

Royaume du Maroc



Département de l'économie, des finances et de la privatisation

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

CONTROLE GENERAL DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES DE L'ETAT



Contrôle Général
des Engagements de Dépenses de l'Etat

S o m m a i r e

Avant propos	07
Introduction	09
Résumé du rapport	13
<i>Première partie : Exécution de la loi de finances 1999/2000</i>	<i>24</i>
I. Mouvements enregistrés au niveau des crédits budgétaires au cours de l'exercice 1999/2000	25
1. Les reports de crédits sur l'exercice 1999/2000	27
2. Les autres mouvements de crédits enregistrés au cours de 1999/2000	30
2.1. Les fonds de concours	31
2.2. Les prélèvements sur le chapitre des "dépenses imprévues"	33
2.3. Les virements de crédits	34
II. Indicateurs synthétiques de l'exécution de la loi de finances 1999/2000	37
1. Le taux d'engagement des crédits budgétaires	37
1.1. Les engagements soumis au visa du CED au titre du budget général	37
1.2. Les crédits annulés	40
2. La déconcentration des crédits au cours de l'exercice 1999/2000	40
2.1. Les délégations de crédits au niveau global (budget général)	41
2.2. Les délégations de crédits au profit des services déconcentrés territoriaux	46
2.3. Les délégations de crédits affectées aux sous ordonnateurs centraux	49
3. Dépenses engagées selon la classification économique et fonctionnelle des (crédits de paiement)	52
3.1. La classification économique	52
3.2. La classification fonctionnelle	58
3.3. La classification croisée	62

<i>Deuxième partie : Les actes d'engagement contrôlés par le CED au cours de l'exercice 1999/2000</i>	65
I. Analyse quantitative globale des actes contrôlés par le CED au cours de l'exercice 1999/2000	66
1. Au niveau des CCED	69
2. Au niveau des CCED chargé du contrôle des marchés	71
3. Au niveau des CCPD	72
II. Caractéristiques des principaux actes contrôlés par le CED au cours de 1999/2000	73
1. Actes d'engagement relatifs aux dépenses de matériel (marchés & bons de commande)	73
1.1. Les marchés soumis au visa du CED en 1999/2000	75
1.1.1. La déconcentration des marchés publics	75
1.1.2. Les marchés par département	79
1.1.3. L'étalement des marchés dans le temps	81
1.1.4. Les marchés par tranche de montant	85
1.1.5. Les marchés selon leur mode de passation	89
1.1.6. Les marchés par type de prestation	92
1.1.7. Les marchés selon le nombre d'itérations d'envoi au CED	94
1.1.8. Le délai de visa des marchés	101
1.1.8.1. Le délai de visa à partir du premier envoi au CED	101
1.1.8.2. Le délai de visa à partir de la date d'ouverture des plis	103
1.1.9. Les fournisseurs attributaires des marchés	105
1.1.9.1. La répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés	106
1.1.9.2. La répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés	108
1.2. Les bons de commande soumis au visa du CED au cours de 1999/2000	110
1.2.1. La répartition des bons de commande par type de prestation de même nature (PMN)	111
1.2.2. Les PMN les plus utilisées selon les personnes habilitées	113
1.2.3. La répartition des bons de commande selon les tranches de montant	114
1.2.4. La répartition des bons de commande par département	116
1.2.5. Les bons de commande par nature d'ordonnancement	118
1.2.6. Les itérations d'envoi des bons de commande au CED	118
1.2.7. La durée de séjour des bons de commande	121

2. Actes d'engagement relatifs aux dépenses du personnel	123
2.1. Les postes budgétaires du personnel de l'Etat	123
2.2. Les actes d'engagement des dépenses du personnel	124
2.2.1. Les catégories d'actes d'engagement	124
2.2.2. Les itérations d'envoi des actes d'engagement pour visa au CED	127
2.2.3. Les durées de visa des actes d'engagement des dépenses du personnel	130
III. Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (PNLES)	133
1. Présentation du PNLES	133
2. Rôle du CED dans la mise en oeuvre du PNLES	135
3. Caractéristiques des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES	137
3.1. Situation des engagements visés dans le cadre du PNLES au 30.06.2000	137
3.2. Durée de séjour des marchés contractés dans le cadre du PNLES	141
3.3. Répartition des marchés engagés dans le cadre du PNLES selon les fournisseurs attributaires	143
<i>Troisième partie : Les activités du CGED en matière de pilotage, de modernisation et de coopération internationale.</i>	144
I. Activités de pilotage	145
1. Gestion des ressources humaines et matérielles	145
1.1. Gestion des ressources humaines	146
1.1.1. Gestion des effectifs	146
1.1.2. Formation continue	147
1.2. Gestion des ressources matérielles	150
1.2.1. Budget du CED	151
1.2.2. Rationalisation des frais de fonctionnement des services du CED.	152
1.2.3. Constructions et aménagement des sites du CED	153
2. Inspection et Audit	154
3. Etudes	156
3.1. Etude relative à la gestion des postes budgétaires	157
3.1.1. Le contexte de l'étude	157
3.1.2. Résultats de l'étude	158
3.1.2.1. Diagnostic	158
3.1.2.2. Action d'amélioration	160

3.2.Elaboration d'une nomenclature des observations du CED en matière du personnel	161
3.2.1. Objectifs du projet	162
3.2.2. Etat d'avancement du projet	162
3.3.Etude comparative des coûts en matière des commandes publiques	163
3.3.1. Objectifs du projet.	164
3.3.2. Phases de l'étude.	164
3.4.Evaluation et amélioration de l'assistance et du conseil du CED aux services gestionnaires	165
3.5.Réforme du système budgétaire des Internats du Ministère de l'Education Nationale	166
3.6.Diagnostic du SGIPE	167
4. Conseil et assistance	168
5. Communication	169
5.1.Comité de Direction	170
5.1.1. Actualisation du plan d'action stratégique	170
5.1.2. Arabisation des correspondances administratives	171
5.1.3. Mise en place d'une cellule de communication	172
5.1.4. Evaluation de la déconcentration	172
5.1.5. Adaptation de l'Administration Publique Marocaine aux techniques de Commerce Électronique.	173
5.2.Site Web-CED	174
5.3.Bulletin de liaison	175
5.4.Comités Locaux de Coordination	176
II. Activités de modernisation	176
1.Refonte du décret relatif au contrôle des engagements de dépenses de l'Etat	177
1.1.Objectifs de la réforme	178
1.2.Réforme de la doctrine	179
1.3.Adaptation des dispositions permettant l'information sur l'exécution du budget	181
2.Elaboration du schéma directeur informatique du CED 2001/2005	182

3.Amélioration des outils de travail du CED	184
3.1.Gestion intégrée du personnel de l'Etat	185
3.1.1.SGIPE	185
3.1.1.1.Travaux du comité de coordination SGIPE	185
3.1.1.2.Activité de conception	186
3.1.1.3.Activité de mise en oeuvre et de partenariat	186
3.1.2.Progiciel GIPE/Ordonnateur	187
3.2.SICED	189
3.3.Documentation et archivage	190
3.3.1.Gestion du Fonds documentaire	191
3.3.2.Projet des archives du CED (PRACED)	192
4.Contribution du CED au processus de modernisation de l'administration publique	193
4.1.PAS du CED	193
4.2.Actions menées au niveau du ministère de l'économie et des finances	196
4.2.1.La vision intégrée du contrôle des finances publiques	196
4.2.2.Contrôle interne	198
4.2.3. GID	200
4.2.4.Gestion intégrée des archives du personnel de l'Etat (GIAPE)	201
4.3.Commission interministérielle pour le développement et la promotion du commerce électronique	202
III.Activités de coopération internationale	203
1.Coopération avec les institutions internationales	204
1.1.Conférence maghrébine sur les marchés publics (CCI)	204
1.2.Gestion du Don IDF (BIRD)	206
1.3.Groupe de transparence (OMC)	207
2.Coopération avec les instances de contrôle des pays étrangers	208
2.1. Coopération maroco-égyptienne	209
2.2. Coopération maroco-libanaise	210
2.3. Coopération maroco-française	211
<i>Conclusions et recommandations</i>	212

AVANT PROPOS

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret n° 2-75-839 du 30 Décembre 1975 portant organisation du Contrôle des Engagements de Dépenses de l'Etat, le Contrôleur Général adresse annuellement à M. le Ministre de l'Economie et des Finances un rapport sur le fonctionnement de ses services.

Retraçant l'activité du CED durant l'exercice budgétaire 1999-2000, le présent rapport fait état des conditions d'exécution de la loi de finances relative à cet exercice.

A travers ce rapport, le CED compte enrichir les données relatives aux finances publiques de l'Etat et partant constituer un outil utile tant pour l'Administration que pour les chercheurs.

En quête d'une perfectibilité permanente, le CED demeure ouvert à toutes les suggestions et les propositions susceptibles d'enrichir le contenu de ce rapport.

INTRODUCTION

La loi de finances de l'année 1999-2000 a été inscrite dans la logique des engagements pris dans le cadre de la déclaration du Gouvernement. Elle a en outre la particularité d'être la première traduction des objectifs économiques et sociaux inscrits au niveau du plan économique et social. Elle se caractérise enfin par le soin particulier qui lui a été accordé quant à son positionnement dans le cadre global d'une présentation consolidée, qui tend vers une meilleure visibilité des finances publiques et qui tient compte d'un prolongement important de la politique gouvernementale, celui des Collectivités Locales, des Etablissements Publics, des Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA), des Comptes Spéciaux du Trésor et des Régions.

La loi de finances 1999/2000 s'est tracée comme principaux objectifs de :

- consolider et développer les acquis de la loi de finances de transition 1998/1999 ;
- répondre aux nouvelles exigences de redynamisation, de relance économique, d'amélioration de la situation sociale et d'avancement des chantiers de la réforme retenus dans la déclaration du Gouvernement ;

- renforcer les efforts pour assurer une situation saine des finances publiques à travers l'amélioration de l'équilibre budgétaire et le redéploiement des dépenses dans le sens de leur optimisation ;
- asseoir une approche cohérente de l'action des différents départements ayant sous leur tutelle la gestion de certains établissements publics, de SEGMA ou de Compte Spéciaux du Trésor ;
- assurer la croissance économique du pays à des taux suffisamment élevés pour apporter une solution viable et durable au problème de l'emploi à travers une véritable politique de relance économique ;
- accorder la priorité à la promotion des secteurs sociaux et relancer l'action sociale dans sa globalité pour progresser sur la voie de l'amélioration du niveau de vie de la population. Le traitement privilégié qui a été réservé à ces secteurs apparaît à travers les données suivantes :

- ☞ la part de ces secteurs dans l'ensemble du budget général de l'Etat hors – dette était de 46,8% contre 45,6% en 1998/1999 ;
- ☞ les crédits ouverts à leur profit ont augmenté de 6,5% contre 3,6% pour l'ensemble du budget général hors-dette ;
- ☞ la part réservée à ces secteurs au titre des créations d'emploi dépasse les 60%.

Par ailleurs, l'année budgétaire 1999-2000 a été caractérisée par la mise en œuvre du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse, suite aux hautes Instructions de Sa Majesté le Roi dans son discours du 2 avril 2000 visant à accorder aux problèmes sociaux, notamment ceux du monde rural, une importance primordiale, que ce soit lors de la préparation du budget de la Nation ou en mobilisant les ressources appropriées pour cette cause.

L'exécution de la loi de finances 1999/2000 s'est traduite par une amélioration sensible dans la gestion des dépenses publiques, grâce aux efforts consentis conjointement par les services du contrôle des engagements et les services de gestion.

Cependant, la mise en œuvre de ladite loi de finances n'a pas échappé à certaines contraintes d'ordre pratique, opérationnel et juridique.

Le présent rapport d'activité, qui retrace les conditions d'exécution de la loi de finances de l'année 1999/2000, comprend trois parties : la première concerne l'exécution proprement dite de la loi de finances, la deuxième porte sur les actes d'engagement contrôlés par le CED au cours de l'exercice 1999/2000 et la troisième est consacrée aux activités du CGED en matière de pilotage, de modernisation et de coopération internationale.

RESUME DU RAPPORT

Introduction et itinéraire du rapport

1.1- Le CED est au centre d'un réseau de partenaires non seulement au sein du Ministère chargé des Finances, mais également au niveau des autres départements.

Il joue ainsi un rôle central dans l'exécution des dépenses publiques et d'une manière générale dans la réalisation des politiques économiques et financières.

Le CED est en effet chargé d'assurer le contrôle de la régularité budgétaire des dépenses de l'Etat, d'apporter l'assistance aux services ordonnateurs et d'informer le ministre des finances sur les conditions d'exécution de la loi de finances.

Il constitue de ce fait un organe central pour la mise en œuvre de la politique de modernisation de l'Etat visant notamment la moralisation de la gestion publique, la rationalisation des dépenses publiques et l'amélioration des relations avec les usagers.

1.2- Le présent rapport d'activité est articulé autour des grandes missions du CED. Il présente ainsi comment, en 1999/2000, le CED s'est acquitté de ses obligations en matière de contrôle des dépenses publiques et également ses contributions en matière de modernisation. C'est ainsi qu'après avoir donné un aperçu sur les prévisions et les conditions d'exécution de la loi de finances 1999/2000 (partie I), ce rapport retrace les différentes interventions en matière de contrôle (partie II) et les différentes réformes ou études engagées dans le but de mettre en place un contrôle efficace et efficient (partie III).

1.3- La 1ère partie donne un aperçu général sur la structure des crédits ouverts et les mouvements qui ont intéressé ces crédits : reports, fonds de concours, crédits supplémentaires, virements....(chapitre1). Elle présente ensuite les résultats atteints en matière d'engagement de dépenses, de déconcentration des crédits et la répartition des dépenses engagées par nature économique et par fonction (chapitre2).

La 2ème partie quant à elle est axée sur l'analyse quantitative des différents actes de contrôle (chapitre1) et l'analyse des caractéristiques des principaux actes contrôlés par le CED tant au niveau des dépenses de matériel qu'au niveau des dépenses de personnel (chapitre2).

Il en est de même pour les dépenses spécifiques au programme national de lutte contre les effets de la sécheresse (chapitre3).

Enfin, la partie III examine les actions engagées par le CED dans les domaines du pilotage (chapitres 1) de la modernisation (chapitre 2) et de la coopération internationale (chapitre 3).

1.4- Les principaux supports utilisés pour l'élaboration de ce rapport sont fournis par les applications informatiques développées au niveau du CED pour la gestion des crédits (SICED) et des postes budgétaires (SGIPE). Toutefois ces applications ne sont pas encore en mesure de fournir toutes les données nécessaires pour les comptes spéciaux et les SEGMA.

2

Principales conclusions du rapport

2.1- Les crédits ouverts par la loi de finances 1999/2000 se chiffrent à 141.521.602.000 dirhams contre 132.245.385.000 dirhams en 1998/99. A ce montant s'ajoute celui des reports évalué à 6953 millions de dirhams, en augmentation de 853 millions de dirhams par rapport au niveau atteint en 1998/99.

Il y a lieu de signaler à cet égard les retards enregistrés dans la certification des reports puisque 45% des reports ne sont certifiés que pendant le 2^{ème} semestre. Ce retard incombe totalement aux ordonnateurs puisque dans le cas des sous ordonnateurs 100% des reports sont certifiés avant la fin du 1^{er} semestre de l'exercice.

A souligner également que le taux de virement des crédits (transferts entre rubriques budgétaires) atteint en moyenne 9% pour les dépenses de matériel et 8% pour les dépenses d'investissement.

2.2- Le taux d'engagement global des crédits d'investissement atteint 96,6% en 1999/2000 contre 96,9% en 1998/99. Pour les dépenses de matériel, ces taux ont atteint 95,7% en 1999/2000 contre 94,07% une année auparavant.

Les crédits annulés se chiffrent à 2013 millions de dirhams dont 1087 millions de dirhams pour les crédits d'investissement et 926 millions de dirhams pour le matériel.

2.3-La classification fonctionnelle des dépenses engagées fait ressortir une prépondérance de la fonction «pouvoirs publics et services généraux » (24,1%) suivie par la fonction «enseignement, formation professionnelle et formation des cadres » (19%) et «Défense Nationale » (14,8%).

La répartition des dépenses engagées par nature économique (classification économique) montre que 49,5% de ces dépenses intéressent « les frais du personnel », 14% les dépenses «d'immobilisation » et 11,7% les «opérations financières » qui englobent en particulier «les transferts » inscrits au niveau des charges communes.

2.4- L'exercice budgétaire sous revue enregistre un recul en termes de déconcentration des crédits. En effet les crédits délégués ne représentent que 25% des crédits ouverts par la loi de finances (hors personnel) enregistrant une diminution de 4% par rapport au niveau atteint l'exercice précédent .

Cette déconcentration profite aux sous ordonnateurs territoriaux à raison de 15% et aux sous ordonnateurs centraux pour 10% des crédits ouverts. Les crédits d'investissement font relativement l'objet d'une plus grande déconcentration (31% des crédits ouverts) par rapport aux crédits de matériel (9%).

La répartition des délégations par département fait ressortir la prédominance des délégations du Ministère de l'Equipement pour les crédits d'investissement (41% des crédits délégués) et des délégations du Ministère de l'Education Nationale (21%) et de l'Administration de la Défense Nationale (17%) pour les dépenses de matériel.

2.5- Les marchés passés en 1999/2000 ont augmenté de 16% en nombre et de 36% en valeur. Le nombre des attributaires desdits marchés s'est accru de 20,5% pendant la même période.

Par ailleurs, la tendance à la déconcentration des marchés en nombre, constatée au cours des dernières années s'est confirmée au cours de cet exercice puisque la part des marchés contractés par les services déconcentrés territoriaux est passé de 58% en 98/99 à 72% en 99/2000.

Il faut noter aussi que 28% des marchés passés en 1999/2000 portent sur un montant inférieur à 100.000 dirhams. En outre 1% seulement du nombre des marchés ont une valeur qui dépasse 10 millions de dirhams. Cette catégorie de marchés concerne principalement le Ministère de l'Equipeement et l'Administration de la Défense Nationale. Elle représente 40,5% du montant total des marchés de l'état.

Concernant les modes de passation des marchés il est à noter l'augmentation sensible de la part des marchés passés selon la procédure négociée (22,8% contre 13,4% en 1998/1999). Cette augmentation s'explique par les procédures dérogatoires prévues dans la cadre du programme national de lutte contre les effets de la sécheresse. (PNLES).

2.6- La gestion des marchés se caractérise par un afflux massif des propositions d'engagement soumises au dernier trimestre de l'exercice. La part de ce trimestre est passée de 52 à 57% d'un exercice à l'autre. Cependant certains départements (comme le Ministère de l'Equipeement) arrivent à mieux répartir leurs engagements dans le temps.

Cette insuffisance au niveau de la programmation est doublée de retards importants accumulés par les ordonnateurs et sous ordonnateurs dans la phase de préparation des dossiers d'engagements (11 semaines en moyenne).

Malgré l'accroissement, d'une année à l'autre, de la part des marchés visés au 1^{er} envoi au CED qui passe de 19% à 26% et qui s'explique en particulier par la présence des contrôleurs au sein des commissions d'ouverture des plis, il y a lieu de signaler certains pourcentages élevés concernant les marchés de certains départements qui ne sont visés qu'après 4 envois et plus au CED (Artisanat 27%, Urbanisme 13%, Communication 14%, Justice 9%, Culture 9%).

Le pourcentage des marchés visés après le 2^{ème} envoi (51%) montre que si les observations du contrôle sont capitalisées, près de 80% des marchés pourront être visés au 1^{er} envoi.

A relever à cet égard les performances réalisées au titre du programme national de lutte contre les effets de la sécheresse et qui ont consisté à réduire à 2 jours le délai d'examen des propositions d'engagement.

Ces différents taux doivent aussi être rapprochés des performances réalisées en matière du visa des actes du personnel et des bons de commandes. En effet, 74% des actes du personnel et 65% des bons de commandes sont visés par le CED dès leur premier envoi.

2.7- Le CED a poursuivi durant cet exercice son programme d'action de réforme, de modernisation et de coopération internationale visant un meilleur service aux clients.

Cette démarche s'appuie sur un programme ambitieux de formation, de communication et d'audit en vue d'assurer une unité d'application et d'interprétation des textes. Il s'appuie aussi sur un nouveau schéma directeur informatique.

L'étude en cours dans ce dernier domaine a en effet pour objectif, à partir des données existantes, de poser les jalons de l'évolution du système d'information à mettre en place à court, moyen et long terme. La première phase, qui porte sur le diagnostic, rappelle en effet que les systèmes actuellement en opération au CED ont été conçus pour mécaniser les opérations de contrôle et ont été développés dans un contexte et pour un objectif précis. Ces derniers ont beaucoup évolué depuis. Il est recommandé, en conséquence, de repenser ces systèmes d'information en vue d'assister davantage les utilisateurs dans leurs missions.

Cette première partie de l'étude a montré également que l'organisation du CED, non seulement dans le domaine informatique, mais aussi dans les autres domaines n'est pas adaptée au contexte actuel et qu'il conviendrait d'une part de recentrer cette organisation sur les activités fonctionnelles d'appui, d'audit, d'étude, de programmation et de communication et d'autre part de déconcentrer, le plus largement possible les activités opérationnelles de contrôle.

Le CED a parallèlement mis en chantier ou a poursuivi la réalisation d'une série d'études afin de préparer les réformes du système de contrôle de l'engagement, (refonte du décret relatif au CED, étude relative à la gestion des postes budgétaires, élaboration d'une nomenclature des observations du CED, étude comparative des coûts des commandes publiques, évaluation et amélioration de l'assistance et du conseil aux services gestionnaires...)

La refonte du projet de décret relatif au CED vise, outre la mise à niveau du texte, l'introduction d'une démarche novatrice basée sur un contrôle de substance (visa avec observation, visa comptable simplifié, extension du visa collectif).

Le CED a contribué, en outre, aux efforts de modernisation de l'administration publique soit dans le cadre de son programme d'action stratégique (13 actions achevées et 19 en cours) ou de celui du Ministère (vision intégrée du contrôle et gestions intégrées des dépenses et des archives) ou encore au sein du comité interministériel pour le développement et la promotion du commerce électronique.

Sur le plan de la coopération internationale l'année 1999/2000 a été marquée principalement par l'organisation à Rabat de la conférence maghrébine sur les marchés publics qui a permis l'adoption d'un plan d'action visant en particulier l'harmonisation et la mise à niveau de la réglementation dans ce domaine.

Les principaux messages du rapport peuvent être résumés comme suit :

3.1- Accélérer l'adoption du nouveau décret relatif au contrôle des engagements de dépenses de l'Etat et des modifications proposées au niveau d'autres textes relatif à la gestion des finances publiques (Juridictions

financières, Responsabilité des ordonnateurs, des comptables et des contrôleurs, Comptabilité publique.....).

3.2- Nécessité du renforcement du processus de déconcentration des crédits non seulement au profit des sous ordonnateurs centraux mais surtout aux sous ordonnateurs locaux.

3.3- Un meilleur étalement dans le temps des propositions d'engagement contribuera à un meilleur écoulement de ces propositions au niveau du CED. Il pourrait également faciliter la réduction des retards des certifications concernant les reports de crédits.

3.4- les performances réalisées par les services déconcentrés militent en faveur d'un développement de la déconcentration et des activités de soutien et d'assistance aux ordonnateurs. Dans ce cadre il conviendrait de doter les structures du CED en moyens humains et matériels nécessaires. Le recentrage de l'organisation du CED sur ses activités de coordination, de pilotage et de conseil et la déconcentration de l'ensemble des activités opérationnelles de contrôle devraient permettre une plus grande efficience et efficacité dans les interventions du CED.

3.5- Nécessité d'adaptation et de modernisation des modes d'exercice du contrôle.

3.6- Promotion de l'initiative et de la liberté d'action des services gestionnaires et la délimitation des responsabilités des entités engagées dans le processus de la dépense publique.

3.7- Mettre à la disposition des structures du CED les moyens nécessaires pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

3.8- Consolider les liens de communication entre les services de contrôle et leurs partenaires.

PREMIÈRE PARTIE

Exécution de la loi de finances 1999/2000.

L'exécution de la loi de finances 1999/2000 peut être appréhendée à travers les deux axes suivants :

- ✍ les mouvements qu'ont connus les crédits budgétaires notamment, les reports de crédits, les fonds de concours, les virements de crédits et les prélèvements sur le chapitre « Dépenses imprévues » ;
- ✍ l'appréciation de l'exécution de cette loi de finances à travers quelques indicateurs tels que le taux d'engagement des crédits budgétaires, le degré de leur déconcentration et la classification économique et fonctionnelle des dépenses engagées.

I

Mouvements enregistrés au niveau des crédits budgétaires au cours de l'exercice 1999-2000

Au terme de l'article 44 de la loi de finances de l'année 1999-2000, les ressources affectées au budget général, aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor ainsi que les plafonds des charges et l'équilibre général qui en résulte ont été fixés aux montants suivants (en dirhams) :

Désignation	Ressources	Plafonds des charges
I-BUDGET GENERAL :		
Ressources.....	106.262.474.000	-
Titre I.Dépenses de fonctionnement..	-	63.438.425.000
Titre II.Dépenses d'investissement..	-	18.327.615.000
Titre III.Dépenses de la dette publique..	-	40.468.934.000
Total du budget général	106.262.474.000	122.234.974.000
II.- BUDGETS ANNEXES :		
<i>Budget annexe de la Radio-diffusion et Télévision marocaine :</i>		
Ressources.....	606.686.000	-
Dépenses d'exploitation.....	-	534.786.000
Dépenses d'investissement.....	-	71.900.000
<i>Budget annexe de la Conservation Foncière, du Cadastre et la Cartographie :</i>		
Ressources	707.000.000	-
Dépenses d'exploitation.....	-	600.000.000
Dépenses d'investissement.....	-	107.000.000
Total des budgets annexes.....	1.313.686.000	1.313.686.000
III.-COMPTES SPECIAUX DU TRESOR :		
Comptes d'affectation spéciale.....	14.782.404.000	14.712.404.000
Comptes d'adhésion aux organismes internationaux.....	Mémoire	51.957.000
Comptes d'opérations monétaires.....	Mémoire	5.000.000
Comptes de prêts.....	556.614.000	512.581.000
Comptes d'avances.....	2.833.000	Mémoire
Comptes de dépenses sur dotations.....	2.691.000.000	2.691.000.000
Total des comptes spéciaux du trésor.....	18.032.851.000	17.972.942.000
Totaux.....	125.609.011.000	141.521.602.000
Excédent des charges sur les ressources...	15.912.591.000	

Les crédits ouverts par la loi de finances varient au cours de l'année budgétaire en subissant plusieurs types de mouvements. Il s'agit notamment des reports de crédits, des fonds de concours, des prélèvements sur le chapitre « Dépenses imprévues » et des virements de crédits.

1

Les reports de crédits sur l'exercice 1999-2000

Au terme de l'exercice 1999-2000, les reports de crédits certifiés par le CED se sont élevés à **6.953** millions de DHS, soit **22%** du total des crédits disponibles. **47%** de ces reports ont émané des ordonnateurs, **14%** des sous-ordonnateurs centraux et **39%** des sous-ordonnateurs provinciaux et préfectoraux, comme le montre le tableau ci-après :

Reports de crédits certifiés par le CED en 1999/2000

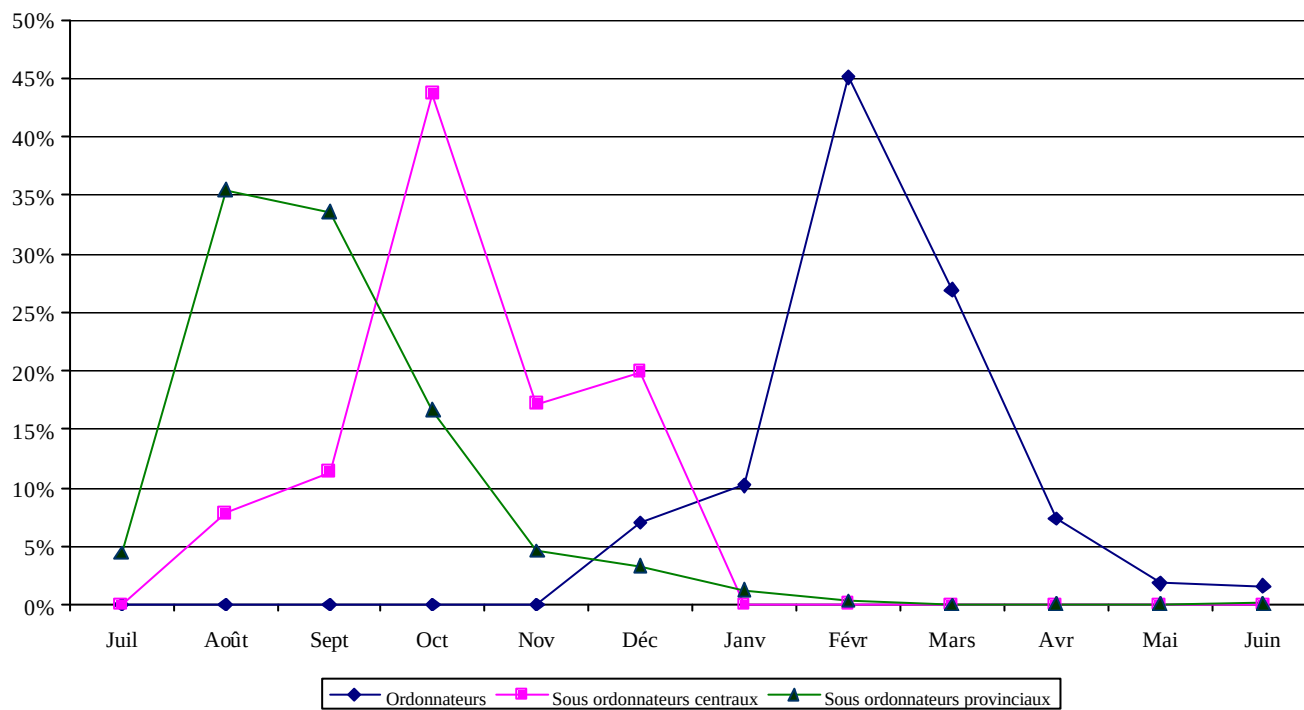
<i>Ordonnateurs</i>	<i>Montant (En 1000 dh)</i>	<i>En %</i>
Ordonnateurs	3.286.340	47
Sous-ordonnateurs centraux	996.671	14
Sous-ordonnateurs provinciaux	2.670.333	39
Total	6.953.344	100

La certification des crédits reportés a été étalée sur tout l'exercice. Cette situation incombe principalement aux ordonnateurs dont le taux d'engagement certifié au cours du premier semestre n'a pas dépassé les 7%, alors que celui des sous ordonnateurs centraux et territoriaux a avoisiné les 100%. Le tableau et le graphe ci-après retracent l'évolution par entité des crédits reportés sur l'exercice 1999-2000 soumis à la certification du CED :

*Evolution dans le temps des reports de crédits certifiés
par le CED en 99/2000 (Cumul)*

(en millions de DHS)				
Ordonnateurs	1er trimestre	2ème trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Ordonnateurs	0 (0%)	231 (7%)	2 932 (82%)	3 286 (100%)
Sous-ordonnateurs centraux	191 (19%)	996 (100%)	997 (100%)	997 (100%)
Sous-ordonnateurs territoriaux	1 962 (73%)	2 619 (98%)	2 663 (100%)	2 670 (100%)
Total	2 153	3 846	6 592	6 953
En % au cours de 1999-2000	31	55	95	100
En % au cours de 1998/1999	27	54	96	100

Evolution dans le temps des reports de crédits certifiés par
le CED en 99/2000 (mensuel)



Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin

Ordonnateurs %	0	0	0	0	0	7	10	45	27	7	2	2
Sous ordonnateurs centraux %	0	8	11	44	17	20	0	0	0	0	0	0
Sous ordonnateurs provinciaux %	4	35	34	17	5	3	1	0	0	0	0	0

Les autres mouvements de crédits enregistrés au cours de 1999-2000

Les mouvements de crédits constituent un outil d'assouplissement de la programmation budgétaire. Ces mouvements sont déclenchés par trois types d'événements :

- ? l'inscription au niveau du budget de fonds de concours provenant de bailleurs de fonds et destinés à financer une opération ou un projet déterminés ;
- ? les prélèvements sur le chapitre des « dépenses imprévues », individualisées au niveau de la loi de finances et gérées au niveau du Premier Ministre, constituent des dotations budgétaires additionnelles pour les départements bénéficiaires ;
- ? les virements de crédits entre rubriques budgétaires d'un même chapitre. Ces virements, qui sont prévus par la loi organique des finances, constituent une exception à la règle et leur ampleur reste inversement liée à la pertinence de la programmation annuelle.

L'exécution du budget de l'Etat durant l'exercice 1999/2000 a enregistré des mouvements de crédits de l'ordre de 9,4 milliards de dh, non compris les reports, soit environ 10% des crédits ouverts par la loi de finances.

Si l'on fait abstraction des écritures d'ordre relatives au versement de 6,83 milliards de dirhams au Fonds Hassan II pour le développement économique et social, ce montant devient 2,6 milliards de dirhams et ne représente que 2,7% des crédits ouverts, soit un taux similaire à celui enregistré l'année précédente.

Quant aux variations des crédits disponibles suite aux mouvements de crédits par type de budget, elles se présentent comme suit :

Mouvements de crédits par type de budget au cours de 1999/2000

(En 1000 DH)

Budget	Crédits ouverts au 1/7/99 (1)	Fonds de concours (2)	Prélèvements sur C.D.I (3)	Crédits supplémentaires (4)	Total au 30/6/00 5 = (1)+(2)+(3)+(4)	Variation en % 6 = (5)/(1)
Personnel	41 794 792	0	15 000	606	41 810 398	0,04
Matériel	19 002 673	27 200	2 194 332	64 528	21 288 733	12,00
Inv- CP Charges communes	18 327 615	26 798	0	7 060 338	25 314 751	38,90
Inv – Crédits d'engagement	15 840 470				15 840 470	0,00
Total	94 865 550	53 998	2 209 332	7 125 472	104 254 352	9,90

N.B : Les reports ne sont pas inclus.

2.1

Les fonds de concours

Les fonds de concours enregistrés dans le cadre du budget général de l'Etat durant l'exercice 1999/2000 ont atteint 54 millions de dh, dont 50% ont été affectés au budget d'investissement et 50% aux "dépenses de matériel et dépenses diverses" du budget de fonctionnement.

Ces montants ont été destinés essentiellement à trois départements ; il s'agit du Ministère de la Justice avec 61%, du Ministère du Développement Social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec 20% et du Ministère de l'Economie et des Finances avec 12%.

Le tableau suivant présente la répartition par budget des fonds de concours enregistrés durant l'exercice 1999/2000 en dh :

Répartition par budget des fonds de concours 1999/2000

Budgets	Fonds de concours	%
Fonctionnement		
Personnel		
Matériel	27.200.000	50
Matériel – Charges communes		
Investissement- crédits de paiement		
Investissement	26.798.139	50
Charges communes		
Total	53.998.139	100

2.2

Les prélèvements sur le chapitre "Dépenses imprévues "

Le montant total des crédits prélevés sur le chapitre "dépenses imprévues" s'est élevé à 2 209 millions de dh sur un total des crédits ouverts de 2 270 millions de dh, soit un taux de consommation de 97%. La quasi-totalité de ces prélèvements (99,3%) a bénéficié au chapitre "matériel et dépenses diverses", dont 72% a été imputée au chapitre charges communes et 8% au Ministère de l'Intérieur. Concernant le chapitre des dépenses du personnel, la totalité des crédits prélevés (15 millions de dh) a profité au Ministère de l'Intérieur.

Le tableau suivant présente la répartition des prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues enregistrés durant l'exercice 1999/2000 (en dirhams) :

*Répartition des prélèvements sur le chapitre
des dépenses imprévues 1999/2000*

Budgets	Prélèvements sur le C.D. imprévues en dh	En %
Fonctionnement		
Personnel	15 000 000	0,7
Matériel	604 578 747	27,3
Matériel – Charges communes	1 589 753 577	72,0
Total	2 209 332 324	100

2.3

Les virements de crédits

Les virements de crédits entre rubriques budgétaires ont atteint pendant l'exercice 1999/2000 le montant de 3.698 millions de dh, soit environ 4% des crédits ouverts par la loi de finances. (voir tableau ci-après).

La répartition de ces virements par types de dépenses a été comme suit : 50% au titre du budget d'investissement, 46% au niveau du chapitre « matériel » du budget de fonctionnement et 4% au titre du chapitre « personnel » du même budget.

L'importance de ces virements de crédits peut être appréciée par référence aux crédits initiaux ouverts par la loi de finances, comme le montre le tableau ci-après qui présente la répartition des virements de crédits selon les types de budgets et par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances :

Virements de crédits selon les types de budgets en 1999/2000

(En 1000 DH)				
Budgets	Virements de crédits (1)	En %	Crédits ouverts par la LF 99/00 (2)	(1)/(2) en %
<i>Fonctionnement</i>				
Personnel	164 283	4,4	41 794 792	0,4
Matériel	477 542	12,9	10 802 673	4,4
Matériel – Charges communes	1 223 500	33,1	8 200 000	14,9
<i>Total Matériel</i>	1 701 042	46	19 002 673	9
<i>Investissement</i>				
Investissement- crédits de paiement	679 545	18,4	13 922 615	4,9
Investissement-CP Charges communes	813 650	22,0	4 305 000	18,9
<i>Total Investissement-CP</i>	1 493 195	40	18 227 615	8
Investissement- Crédits d’engagement	339 907	9,2	14 784 970	2,3
Investissement-CE Charges communes			1 055 500	0,0
<i>Total Investissement-CE</i>	339 907	9	2 534 470	13
<i>Total</i>	<i>3 698 427</i>	<i>100,0</i>	<i>94 865 550</i>	<i>3,9</i>

Les virements effectués au niveau du chapitre personnel ont été très faibles pour l'ensemble des départements. Ceci est dû au fait que la quasi-totalité de ces crédits est de nature évaluative.

En ce qui concerne le chapitre « matériel et dépenses diverses » du budget de fonctionnement (Crédits de paiement et charges communes), le rapport entre les virements de crédits et les crédits ouverts a été de 9% au niveau global. Ce rapport a varié selon les départements. Il a été de 34% pour le Ministère chargé des Relations avec le Parlement, 26% pour le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et 23% pour le Ministère chargé des Droits de l'Homme.

Outre le caractère imprévisible de ces mouvements, l'importance de ces taux s'explique par le niveau des budgets de ces départements.

Pour ce qui est des crédits de paiement du budget d'investissement y compris les charges communes, le rapport virements sur crédits ouverts a été de 8%. Toutefois les taux les plus élevés ont été enregistrés au niveau du département de l'Artisanat avec 49% et du Ministère des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande avec 26%.

II

Indicateurs synthétiques de l'exécution de la Loi de Finances 1999-2000

En plus des indicateurs que constituent les reports et les autres mouvements de crédits analysés en premier chapitre de cette partie, l'appréciation de l'exécution de la loi de finances de l'année 1999-2000 peut être effectuée sur la base d'autres indicateurs, notamment le taux d'engagement des crédits budgétaires, le degré de leur déconcentration et les classifications fonctionnelle et économique des dépenses engagées. Cette appréciation est limitée aux crédits inscrits au budget général de l'Etat.

1

Le taux d'engagement des crédits budgétaires

Pour l'analyse du taux d'engagement des crédits budgétaires, il est opportun d'étudier tout d'abord les engagements soumis au visa du CED au titre du budget général (Fonctionnement et investissement), puis de faire ressortir les montants des crédits annulés.

1.1

Les engagements soumis au visa du CED au titre du budget général

La situation des crédits et des dépenses engagées au 30/06/2000 a fait ressortir un total des engagements soumis au visa du CED de 63.156 millions de dirhams au titre du budget d'investissement (crédits de paiement et d'engagement) et du budget de fonctionnement (« personnel » et « matériel et dépenses diverses »). Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre les émissions mandatées directement par la DRPP qui s'élèvent à 37.650 millions de dhs.

Le tableau ci-après présente l'évolution des taux d'engagement au cours des deux exercices précédents par type de budgets :

*Evolution des taux d'engagement
par type de Budgets*

Type de budgets	Crédits disponibles (en 1000 Dh)		Taux d'engagement (%)	
	1998/99	1999/00	1998/99	1999/00
<i>Budget d'investissement</i>				
Crédits de paiement ⁽¹⁾	23 712 070	32 268 095	96,9	96,6
Crédits d'engagement	14 667 650	16 120 470	32,8	44
<i>Budget de fonctionnement</i>				
Personnel	40 517 465	41 810 398	97,62	100
Matériel et D.D	20 649 541	21 288 734	94,07	95,7

N.B : les taux calculés pour le chapitre personnel tiennent compte aussi des émissions mandatées directement par la DRPP.

Le montant global des engagements soumis au visa du CED, combiné à celui des émissions de la DRPP, s'élève à 100.806 millions de dhs au cours de l'exercice 1999/2000, contre 81.713 millions de DH au cours de l'exercice précédent, soit un accroissement de l'ordre de 23%.

Pour le budget d'investissement (crédits de paiement), le total des engagements a atteint 31.180 millions de dhs sur un total de crédits disponibles⁽²⁾ de 32.268 millions de dhs. Le ratio des engagements au titre de l'exercice 1999-00 est de 96,6%. Il est égal à celui enregistré au cours de l'exercice précédent (96,9%). En se référant seulement aux engagements sur les crédits neufs, (non compris les reports) ce taux devient de l'ordre de 95,7% contre 94% au titre de l'exercice précédent.

(1) Non compris les crédits alloués à la Chambre des Conseillers (1.000.000 dh).

(2) Crédits disponibles =Crédits ouverts par la Loi de Finances+Reports+Fonds de Concours.

Malgré l'égalité apparente de ces taux, le niveau d'engagement réel sur les crédits neufs de l'exercice 1999-2000 reste en deçà de celui enregistré au cours de l'exercice précédent. En effet, abstraction faite des écritures d'ordre pour alimenter le Fonds Hassan II pour le développement économique et social avec 6.830 millions de dirhams, le taux d'engagement n'est que de 94,1% en 1999-2000 contre 95,8 % en 1998-1999.

Quant aux engagements opérés sur les crédits d'engagement 2000/2001 et suivants, ils ont atteint 7.094 millions de dhs contre 5.600 millions de dhs enregistrés au cours de l'exercice précédent. Le ratio des engagements visés au titre de ce budget est de 44%. La part de l'Administration de la Défense Nationale dans ces engagements est de 43%, celle du Ministère de l'Equipement est de 28%.

S'agissant du budget de fonctionnement, (chapitre Matériel et Dépenses Diverses), les engagements ont atteint une valeur de 20.360 millions de dhs, soit 95,70% des crédits disponibles. Ce pourcentage était de 94,07% au cours de l'exercice précédent. Concernant le chapitre personnel, les engagements visés par le CED (Hors émission mandatée par la DRPP) ont atteint le montant de 4.513 millions de dhs.

1.2

Les crédits annulés

- ? Le montant des crédits de paiement du budget d'investissement annulés en vertu des dispositions de la loi de finances s'élève à 1.087 millions de dh, soit 3,4% des crédits disponibles ;
- ? pour le chapitre «matériel et dépenses diverses» du budget de fonctionnement, le montant des crédits annulés en vertu des dispositions de la loi organique des finances s'élève à 926 millions de dh, soit 4,3% des crédits disponibles ;
- ? globalement, le montant des crédits annulés a atteint 2013 millions de dh, dont 54% relèvent du budget d'investissement (crédits de paiement) et 46% au titre du budget de fonctionnement (chapitre « matériel et dépenses diverses »).

2

La déconcentration des crédits

Le niveau de la déconcentration des crédits ouverts par la loi de finances peut être approché en fonction de l'importance des crédits délégués aux sous-ordonnateurs.

Ces délégations de crédits se répartissent en deux catégories : celles destinées aux services déconcentrés territoriaux et celles effectuées au profit des administrations centrales érigées en sous-ordonnateurs.

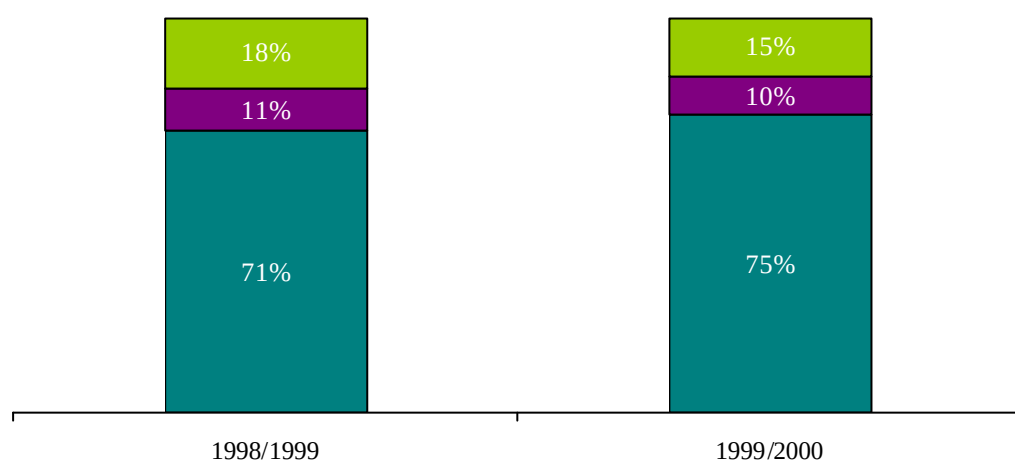
2.1

Les délégations de crédits au niveau global (budget général)

En dehors des crédits du chapitre «personnel », les délégations de crédits affectées aux différentes catégories de sous-ordonnateurs au titre du budget général de l'Etat ont atteint le montant de 13.060 millions de dhs, soit près de 25% des crédits ouverts par la loi de finances au titre du budget de fonctionnement (dépenses de matériel et dépenses diverses) et du budget d'investissement (crédits de paiement et crédits d'engagement). Le nombre de ces délégations a été de 34.320, enregistrant ainsi une diminution de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Le graphe ci-après présente la part des délégations dans les crédits de ouverts par les lois de finances au cours des deux derniers exercices :

Répartition des crédits entre les ordonnateurs, les sous ordonnateurs centraux et les sous ordonnateurs territoriaux.



 Sous Ordonnateurs territoriaux.

 Sous Ordonnateurs Centraux.

 Ordonnateurs.

L'analyse des crédits délégués par rapport aux crédits ouverts et par type de budget permet de constater que :

- ? Les ordonnateurs ont délégué 9% des crédits ouverts au titre du chapitre «matériel et dépenses diverses » (CP) du budget de fonctionnement.
- ? La déconcentration des crédits au titre du budget d'investissement a atteint 31% pour les crédits de paiement et 36% pour les crédits d'engagement.

Le tableau suivant montre l'importance des crédits délégués par rapport aux crédits ouverts et par type du budget :

Situation des crédits délégués par type de budgets en 99/2000

Type de Budget	(En 1.000 DH)		
	Crédits ouverts (2)	Montants Délégués (1)	(1)/(2) en %
<i>Fonctionnement</i>			
Matériel et D.D	19 002 673	1 689 189	8,9
<i>Investissement</i>			
Crédits de paiement	18 227 615	5 627 873	30,9
Crédits d'engagement	15 840 470	5 743 073	36,3
Total	53 070 758	13 060 135	24,6

La répartition de ces délégations par département est caractérisée par la prédominance des délégations du Ministère de l'Equipeement en matière des crédits d'investissement (41% des crédits délégués au titre des crédits de paiement et 63% au titre des crédits d'engagement). Pour le chapitre « matériel et dépenses diverses » du budget de fonctionnement, les taux les plus élevés des crédits délégués ont été constatés au niveau du Ministère de l'Education Nationale (21%) et de l'Administration de la Défense Nationale (17%).

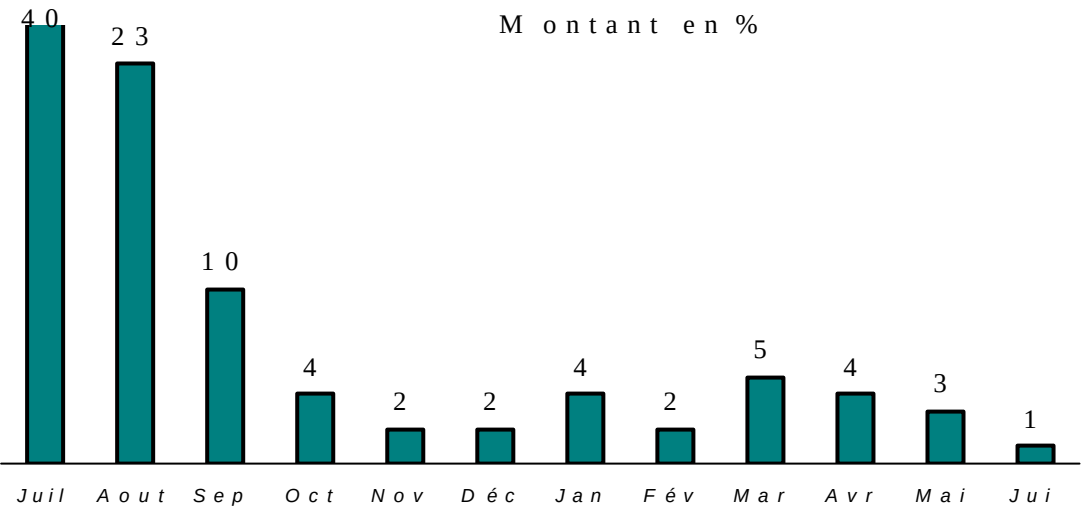
Quant à l'étalement dans le temps de ces délégations de crédits, il a été constaté que 74% de leur montant global a été visé au cours du premier trimestre de l'exercice. Ce taux a connu une nette amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent, qui était de 68%.

Le tableau et les graphes ci-après illustrent l'étalement dans le temps des crédits délégués au cours de l'exercice 1999-2000:

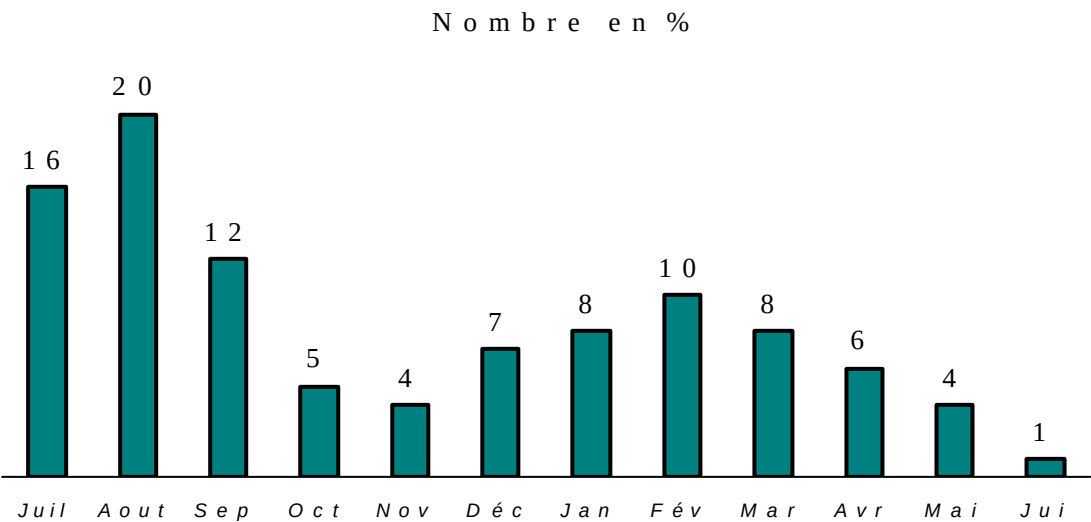
Evolution dans le temps des crédits délégués

Données	En %												Total
	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juillet	
Montant	40	23	10	4	2	2	4	2	5	4	3	1	100
Nombre	16	20	12	5	4	7	8	10	8	6	4	1	100

Evolution dans le temps des crédits délégués au cours
de l'exercice 1999/2000



Evolution dans le temps des crédits délégués au cours
de l'exercice 1999/2000



2.2

Les délégations de crédits au profit des services déconcentrés

L'évolution des délégations de crédits au profit des services déconcentrés territoriaux constitue un indicateur essentiel de la tendance générale vers la déconcentration du budget de l'Etat.

En dehors du chapitre « personnel », les délégations au profit des sous - ordonnateurs territoriaux ont atteint le montant de 7.802 millions de dh, soit 15% des crédits ouverts par la loi de finances, enregistrant ainsi une diminution de 3% par rapport à l'exercice 1998-1999

Ces pourcentages diffèrent selon les types de budgets comme le montre le tableau comparatif suivant :

*Situation des crédits délégués aux sous-ordonnateurs territoriaux
par type de budgets en 99/2000 par rapport à 98/99*

Type de Budget	1999/2000		En 1.000 DH Taux de délégation	
	Crédits ouverts au 1/7/99	Montants délégués	1998/99	1999/2000
<i>Fonctionnement</i>				
Matériel et D.D	19 002 673	1 009 840	5%	5%
<i>Investissement</i>				
Crédits de paiement	18 227 615	3 862 895	25%	21%
Crédits d'engagement	15 840 470	2 929 632	23%	18%
Total	53 070 758	7 802 366	18%	15%

S'agissant de l'étalement de ces délégations dans le temps, il est nécessaire de distinguer l'étalement en montant de celui en nombre :

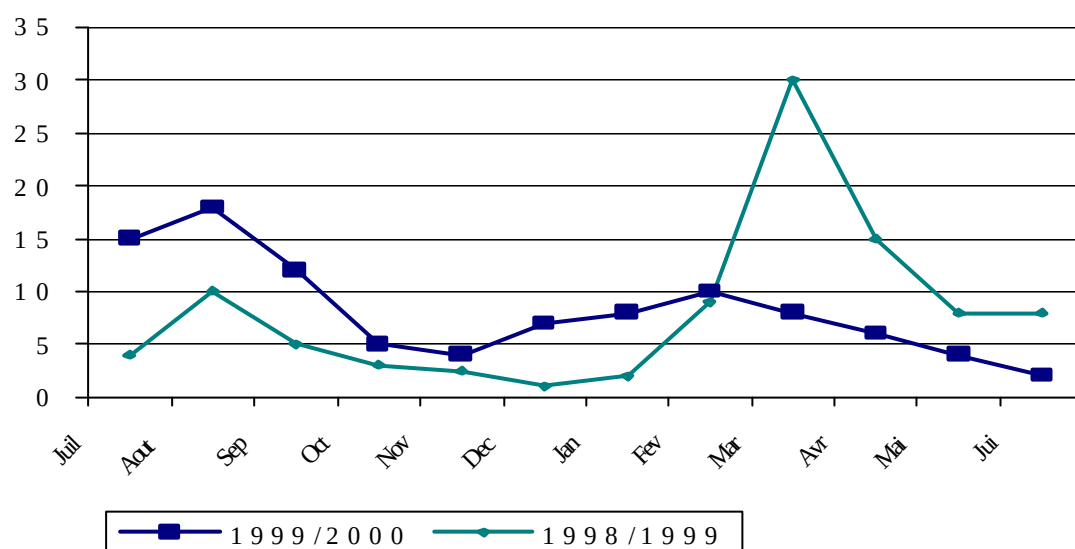
- bien que le 1^{er} trimestre 99-00 ait enregistré un taux élevé de délégation de crédits en valeur (64% contre 56% en 98-99), le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre ont cependant enregistré un net recul de 13% dans la délégation de crédits (25% en 99-00 contre 38% en 98-99) ;
- en termes du nombre des délégations de crédits visées, une nette amélioration a été constatée en 99-00, puisque 89% desdites délégations ont été effectuées au cours des trois premiers trimestres, alors qu'en 98-99 ce taux était seulement de 69%.

Le tableau et le graphe ci-après illustrent l'étalement de ce type de délégations au cours de 1999-2000, en comparaison avec 1998-1999 :

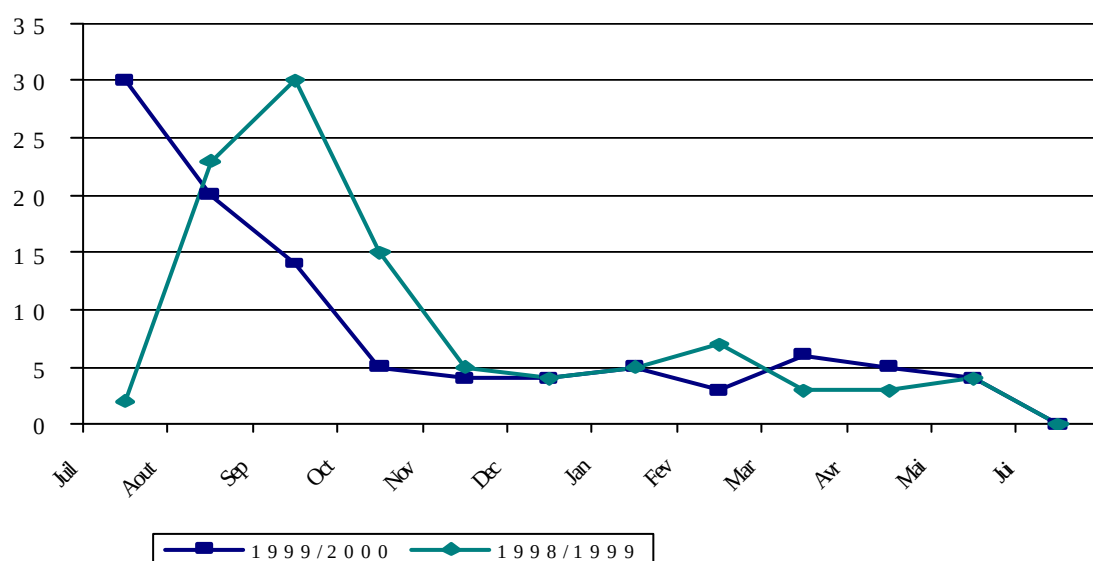
*Etalement dans le temps des délégations de crédits
aux services déconcentrés.*

Années	Données					En %
		1 ^{er} trimes	2 ^{ème} trimes	3 ^{ème} trimes	4 ^{ème} trimes	Total
1999/2000	Nombre	46	16	27	11	100
1998/99		20	7	42	31	100
1999/2000	Valeur	64	10	15	10	100
1998/99		56	23	15	6	100

*Evolution mensuelle des engagements des crédits
délégés aux sous-ordonnateurs territoriaux
(en nombre)*



*Evolution mensuelle des engagements des crédits délégués aux
sous ordonnateurs territoriaux
(en valeur).*



2.3

Les délégations de crédits affectées aux sous-ordonnateurs centraux

Durant l'exercice 1999/2000, les sous-ordonnateurs centraux, constitués par les directions centrales disposant du statut de sous-ordonnateurs, ont bénéficié d'un montant global de crédits délégués de 5.257 millions de dh, soit 10% des crédits ouverts par la loi de finances. Ce pourcentage est assez variable selon les types de budgets, comme le montre le tableau suivant :

*Situation des délégations de crédits aux
sous ordonnateurs centraux en 99/200 par rapport à 98/99*

(En 1.000 DH)				
Type de Budget	Crédits ouverts (2)	Montants délégues (1)	Taux de délégation	
			98/99	99/00
Fonctionnement				
Matériel et D.D	19 002 673	679.350	3%	4%
Investissement				
Crédits de paiement	18 227 615	1 764 978	9%	10%
Crédits d'engagement	15 840 470	2 813 441	23%	18%
	53 070 758	5 257 769	11%	10%

Le rythme des délégations de crédits montre que cette catégorie de sous-ordonnateurs reçoit ces délégations relativement tôt dans l'année. En effet, 88% de ces crédits délégués sont reçus au cours du premier trimestre de l'exercice, 5% pendant le second trimestre, 4% pendant le 3^{ème} trimestre et seulement 3% au cours du dernier trimestre.

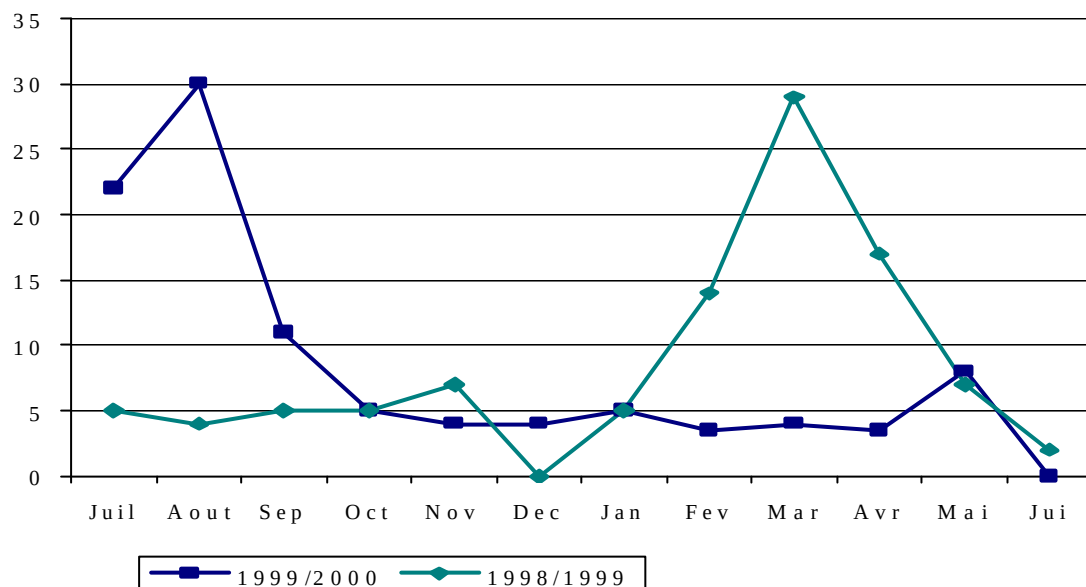
Par ailleurs, il est à noter qu'au premier trimestre de l'année 1999/2000, le nombre de délégations de crédits a augmenté significativement passant à 65% contre 13% au cours de l'exercice précédent. Cependant, la valeur des crédits délégués durant ledit trimestre n'a augmenté que 2% passant de 86% à 88%.

Le tableau et les graphes suivants illustrent l'étalement des délégations de crédits en 99-00 en comparaison avec l'exercice 98-99 (en nombre et en valeur) :

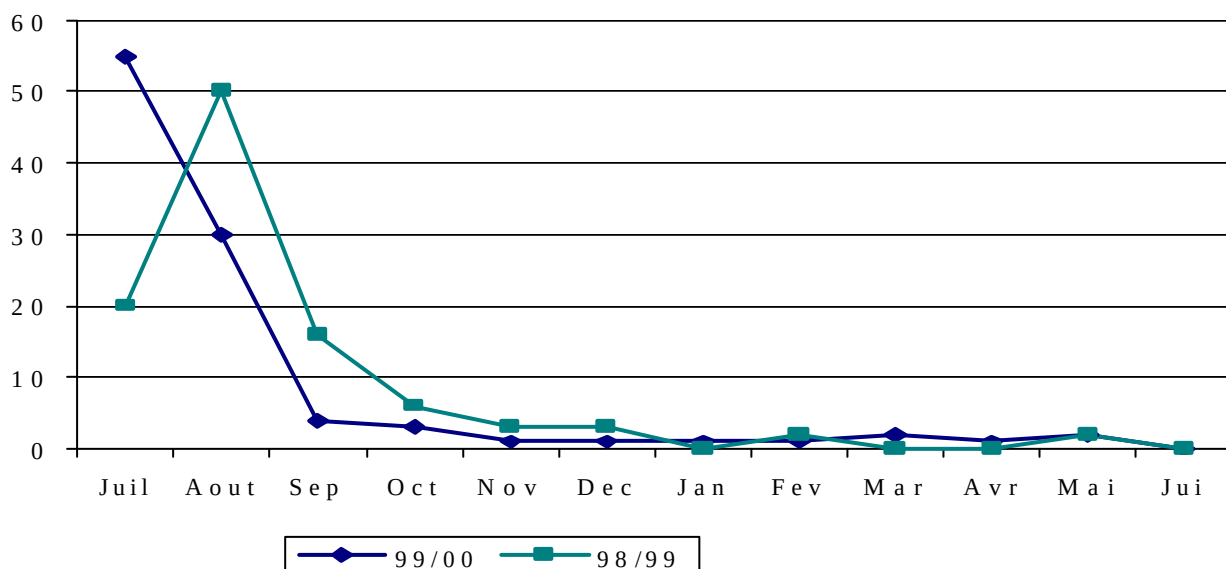
*Evolution des délégations de crédits aux
sous ordonnateurs centraux 99-00*

Années	Données	En %				Total
		1 ^{er} trimes	2 ^{ème} trimes	3 ^{ème} trimes	4 ^{ème} trimes	
1999/00	Nombre	65	11	12	12	100
1998/99		13	12	47	28	100
1999/00	Valeur	88	5	4	3	100
1998/99		86	10	2	2	100

*Evolution mensuelle des engagements des crédits
délégés aux sous-ordonnateurs centraux
(en nombre)*



*Evolution mensuelle des engagements des crédits
délégés aux sous ordonnateurs centraux
(en valeur).*



*La classification économique et fonctionnelle des dépenses engagées
(crédits de paiement)*

Le budget de l'Etat est présenté suivant plusieurs classifications qui répondent à des objectifs différents : classifications administrative, économique et fonctionnelle.

La classification administrative répond surtout aux impératifs de la discussion budgétaire et du contrôle budgétaire et comptable.

L'introduction des classifications économique et fonctionnelle s'est assignée pour objectif de compléter l'apport de la classification administrative. En effet, la présentation des dépenses selon la classification économique et fonctionnelle permet d'effectuer un certain nombre d'analyses à caractère global et synthétique.

3.1

*La classification économique
(crédits de paiement)*

La classification économique⁽¹⁾ consiste dans la répartition des dépenses budgétaires en catégories homogènes selon la nature de la dépense, ce qui permet de planifier et d'évaluer l'action de l'Etat sur l'économie et de faciliter les études comparatives dans le temps et dans l'espace.

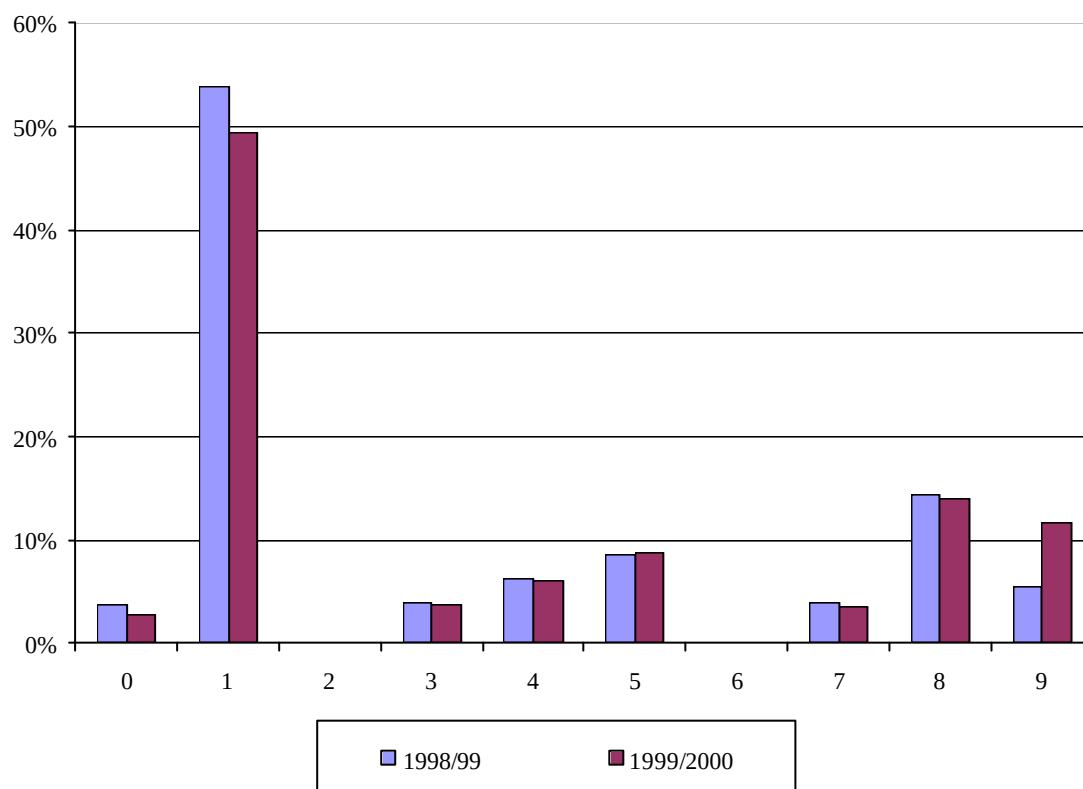
Le tableau et le graphe ci-après présentent l'évolution de la situation des engagements de dépenses au titre des crédits de paiement (y compris les émissions de la DRPP), selon la classification économique au cours des années budgétaires 1998/1999 et 1999/2000 (En millions de dh):

(1) cette classification ne comporte pas les dépenses relatives à la dette publique.

*Situation des Dépenses engagées selon la classification économique
(en millions de dh)*

Code		Libellé		1998/1999		1999/2000	
		Montant	%	Montant	%		
0	Dépenses non ventilées	3 053	3.7	2 520	2,7		
1	Frais de personnel	43 972	53.8	46 342	49,5		
Dont	11-Salaires traitements et indemnités permanentes	39 344		41 959			
	13-Contributions effectives de l'Etat aux régimes de sécurité sociale pour le compte de son personnel	3 259		2 980			
2	Impôts et taxes	13	0.0	13	0,0		
Dont	24-Droits d'enregistrement et de timbre	10		9			
3	Biens de consommation	3 181	3.9	3 454	3,7		
Dont	33-Produits énergétiques et dérivés	1 541		1 641			
	34-Textile, habillement et cuir	407		474			
	35- Fournitures de bureau, abonnements, produits d'impression et documentation	476		498			
4	Services	5 107	6.3	5 758	6,1		
Dont	41- Entretien et réparation	1 692		1 681			
	42- Transport et déplacement	827		978			
	44- Locations	414		453			
	45- Etudes, Conseils, Assistance et services assimilés	1 116		1 381			
	47- Hôtellerie, hébergement et frais de réception	170		247			
5	Subventions d'exploitation et transferts courants	6 973	8.5	8 172	8,7		
Dont	58- Ménages	1 025		1 119			
	55-Etablissements publics a caractère administratif et assimilés(y compris services gérés de manière autonome)	4 737		5 242			
6	Frais Financiers	1	0.0	1	0		
7	Subventions d'Equipement et transfert en capital	3 214	3.9	3 375	3,6		
Dont	74- Comptes spéciaux (transferts en capital)	1 218		1 312			
	75- Etablissements publics à caractère administratif	1 232		1 291			
8	Immobilisations	11 738	14.4	13 114	14		
Dont	82- Construction de bâtiments et grosses réparations	4 035		4 487			
	83- Travaux publics	2 619		2 726			
	84- Matériel technique et informatique	1 652		1 755			
	87- Autres immobilisations corporelles	1 652		1 896			
9	Opérations financières	4 461	5.5	10 959	11,7		
Total		81 713	100	93 708	100		

*Répartition des engagements selon la nomenclature économique.
(En %)*



Classes économiques

Code	Libellé
0	Dépenses non ventilées
1	Frais de personnel
2	Impôts et taxes
3	Biens de consommation
4	Services
5	Subventions d'exploitation et transferts courants
6	Frais Financiers
7	Subventions d'Equipement et transfert en capital
8	Immobilisations
9	Opérations financières

Globalement, la structure de l'affectation économique des dépenses engagées est restée relativement stable. Néanmoins, des changements ont été enregistrés en terme d'évolution de cette structure. Ils ont concerné notamment :

- ✍ La part des Frais du Personnel qui, malgré la hausse de la masse salariale en valeur absolue (de 43,9 à 46,3 milliards de DH), a diminué en passant de 53,8% en 98-99 à 49,5% des crédits engagés au titre des crédits de paiement en 1999-2000. Les « salaires, traitements et indemnités permanentes » représentent 91% de ce poste, contre 89% au cours de l'année budgétaire précédente.
- ✍ La part des Opérations Financières qui a augmenté en passant de 5,5% en 1998-1999 à 11,7% au cours de l'exercice 1999-2000 et ce, suite à au versement de 6,83 milliards de dirhams au Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

En ce qui concerne la répartition des engagements de l'année 1999-2000 selon la nomenclature économique, elle fait ressortir les tendances suivantes:

- ✍ La classe "Immobilisations" vient en seconde position (après la classe Frais du Personnel) avec un montant global de 13.114 millions de dh, soit 14% du total des engagements. Plus du 1/3 de ce montant a été destiné aux «constructions de bâtiments et grosses réparations », 21% aux « travaux publics » et 13% au « matériel technique et informatique ». Il est à noter que cette dernière nature de dépense économique a enregistré une augmentation de 103 millions de dh, en passant de 1.652 millions de dh en 1998/99 à 1.755 millions de dh en 1999/2000, soit un accroissement de 6,2%.

La sous classe « Autres immobilisations corporelles » a enregistré un taux d'accroissement de 14%. Cette sous classe regroupe en particulier l'achat de matériel mobilier de bureau et les gros travaux d'aménagement et d'installation.

La sous classe «Etudes » liées à la réalisation de ces immobilisations représente quant à elle 5% du montant affecté à la classe en question.

- ✍ La classe "opérations financières" a enregistré au cours de l'exercice 99/00 une augmentation de 146% par rapport à l'exercice précédent, en passant de 4.461 millions de dh à 10.959 millions de Dh. Cette augmentation est due particulièrement à l'augmentation de la rubrique « autres transferts » au niveau des charges communes, qui ont atteint 8,193 milliards de dh en 99-00 contre moins d'un milliard de dh au cours de l'exercice précédent.

- ✍ Les « subventions d'exploitation et transferts courants » ont connu une augmentation de 17% par rapport à l'année budgétaire précédente. Elles occupent ainsi la quatrième place avec un montant de 8.172 millions de dh, soit 8,7% du total des engagements. Ces subventions ont été destinées à raison de 64% aux « Etablissements publics à caractère administratif et assimilés y compris les SEGMA » et, à raison de 14%, aux « ménages » sous forme de pensions, allocations, bourses, bonifications et ristournes d'intérêts, dommages et intérêts.
- ✍ Le poste « Services » a légèrement évolué en valeur par rapport à l'année budgétaire précédente. Il représente 6,1% du total des engagements ; 29% de cette part étant destinée à la rubrique « Entretien et Réparation » et 24% aux « Etudes, conseils, assistance et services assimilés ».
- ✍ Le faible montant de moins d'un million de dh enregistré au niveau de la classe « frais financiers » ne tient pas compte des dépenses relatives à la dette publique, non traitées au niveau du CED.

3.2

La classification fonctionnelle (crédits de paiement)

La classification fonctionnelle regroupe les dépenses budgétaires selon leur destination, en relation avec les grandes fonctions assumées par l'Etat : Education, Santé, Sécurité etc...

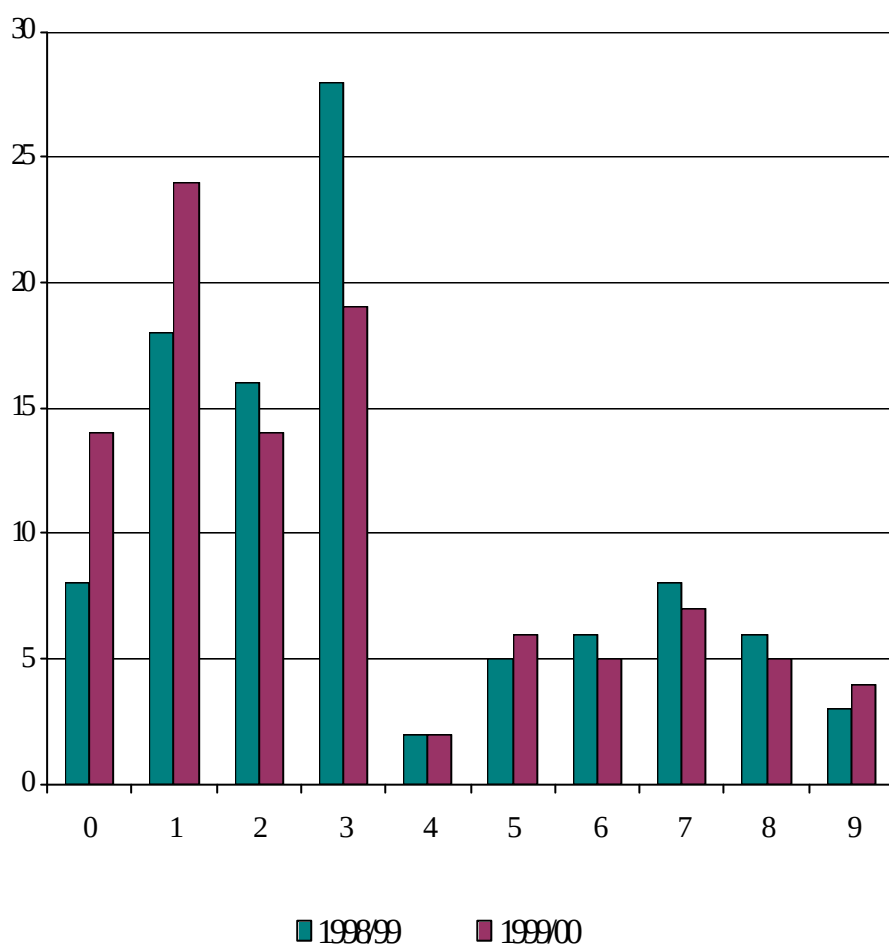
Toutes les dépenses concernant une même activité quelque soit le ministère d'imputation sont regroupées en une même fonction. Cette présentation permet de dégager les coûts réels des différentes fonctions et d'éclairer les choix les concernant. Elle contribue ainsi à améliorer l'information et la gestion budgétaires.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la situation des engagements de dépenses selon leur imputation fonctionnelle au cours des deux années budgétaires 1998/99 et 1999/00 (En millions de dh et y compris les émissions de la DRPP).

Situation des dépenses engagées selon la classification fonctionnelle

		1998/1999		1999/2000	
Code	Libellé	Montant	%	Montant	%
0	Dépenses non réparties et non fonctionnelles.	6 848	8.3	12 824	13,7
1	Pouvoirs publics et services généraux	15 065	18.4	22 582	24,1
Dont	11-Pouvoir publics	2 184		9 138	
	12-Administrations générales	2 484		2 607	
	13-Sécurité et ordre public	7 526		7 883	
2	Défense Nationale	12 924	15.8	13 910	14,8
3	Enseignement, formation professionnelle et formation des cadres	22 755	27.8	17 806	19,0
Dont	34-Formation professionnelle	387		384	
	35-Enseignement supérieur.	3 955		4 155	
4	Culte, culture, information et activités socio-éducatives	1 021	1.2	1 154	1,2
Dont	42- Culte	95		127	
	43- Culture	224		259	
	45- Jeunesse et sports	508		549	
5	Santé	4 348	5.3	5 523	5,9
Dont	51- Administration et services communs	2 492		3 422	
	53- Soins et hospitalisation	1 018		1 114	
6	Autres actions sociales	5 398	6.6	5 200	5,5
Dont	63- Sécurité et prévoyance sociale	623		454	
	64- Assistance et œuvres sociales	370		377	
	69- Autres actions sociales n.c.a	3 704		3 607	
7	Agriculture, forêts et pêche	6 234	7.6	6 763	7,2
Dont	71- Dépenses non ventilées	2 297		2 362	
	79- Autres actions n.c.a	2 340		2 694	
8	Transports, communication et autres infrastructures	5 217	6.4	5 158	5,5
Dont	81- Administration et services communs	841		846	
	84- Chemins de fer	700		700	
	85- Routes et transports routiers	1 318		1 172	
	87- Barrages et ressources en eau	1 231		1 269	
9	Autres actions économiques	1 903	2.3	2 787	3,0
Dont	92- Energie et mines	484		518	
	96- Tourisme	254		259	
	97- Logement et urbanisme	312		364	
	99-Autres services économiques n.c.a	561		1234	
Total		81 713	100	93 708	100

*Répartition des engagements selon la nomenclature fonctionnelle
(en %)*



Code	Libellé fonctions
0	Dépenses non réparties et non fonctionnelles.
1	Pouvoirs publics et services généraux.
2	Défense Nationale.
3	Enseignement, formation professionnelle et formation
4	Culte, culture, information et activités socio-éducative
5	Santé.
6	Autres actions sociales.
7	Agriculture, forêts et pêches.
8	Transports, communications et autres infrastructure.
9	Autres actions économiques.

Il ressort de la lecture du tableau ci-dessus que :

- ✍ La fonction “ Pouvoirs publics et services généraux” occupe la première place avec 22.582 millions de dh, soit une part relative de 24,1%.
- ✍ La fonction “Enseignement, formation professionnelle et formation des cadres” occupe la seconde affectation fonctionnelle avec un montant de 17.806 millions de dh de dépenses, soit 19% du total engagé. 54% de cette fonction revient à l'enseignement secondaire (général, technique, spécialisé).
- ✍ La troisième place revient à la fonction “Défense Nationale” avec 13.910 millions de dh, soit 14,8% du total des engagements ;
- ✍ La fonction “ Agriculture, forêt et pêche” vient en 4^{ème} position avec un montant de 6.763millions de dh, soit 7,2% du total engagé contre 7,6% au cours de l'année budgétaire précédente.
- ✍ Les « transports, communication et autres infrastructures » ont bénéficié d'un montant égal à 5.158 millions de Dh en 1999-2000 contre 5.217 millions de dh en 1998-1999, enregistrant ainsi une diminution de leur part qui passe de 6,4% à 5,5%. Les « Barrages et Ressources en Eau » ainsi que les «Routes et Transports Routiers » ont accaparé environ la moitié de ce montant(47%).
- ✍ La fonction intitulée “Autres actions économiques” intervient pour seulement 3% du total engagé avec un montant de 2.787 millions de dh. 19% de ce montant est affecté à “ l'énergie et mines” , 13% pour “ le logement et l'urbanisme” et 9% au “ Tourisme”.

3.3

*La classification croisée (économique et fonctionnelle)
(crédits de paiement):*

La ventilation croisée des dépenses engagées selon le caractère fonctionnel et la destination économique revêt une importance capitale dans l'évaluation de l'affectation économique des dépenses liées à certaines fonctions assurées par l'Etat.

A cet égard, on constate pour les principales fonctions ce qui suit:

✍ *La fonction “Pouvoirs publics et services généraux”(22 582 millions de dh) :*

La répartition des dépenses effectuées dans le cadre de ce poste selon la destination économique montre que :

- ✍ 70% sont constituées par les frais du personnel ;
- ✍ 11% sont affectées aux immobilisations ;
- ✍ 10% allouées aux services ;
- ✍ 5 % destinées à l'acquisition des biens de consommation.

✍ *La fonction « Enseignement, formation professionnelle et formation des cadres » (17 806 millions de dh) :*

Les dépenses effectuées dans le cadre de ce poste ont été affectées à raison de :

- ✍ 65% aux frais du personnel ;
- ✍ 23% aux immobilisations ;
- ✍ 8% aux subventions d'exploitation et transferts courants (Il s'agit essentiellement des subventions destinées aux SEGMA et des transferts aux ménages).

✍ La fonction “ Santé ” (5 523 millions de dh) :

- ✍ 55% des dépenses de ce poste sont affectées aux frais du personnel ;
- ✍ 21% aux immobilisations ;
- ✍ 14% aux subventions d'exploitation et transferts courants. Il s'agit principalement des subventions allouées aux hôpitaux érigés en SEGMA et des versements aux comptes spéciaux.

✍ La fonction “ Transports, communications et autres infrastructures ” (5 158 millions de dh) :

La répartition des dépenses de ce poste selon la destination économique montre que :

- ✍ 44 % sont destinées aux immobilisations ;
- ✍ 15% aux frais du personnel ;
- ✍ 14% aux services.

✍ La fonction “ Agriculture, forêt et pêche ” (6.763millions de dh):

- ✍ 47% des dépenses effectuées au niveau de ce poste sont affectées aux subventions d'exploitation et transferts courants ;
- ✍ 20% aux subventions d'équipement et transferts en capital ;
- ✍ 13% aux frais du personnel. Ce taux relativement réduit est dû en particulier au fait que le Ministère chargé du secteur de l'Agriculture est fortement décentralisé, notamment au niveau des ORMVA et des Centres de Travaux, qui sont des établissements publics dont les frais du personnel sont supportés par le budget général de l'Etat et affectés à ces organismes sous forme de subventions.

DEUXIEME PARTIE

*Les actes d'engagement contrôlés par le CED au
cours de l'exercice 1999-2000.*

Cette partie sera consacrée principalement à :

- ? l'analyse quantitative des actes contrôlés par le CED ;
- ? la mise en évidence des caractéristiques des principaux actes d'engagement soumis au visa du CED notamment les marchés, les bons de commande et les actes du personnel de l'Etat ;
- ? la présentation des conditions au niveau du CED d'exécution de la première tranche du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse au 30 juin 2000.

I

Analyse quantitative globale des actes contrôlés par le CED au cours de l'exercice 1999-2000

L'activité du CED concerne les engagements de divers types d'actes dont notamment : les indemnités, les allocations, les bons de commande, les délégations de crédits, les frais divers, les marchés, les reliquats d'engagement, les demandes d'autorisation de paiement, les contrats, les conventions et les actes relatifs aux engagements de dépenses du personnel de l'Etat.

La charge de travail nécessaire pour le contrôle d'un dossier d'engagement dans des conditions de célérité et d'efficacité dépend du type d'acte (personnel ou matériel), de la complexité du cas soumis au visa et du degré et de la qualité de la communication entre les ordonnateurs et les contrôleurs.

En dehors de l'étude des actes individuels et collectifs relatifs au personnel de l'Etat⁽¹⁾, les actes d'engagement contrôlés par les services opérationnels du CED au cours de cette année sont au nombre de 223.578 actes de première réception. Ce chiffre ne tient pas compte des itérations d'envois des propositions d'engagement entre le CED et les services de gestion

Il est à rappeler que ce nombre ne tient pas compte des actes relatifs à la rémunération du personnel civil et militaire de l'Etat dans la mesure où les dépenses s'y rattachant figurent parmi les dépenses payées sans ordonnancement préalable.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des actes d'engagement hors SGIPE par type de dépense⁽²⁾ :

*Répartition des actes d'engagement traités par les services
du CED en 99/2000 (en nombre)*

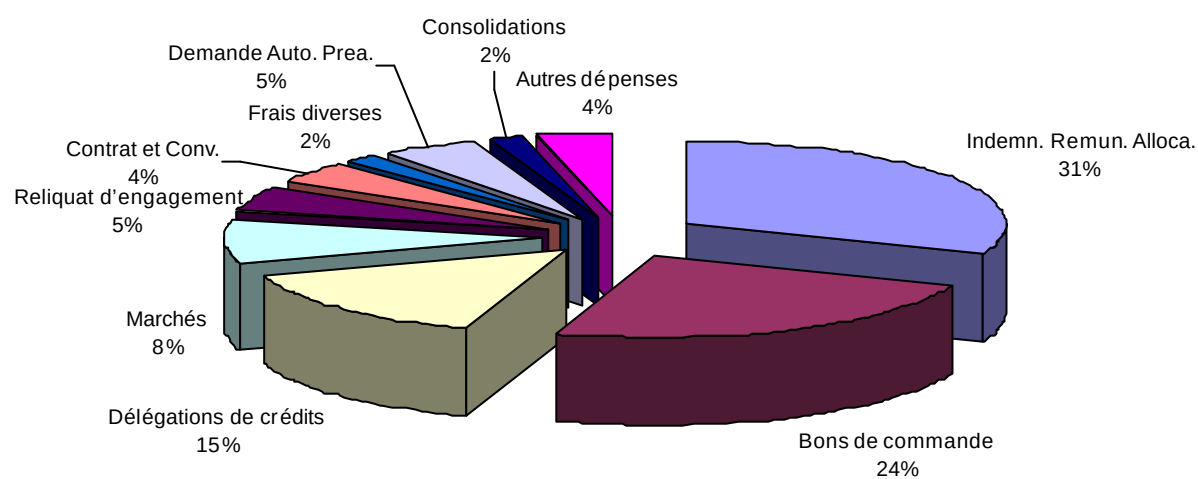
Groupe	Indemnités Rémunérations Allocations	Bons de commande	Délégations & retraits de crédits	Marchés & actes y afférents ⁽³⁾	Reliquats d'engage.	Contrats et Convent.	Frais divers	Demandes autorisation de Paiement.	Conso li- dation	Autres dépenses	Total
Total	69 560	53 351	33 581	18 978	11 542	8 987	4 172	11 168	3 603	8 636	223 578
En %	31,11	23,86	15,02	8,49	5,16	4,02	1,87	5	,61	3,86	100

⁽¹⁾ Ces actes sont présentés et analysés au II-2 de la deuxième partie.

⁽²⁾ Le nombre d'actes par type de dépense tient compte de tous les engagements engendrés par l'acte soumis au visa du CED.

⁽³⁾ Ces actes couvrent aussi bien les marchés que les avenants, les engagements complémentaires, les diminutions, les annulations.....

Répartition des actes d'engagement hors SGIPE par type de dépense (En nombre)



*Analyse des actes contrôlés au niveau des Contrôles Centraux des
Engagements de Dépenses (CCED)*

Les contrôleurs centraux sont chargés du contrôle des engagements de dépenses inscrits dans un ou plusieurs chapitres de la loi de finances correspondant à un ou plusieurs départements.

Le nombre des actes d'engagement soumis aux CCED (hors actes SGIPE) s'élève à 90.789 actes dont 85% relève du budget général. Les actes relevant des ordonnateurs constituent 89% alors que ceux émanant des sous-ordonnateurs centraux sont de l'ordre de 11%.

Les délégations de crédits représentent 37% des actes proposés à l'engagement, les actes relatifs aux rémunérations, aux indemnités et aux allocations représentent 22%, les bons de commande 10% et les marchés 6%, le reste des actes intervient pour 25%. Il est à signaler que seul l'aspect comptable des marchés est pris en charge par les CCED.

Le tableau ci-après présente la répartition des actes d'engagement par type de dépense :

*Répartition des actes d'engagement traités par
les CCED en 99/2000*

Entité	Indemnité Rémunération Allocation	Bons de com.	Délégations crédits	Marché d'engagement	Reliquat d'engagement	Contrats et convention	Frais divers	Demande Autorisation Paie ment.	Conso- lida tion	Autres dépenses	Total
Ordonnateurs	16 788	7 312	33 581	3 600	3 106	2 968	3 204	2 041	305	7 881	80 786
sous ordonnateurs centraux	3 429	1 898	0	1 857	286	546	349	546	247	187	10 003
Total	20 217	9 210	33 581	5 457	3 392	4 172	3 553	2 587	552	8 068	90 789
En %	22	10	37	6	4	4	4	3	1	7	100

La répartition de ces actes d'engagement par entité montre que six C.C.E.D ont traité à eux seuls 58% du total des actes ; il s'agit des CCED auprès du des départements de l'Agriculture (15%), du M.E.N (10%), du Ministère de l'Intérieur (10%), du Ministère de l'Equipe ment (9%), du Ministère de la Santé (8%) et du Ministère des Finances (7%).

Malgré l'importance des actes d'engagement de dépenses du matériel et dépenses diverses, le contrôle de ceux relatifs au personnel reste toujours l'activité principale des C.C.E.D.

Ainsi, au cours de l'exercice 1999-2000, le personnel de l'Etat dont les actes d'engagement sont contrôlés par l'ensemble des C.C.E.D a atteint le nombre de 754.885 dont plus de 84% relève de cinq C.C.E.D à savoir : le CCED auprès du Ministère de l'Education Nationale (210.000), le CCED auprès de la Défense Nationale (237.000), le CCED auprès du Ministère de l'Intérieur (102.000), le CCED auprès du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Technique (45.500) et le CCED auprès du Ministère de la Santé (41.000). Le reste de l'effectif relève des treize autres C.C.E.D.

Au niveau des Contrôles Centraux des Marchés Publics.

Les contrôles centraux des marchés publics qui siègent au Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat ont traité au cours de cet exercice 7.449 actes d'engagement dont plus de 4.000 marchés et ce comme le montre le tableau suivant :

*Répartition des actes par secteur
Année budgétaire 99/2000*

Secteur	Nombre
Administratif	1.563
Economique	2.171
Infrastructure	855
Pouvoirs Publics et ADN	1508
Socio-Educatif	1.352
Total	7.449⁽¹⁾

(1) Ces actes sont comptabilisés au niveau des CCED auprès des différents départements ministériels concernés. Les CCED assurent la certification de la disponibilité des crédits correspondants.

Analyse des actes contrôlés au niveau des Contrôles Préfectoraux et Provinciaux des Engagements de Dépenses

Les Contrôles Préfectoraux et Provinciaux (CPED) sont chargés du contrôle des engagements de dépenses réalisés sur crédits délégués aux sous-ordonnateurs y compris ceux afférents aux SEGMA.

Ces entités exercent leur contrôle sur les marchés et les autres types de dépenses de matériel ainsi que sur certaines dépenses de personnel notamment occasionnel et journalier relevant en grande partie du Ministère de l'Intérieur.

Le nombre des actes soumis au visa des 46 CPED a atteint 132.789 actes dont 75% relève du budget général, 13% des comptes spéciaux et 12% relève des SEGMA.

Les actes relatifs aux rémunérations, aux indemnités et aux allocations arrivent en première position en terme de nombre avec 37% de l'ensemble des actes traités, suivis par ceux relatifs aux bons de commande (33%). Les actes relatifs aux marchés ne représentent que 10% du nombre total des actes. Le reste des actes intervient pour 20%.

Le tableau suivant présente la répartition des actes d'engagement par type de dépense :

Répartition des actes d'engagement traités par les CPED en 99/2000

Entité	Indemnité Rémunération Allocation	Bons de commande	Marché	Reliquats d'engagement	Contrat et convention	Frais divers	Demande d'Autorisation Païement.	Consolidation	Autres dépenses	Total
Sous Ordonnateurs	49 343	44 141	13 521	8 150	4 815	619	8 581	3 051	568	132 789
En %	37	33	10	6	4	0,5	6,5	2,5	0,5	100

La répartition de ces actes par C.P.E.D montre que 35% ont été traités par six C.P.E.D. Le CPED de Marrakech intervient pour 8%, le CPED de Fès (6%), le CPED de Rabat (6%) et les CPED de Meknès, Agadir et Oujda avec 5% chacun.

II

*Caractéristiques des principaux actes contrôlés par
le CED au cours de 1999-2000*

A ce niveau, l'analyse portera sur les caractéristiques des principaux actes d'engagement soumis au visa du CED, notamment les marchés, les bons de commande et les actes relatifs au personnel de l'Etat.

*Actes d'engagement relatifs aux dépenses de matériel
(marchés & bons de commande)*

1.1.

Les marchés soumis au visa du CED en 1999-2000

Au cours de cette année budgétaire, le nombre des marchés soumis au visa du CED a atteint 14.664 marchés pour une valeur de 13.505 millions de dirhams.

Le tableau ci-après présente l'évolution des marchés en nombre et en montant au cours des années budgétaires 1998/1999 et 1999/2000 :

Evolution des marchés soumis au visa du CED entre 1998 et 2000

	Nombre de marchés	Montant en millions de DH
98/99	12.648	9.949
99/2000	14 664	13.505
Variation	16%	36%

L'analyse suivante des marchés soumis au visa du CED en 1999-2000, permet de passer en revue le niveau de leur déconcentration, leur étalement dans le temps ainsi que les durées de leur visa.

L'analyse portera également sur la répartition desdits marchés selon les départements, les tranches de montant, les modes de passation, les types de prestation et les fournisseurs attributaires.

1.1.1

La déconcentration des marchés publics

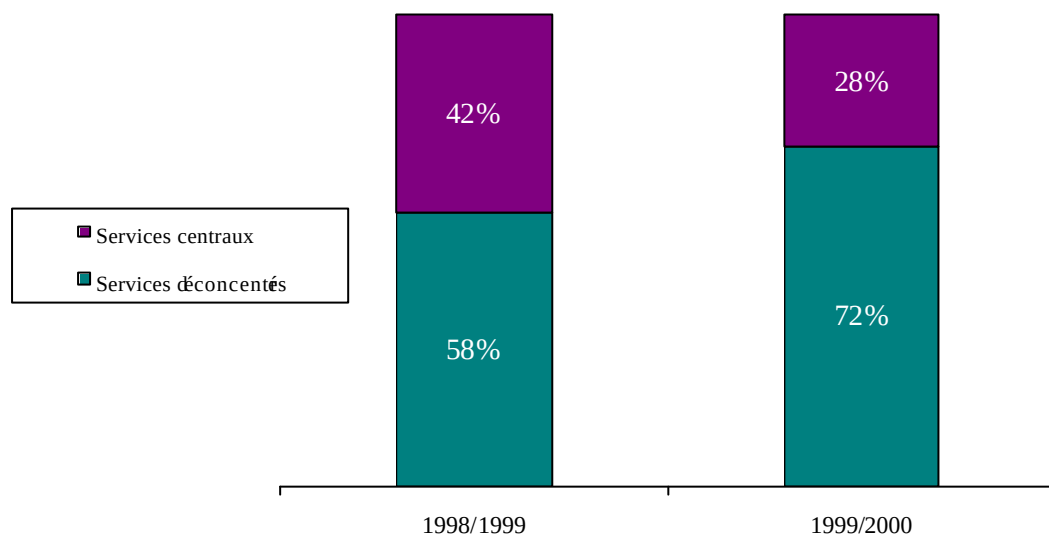
La tendance à la déconcentration de la gestion des marchés publics en nombre, qui a été constatée au cours des dernières années, s'est confirmée au cours de cette année budgétaire puisque la part des marchés passés par les services déconcentrés a enregistré une nette augmentation de l'ordre de 14% en passant de 58% en 1998/1999 à 72% au cours de cet exercice.

Le tableau et le graphe ci-après présentent l'évolution de cette tendance :

*Répartition des marchés soumis au visa du CED entre services centraux et services déconcentrés
(en nombre)*

		Services centraux	Services déconcentrés territoriaux	Total
98/99	En Nombre	5.306	7.342	12.648
	en %	42	58	100
99/2000	En Nombre	4 045	10 619	14.664
	en %	28%	72%	100

Répartition des marchés soumis au visa du CED entre services centraux et services déconcentrés territoriaux



Marchés par service de passation

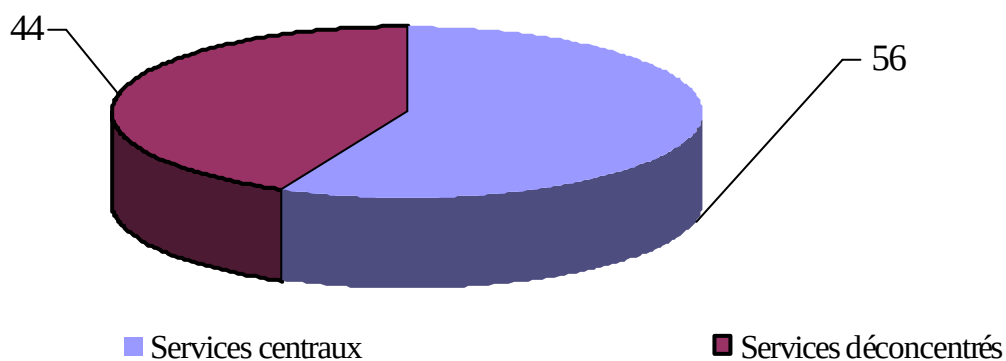
Code	Libellé	Services Centraux	Services Extérieurs	Total
0	ADMINISTRATIONS DIVERSES	14	25	39
2	COUR ROYALE	26		26
4	PREMIER MINISTRE		1072	1072
5	COUR DES COMPTES	3		3
6	MINISTERE DE LA JUSTICE	380	59	439
7	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	23		23
8	MINISTERE DE L'INTERIEUR	304	786	1090
9	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	126		126
10	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	30	484	514
11	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	194	1879	2073
12	MINISTERE DE LA SANTE	413	1723	2136
13	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	353	120	473
14	MINISTERE DU TOURISME	6	78	84
15	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES PECHEES MARITIMES	24	57	81
16	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	3		3
17	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	295	2219	2514
18	MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	13	2	15
19	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	7		7
20	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES	299	1104	1403
21	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	42	205	247
22	MINISTERE DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA PRIVATISATION	15		15
23	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMQUES	3	1	4
24	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES GENERALES DU GOUVERNEMENT	2		2
26	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- ARTISANAT-	33	2	35
27	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	53	11	64
28	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- INDUSTRIE ET COMMERCE-	26	3	29
29	MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	78	16	94
30	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- HABITAT	34	21	55
31	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	47	124	171
32	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	3		3
33	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	13	1	14
34	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	970	90	1060
35	HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	7	1	8
38	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- ENVIRONNEMENT	6	8	14
40	MINISTERE CHARGE DES DROITS DE L'HOMME	1		1
42	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN	62	4	66
44	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	41	279	320
45	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES EAUX ET FORETS	19	228	247
46	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME-	77	17	94
T O T A L		4045	10619	14664

En terme de valeur, la déconcentration desdits marchés bien qu'importante reste relativement limitée. En effet, le montant global des marchés contractés par les services centraux représente 56% de la valeur totale de l'ensemble des marchés soumis en 1999 - 2000 au visa du CED. Le tableau et le graphe ci-après en sont l'illustration:

*Répartition des marchés entre services centraux et services déconcentrés
(En valeur)*

	Services centraux	Services déconcentrés territoriaux	Total
Montant en 1.000 dh	7 554 578	5 950 534	13 505 112
En %	56%	44%	100%

Répartition des marchés entre services centraux et services déconcentrés territoriaux (En valeur)



1.1.2

Les marchés par département

Comme il découle de la répartition des marchés par département objet du tableau ci-après, six départements se partagent plus de 70% du nombre des marchés et enregistrent plus de 80% du montant global ; il s'agit en l'occurrence du Ministère de l'Education Nationale, de l'Administration de la Défense Nationale, du Ministère de l'Equipement, du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Intérieur.

*Marchés par départements
(en nombre & en montant)*

Code département	Libellé	En nombre	%	En 1.000 DH	%
0	ADMINISTRATIONS DIVERSES	39	0,27	26 927	0,20
2	COUR ROYALE	26	0,18	13 347	0,10
4	PREMIER MINISTRE	1 072	7,31	396 915	2,94
5	COUR DES COMPTES	3	0,02	1 878	0,01
6	MINISTERE DE LA JUSTICE	439	2,99	377 410	2,79
7	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	23	0,16	12 868	0,10
8	MINISTERE DE L'INTERIEUR	1 090	7,43	633 826	4,69
9	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	126	0,86	143 038	1,06
10	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	514	3,51	257 312	1,91
11	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	2 073	14,14	1 503 619	11,13
12	MINISTERE DE LA SANTE	2 136	14,57	871 248	6,45
13	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	473	3,23	312 597	2,31
14	MINISTERE DU TOURISME	84	0,57	18 498	0,14
15	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES PECHEES MARITIMES	81	0,55	60 490	0,45
16	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	3	0,02	393	0,00
17	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	2 514	17,14	2 979 851	22,06
18	MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	15	0,10	6 057	0,04
19	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	7	0,05	3 468	0,03
20	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES	1 403	9,57	673 669	4,99
21	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	247	1,68	73 251	0,54
22	MINISTERE DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA PRIVATISATION	15	0,10	7 819	0,06
23	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMQUES	4	0,03	5 101	0,04
24	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES GENERALES DU GOUVERNEMENT	2	0,01	193	0,00
26	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- ARTISANAT-	35	0,24	15 001	0,11
27	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	64	0,44	53 524	0,40
28	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- INDUSTRIE ET COMMERCE-	29	0,20	31 174	0,23
29	MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	94	0,64	99 504	0,74
30	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- HABITAT	55	0,38	20 535	0,15
31	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	171	1,17	63 186	0,47
32	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	3	0,02	311	0,00
33	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	14	0,10	4 219	0,03
34	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	1 060	7,23	4 339 317	32,13
35	HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	8	0,05	1 399	0,01
38	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- ENVIRONNEMENT	14	0,10	4 697	0,03
40	MINISTERE CHARGE DES DROITS DE L'HOMME	1	0,01	69	0,00
42	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN	66	0,45	26 215	0,19
44	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	320	2,18	294 272	2,18
45	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES EAUX ET FORETS	247	1,68	120 571	0,89
46	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME-	94	0,64	51 344	0,38
Total		14 664	100	13 505 112	100

1.1.3

L'étalement des marchés dans le temps

Le CED se trouve à mi-chemin dans le processus d'acquisition des prestations des biens et services par les départements de l'Etat. Il n'intervient ainsi qu'une fois les dossiers d'engagement sont présentés pour la première fois à l'un de ses services. Le CED n'est donc pas responsable des retards qui peuvent être accumulés par les ordonnateurs et les sous-ordonnateurs dans la phase de préparation des dossiers d'engagement.

Malgré le fait que ses ressources humaines sont réparties en fonction de l'importance (en termes d'actes d'engagements traités) de chaque département et de chaque province, le CED ne peut se doter de compétences humaines suffisantes pour traiter, dans des délais convenables, l'afflux massif des propositions d'engagements soumises au cours du dernier trimestre de l'année budgétaire, voire le dernier mois et surtout la dernière semaine ou la dernière journée limite pour acheminer les propositions d'engagement au CED.

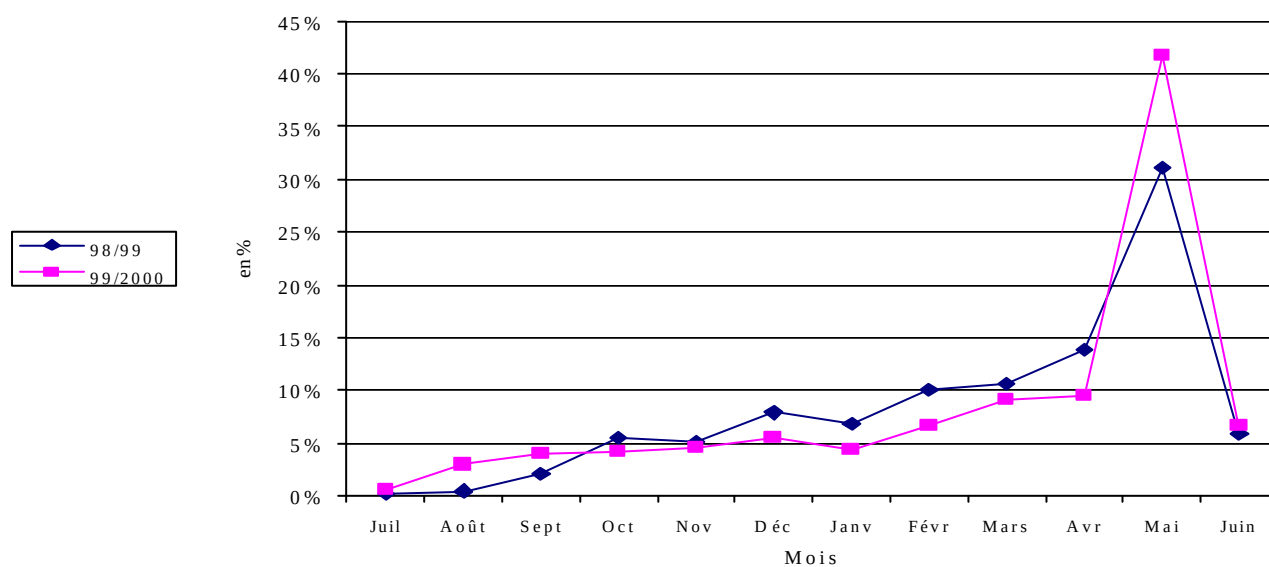
Ce constat qui est valable pour plusieurs types d'actes d'engagement, reste préoccupant pour les marchés dont l'étude nécessite relativement la mobilisation de beaucoup plus de compétences humaines qualifiées.

Le tableau et le graphe ci-après présentent l'étalement dans le temps des marchés présentés pour la première fois au CED :

Etalement des marchés dans le temps.

	Mois	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
98/ 99	Nombre	7	75	309	697	669	992	819	1 195	1 296	1 824	4 402	362	12 648
	en %	0,1	0,6	2,4	5,5	5,3	7,8	6,5	9,4	10,2	14,4	34,8	2,9	100
99/ 2000	Nombre	72	447	635	616	689	800	721	1 023	1 283	1 376	6 296	707	14 664
	en %	0,49	3,05	4,33	4,20	4,70	5,45	4,91	6,98	8,75	9,38	42,93	4,82	100

Etalement des marchés dans le temps(nombre en %)



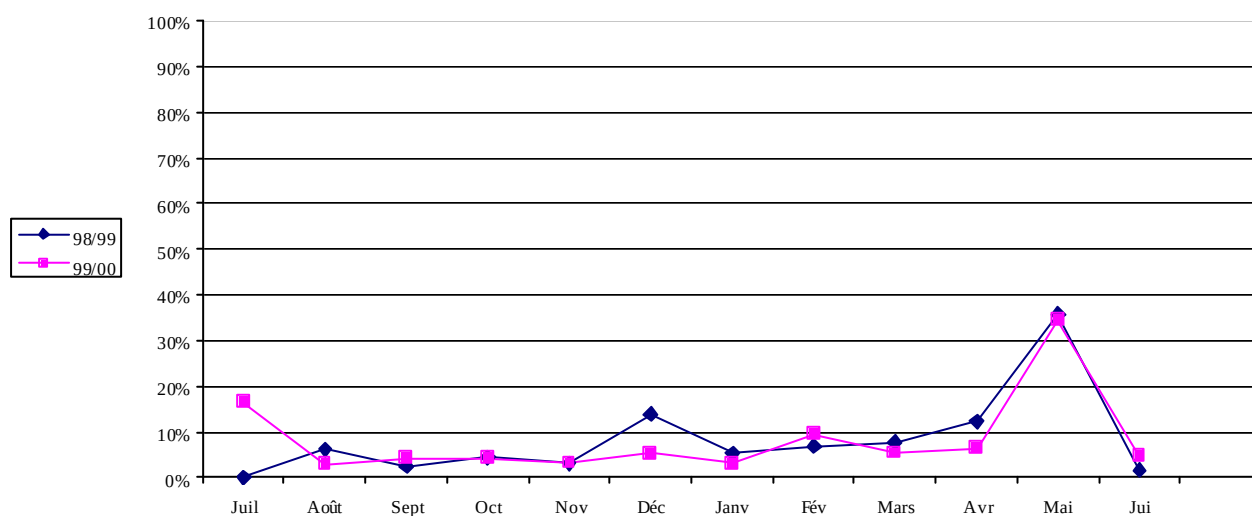
83. Rapport Annuel 2000

L'étalement des marchés dans le temps en termes de valeur a connu la même tendance que celle constatée au niveau de leur étalement en nombre et ce comme le montrent le tableau et le graphe ci-après :

Etalement des marchés dans le temps (En 1.000 Dh)

	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total
98/ 99	8 754	604 291	249 169	449 661	309 001	1 378 805	531 559	684 415	771 497	1 227 109	3 562 653	172.398	9.949.314
%	0,1	0,1%	6,1%	2,5%	4,5%	3,1%	13,9%	5,3%	6,9%	7,8%	12,3%	35,8%	1,7%
99/ 2000	2 249 586	396 700	592 139	586 896	365 618	716 400	506 964	1 392 767	773 704	882 291	4 633 597	408 450	13.505.112
%	16,66	2,94	4,38	4,35	2,71	5,30	3,75	10,31	5,73	6,53	34,31	3,02	100

Etalement des marchés dans le temps (Montant en%)



Les principales conclusions qui découlent de cette situation peuvent être résumées comme suit :

- ✍ le nombre des marchés soumis au visa du CED au cours du dernier trimestre a évolué en hausse, passant de 52 % en 1998-1999 à 57 % au cours de l'année budgétaire 1999/2000. Cette situation s'explique par la non maîtrise du processus de programmation et de lancement tardif des marchés par certains départements ;
- ✍ certains départements arrivent à répartir leurs marchés sur toute l'année alors que d'autres départements trouvent encore des difficultés dans la programmation et la préparation de leurs marchés, et ne les soumettent au visa du CED que vers la fin de l'année budgétaire ;
- ✍ du fait que la date limite pour soumettre les marchés relevant du budget d'investissement au visa du CED a été fixée au 30 mai 2000, il y a lieu de constater que plusieurs milliers de marchés imputés sur ce budget ont afflué au CED au cours de la dernière semaine de ce mois. Ce flux considérable des propositions d'engagement des marchés constitue un frein pour la réduction de la durée de séjour des marchés au CED, considéré comme indicateur de performance.

1.1.4

Les marchés par tranche de montant

Le montant d'un marché intervient dans la détermination du nombre et de la taille des entreprises soumissionnaires.

En tenant compte du fait que les entreprises marocaines sont dans leur quasi-totalité des petites et moyennes entreprises, la volonté des administrations de recourir à des commandes à gros montants ou en lots uniques ou, à l'inverse, le recours à des commandes à faible montant ou en lots séparés, ne manquera pas d'effets sur le degré de la concurrence entre ces entreprises.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des marchés par tranche de montant en termes de nombre et de valeur :

Répartition des marchés par tranches de montant (en nombre)

	Tranche en 1000 DH	0-100	100- 1000	1000-10000	10000 et plus	Total
1998/1999	Nombre	4289	6640	1625	94	12 648
	%	34%	52%	13%	1%	100%
99/ 2000	Nombre	4142	8550	1843	129	14664
	%	28,2%	58,3%	12,6%	0,9%	100%

Répartition des marchés par tranches de montant (en valeur)

	Tranche en 1000 DH	0-100	100- 1000	1000-10000	10000 et plus	Total
1998/1999	En 1.000 dh	188 352	2 418 249	4 388 993	2 953 719	9 949 314
	%	1,9%	24,3%	44,1%	29,7%	100%
99/ 2000	En 1.000 dh	201 458	3 052 793	4 775 289	5 475 571	13 505 112
	%	1,5%	22,6%	35,4%	40,5%	100%

L'analyse de ces données permet de constater que :

- ✍ la répartition des marchés par tranche de montant est caractérisée par la prédominance des marchés dont le montant est inférieur à un million de dirhams. Cette catégorie représente 86% du nombre des marchés sous-revue ;
- ✍ les marchés dont le montant relève de la tranche de plus de 10 millions de dirhams ne représentent que 1% du nombre total, mais interviennent pour 40,5% du montant total. Ce pourcentage a largement augmenté par rapport à l'année budgétaire précédente où il n'était que de 29,7%.

La répartition des marchés par tranche de montant varie selon les départements, comme le montre le tableau ci-après :

*Marchés soumis au visa par département et par tranches de
montant en 1.000 Dh (en nombre)*

Code Dép.	Libellé	0-100	100- 1000	1000- 10000	10000 et +	Total
0	ADMINISTRATIONS DIVERSES	13	23	3		39
2	COUR ROYALE	3	20	3		26
4	PREMIER MINISTRE	167	854	51		1072
5	COUR DES COMPTES	2		1		3
6	MINISTERE DE LA JUSTICE	87	272	75	5	439
7	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	5	14	4		23
8	MINISTERE DE L'INTERIEUR	216	735	134	5	1090
9	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	24	73	27	2	126
10	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	94	366	54		514
11	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	814	875	377	7	2073
12	MINISTERE DE LA SANTE	874	1074	181	7	2136
13	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	167	223	80	3	473
14	MINISTERE DU TOURISME	23	60	1		84
15	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES PECHEES MARITIMES	36	34	10	1	81
16	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	1	2			3
17	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	419	1674	369	52	2514
18	MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	2	10	3		15
19	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	4	2	1		7
20	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES	409	853	137	4	1403
21	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	104	133	10		247

Code Dép.	Libellé	0-100	100- 1000	1000- 10000	10000 et +	Total
22	MINISTERE DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA PRIVATISATION	4	9	2		15
23	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIKES	2	1	1		4
24	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES GENERALES DU GOUVERNEMENT	1	1			2
26	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- ARTISANAT-	7	23	5		35
27	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	25	33	4	2	64
28	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- INDUSTRIE ET COMMERCE-	7	18	3	1	29
29	MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	15	48	31		94
30	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- HABITAT	12	38	5		55
31	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	25	132	14		171
32	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	2	1			3
33	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	4	9	1		14
34	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	367	503	151	39	1060
35	HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	2	6			8
38	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- ENVIRONNEMENT	2	12			14
40	MINISTERE CHARGE DES DROITS DE L'HOMME	1				1
42	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN	20	41	5		66
44	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	139	111	69	1	320
45	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES EAUX ET FORETS	23	209	15		247
46	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME-	20	58	16		94
Total		4142	8550	1843	129	14664
En %		28,2%	58,3%	12,6%	0,9%	100%

1.1.5

Les marchés selon leur mode de passation

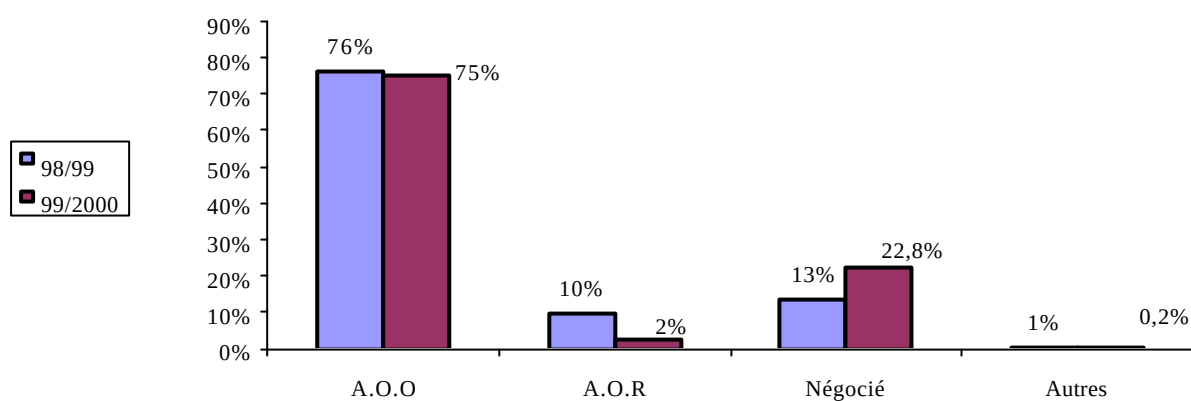
Au cours de l'année budgétaire 1999-2000, la répartition des marchés selon le mode de passation a légèrement changé par rapport à l'année budgétaire précédente . Ainsi, si la part des marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert est restée relativement stable autour de 75%, celle des marchés passés selon la procédure négociée a augmenté passant de 13,4% à 22,8%. Cette augmentation s'est faite aux dépens des marchés passés selon la procédure d'appel d'offres restreint dont la part a baissé de 9,8% à 2% au cours de cette année budgétaire.

Le tableau et le graphe ci-après présentent la répartition des marchés, en termes de nombre, selon le mode de passation :

***Répartition des marchés par mode de passation
(En nombre)***

		A.O.O	A.O.R	Négocié	Autres	Total
98/1999	En Nombre	9 654	1 236	1 701	57	12 648
	En %	76,3	9,8	13,4	0,5	100
99/2000	En Nombre	10941	324	3342	57	14664
	En %	75	2	22,8	0,2	100

Répartition des marchés par mode de passation (Nombre en%)

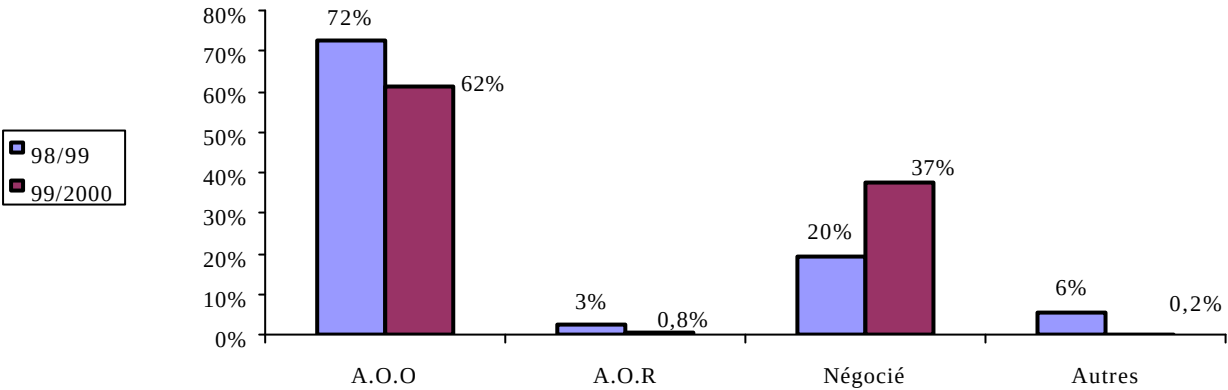


Le tableau et le graphe ci-après présentent en termes de valeur, la répartition des marchés selon le mode de passation :

Répartition des marchés par mode de passation (En valeur)

		A.O.O	A.O.R	Négocié	Autres	Total
98/99	En 1000 Dh	7 200 552	245 087	1 941 786	561 889	9 949 314
	en %	72,4	2,5	19,5	5,6	100
99/00	En 1000 Dh	8 315 425	109 263	5 014 890	65 534	13 505 112
	en %	62	0,8	37	0,2	100

Répartition des marchés par mode de passation
(Valeur en%)



Il découle du tableau et du graphe ci-dessus que la part des montants des marchés passés selon la procédure négociée a atteint 37% du montant global contre seulement 19,5% au cours de l'année budgétaire précédente. Ceci peut être expliqué principalement par le fait que les marchés contractés par l'Administration de la Défense Nationale, qui utilise le plus souvent cette procédure, ont constitué 32% du montant global des marchés .

Cette augmentation est due également au recours systématique à ladite procédure, autorisé par la circulaire du Premier Ministre n°3/2000 du 3 avril 2000 relative à la mise en œuvre du Programme National de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse (PNLES). En effet, les marchés soumis au visa du CED dans le cadre de ce programme ont atteint 1.178 avec une valeur de l'ordre de 447.723.652 dirhams.

1.1.6

Les marchés par type de prestation

La répartition des marchés par type de prestation permet de dégager une idée sur l'affectation des dépenses engagées au titre du budget général de l'Etat.

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la part de chaque type de prestation (Travaux, Fournitures et Services) au cours des exercices 1998-1999 et 1999-2000, en nombre et en valeur :

*Répartition des marchés par type de prestation
(en nombre)*

		Travaux	Fournitures	Services	Total
1998/1999	En nombre	3 646	6 786	2 216	12 648
	En %	28,8	53,7	17,5	100,0
1999/2000	En nombre	4 730	7 631	2 303	14 664
	En %	32%	52%	16%	100%

*Répartition des marchés par type de prestation
(en valeur)*

		Travaux	Fournitures	Services	Total
1998/1999	En 1000 Dh	5 155 167	4 025 092	769 055	9 949 314
	En %	51,8	40,5	7,7	100
1999/2000	En 1000 Dh	5 853 132	6 550 175	1 101 805	13 505 112
	En %	43%	49%	8%	100%

La répartition des marchés par type de prestation permet de constater que :

- ✍ la part des marchés de travaux a diminué en valeur au cours de cette année budgétaire par rapport à l'exercice dernier en baissant de 51,8% à 43% alors qu'elle a enregistré un léger accroissement en termes de nombre (32% au lieu de 28,8%) ;
- ✍ Le nombre des marchés de fournitures est resté pratiquement stable mais leur part a sensiblement augmentée en valeur (de 40,5% à 49%) ;
- ✍ en ce qui concerne les marchés de services ils ont légèrement diminué en nombre mais ils sont restés relativement stables en valeur.

1.1.7

Les marchés selon le nombre d'itérations d'envoi au CED

Après examen par le CED, les dossiers d'engagement relatifs aux marchés peuvent être visés à l'issue de leur 1^{er} envoi, comme ils peuvent faire l'objet d'observations ou de demandes d'explication.

L'objectif recherché à travers la formulation de ces observations est de mettre le dossier en l'état pour l'octroi du visa. Néanmoins, dans certains cas, la satisfaction de ces observations ne se réalise qu'à l'issue de plusieurs renvois au service gestionnaire concerné.

Il est à signaler à ce niveau que l'exercice 1999-2000 a été caractérisé par l'entrée en vigueur des dispositions du décret relatif aux marchés publics daté du 30.12.1998 et notamment de son article 35 qui a conféré au CED le statut de membre permanent de la commission d'ouverture des plis.

La présence du CED au sein de cette commission s'est traduite par l'augmentation de la part des marchés visés au 1^{er} envoi qui est passé de 18,6% en 1998-1999 à 26% en 1999-2000.

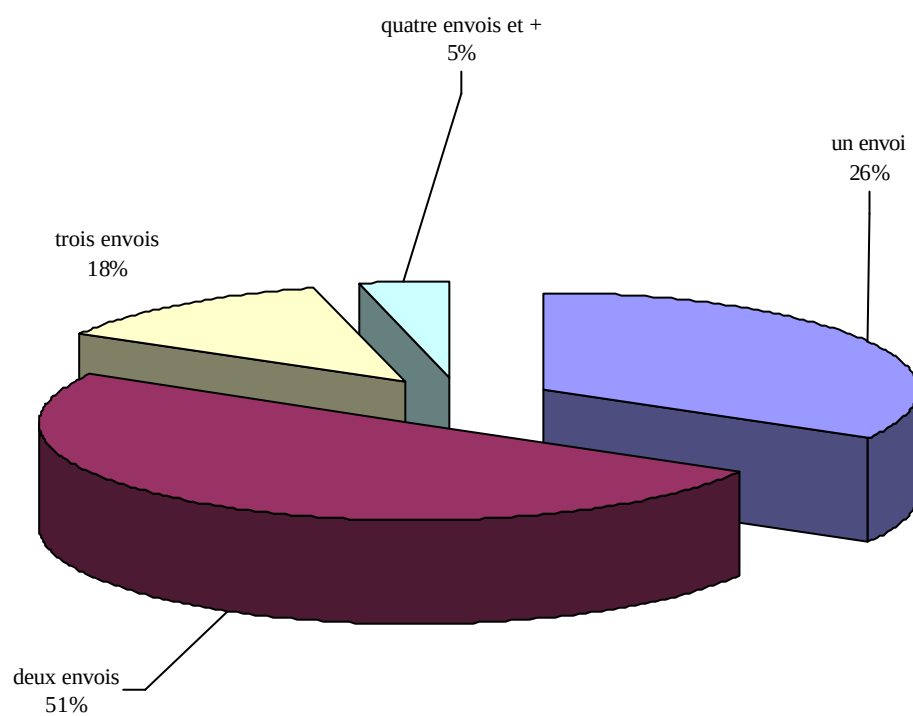
Ce pourcentage est appelé à s'améliorer à l'avenir au fur et à mesure de l'adaptation des structures du contrôle à cette nouvelle mission. Il est tributaire également de l'amélioration progressive des performances des services gestionnaires dans ce domaine.

Le tableau et le graphe ci-après illustrent la répartition des marchés visés selon le nombre d'itérations d'envoi au CED :

Répartition des marchés visés selon le nombre d'itérations d'envoi au CED

	Exercice	un envoi	deux envois	trois envois	quatre envois et +	Total
Nombre de marchés	99/2000	3 764	7 539	2 589	772	14 664
en %		26%	51%	18%	5%	100%
Nombre de marchés	98/1999	2 351	6 515	2 770	1 012	12 648
en %		18,6	51,5	21,9	8,0	100

Répartition des marchés visés en 1999-2000 selon le nombre d'itérations d'envoi au CED (En %)



Cependant, en analysant le nombre d'itérations d'envoi par Ministère on relève des différences entre les départements. Le tableau suivant en est l'illustration :

*Répartition des marchés selon le nombre d'itérations d'envoi au CED
par département au cours de 1999/2000*

Code	Département	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et +	total
0	ADMINISTRATIONS DIVERSES	5	25	8	1	39
2	COUR ROYALE	2	8	11	5	26
4	PREMIER MINISTRE	572	401	82	17	1 072
5	COUR DES COMPTES		3			3
6	MINISTERE DE LA JUSTICE	31	264	100	44	439
7	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	6	12	4	1	23
8	MINISTERE DE L'INTERIEUR	483	467	114	26	1 090
9	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	20	65	24	17	126
10	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	128	256	109	21	514
11	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	492	1172	348	61	2 073
12	MINISTERE DE LA SANTE	511	1058	421	146	2 136
13	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	54	248	122	49	473
14	MINISTERE DU TOURISME	27	38	18	1	84
15	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES PECHEES MARITIMES	30	32	17	2	81
16	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		1	1	1	3
17	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	610	1303	447	154	2 514
18	MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	5	4	3	3	15
19	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	2	4	1		7
20	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES	317	712	286	88	1 403
21	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	61	138	30	18	247
22	MINISTERE DU SECTEUR PUBLIC ET DE LA PRIVATISATION	3	11	1		15

Code	Département	Un envoi	Deux envois	Trios envois	Quatre envois et +	total
23	MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES	1	3			4
24	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DES AFFAIRES GENERALES DU GOUVERNEMENT		2			2
26	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- ARTISANAT-	3	16	6	10	35
27	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	24	31	5	4	64
28	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- INDUSTRIE ET COMMERCE-	7	16	6		29
29	MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	3	56	27	8	94
30	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- HABITAT	25	20	7	3	55
31	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	20	85	55	11	171
32	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	1	2			3
33	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	8	4	2		14
34	ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	152	676	181	51	1 060
35	HAUT COMMISSARIAT AUX ANCIENS RESISTANTS ET ANCIENS MEMBRES DE L'ARMEE DE LIBERATION	1		6	1	8
38	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- ENVIRONNEMENT	8	4	2		14
40	MINISTERE CHARGE DES DROITS DE L'HOMME			1		1
42	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN	5	46	13	2	66
44	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	82	186	42	10	320
45	MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES EAUX ET FORETS	54	131	56	6	247
46	MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME-	11	39	33	11	94
Total		3764	7539	2589	772	14 664
En %		26%	51%	18%	5%	100%

Par ailleurs, l'étude de cet aspect au niveau des services du CED fait ressortir les deux remarques suivantes :

- ✍ Le pourcentage des marchés visés au premier envoi est assez important au niveau des CPED comparé à celui enregistré au niveau central (30% contre 15%);
- ✍ Les meilleures performances en termes de visa au premier envoi ont été enregistrées au niveau des CPED de Nador (100%), d'El Kelâa (97%), d'Errachidia (75%) et de Larache (60%).

Le tableau ci-après illustre par entités de contrôle (CPED, CGED) les itérations d'envoi des marchés pour visa au CED :

Itérations d'envoi des marchés soumis aux services de contrôle

Services de contrôle	1 envoi	2 envois	3 envois	4 envois et +	Total
CPED	3 162	5 196	1 774	478	10 619
%	30	49	17	5	100
CGED	602	2 343	815	285	4 045
%	15	58	20	7	100
Total	3764	7539	2589	772	14664
%	26	51	18	5	100

Le tableau suivant illustre en détail cet aspect :

Itérations d'envoi des marchés soumis aux services de contrôle.

Code CED	Libellé	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et +	Total
31	AGADIR	74	336	86	14	510
32	AZILAL	19	97	54	14	184
33	BENI MELLAL	47	120	44	10	221
34	BEN SLIMANE	16	92	13		121
35	CASA ANFA	39	114	142	79	374
36	ERRACHIDIA	152	47	2	1	202
37	EL KALAA	199	4	2		205
38	ESSAOUIRA	22	73	47	24	166
39	ESSMARA	9	14	1	6	30
40	EL JADIDA	92	141	12		245
41	GUELMIM	68	68	13	3	152
42	KHENIFRA	66	109	48	7	230
43	KHOURIBGA	50	140	21	2	213
44	LAAYOUNE	34	70	17	16	137
45	MARRAKECH	76	513	177	25	791
46	OUARZAZATE	81	110	24	4	219
47	OUED EDDAHAB (DAKHLA)	33	32	3		68
48	SAFI	75	97	30	5	207
49	SETTAT	100	112	36	26	274
50	TAROUDANTE	16	155	42	12	225
51	TATA	33	35	3		71
52	TIZNIT	80	74	20	7	181
53	EL HOCEIMA	8	152	34	10	204
54	BOULMANE MISSOUR	57	69	50	7	183
55	CHEFCHAOUEN	59	73	18	7	157
56	FES	391	158	58	6	613
57	FIGUIG	8	81	38	9	136
58	KENITRA	18	144	69	26	257
59	KHEMISSET	30	133	44	6	213
60	MEKNES	196	179	43	9	427
61	NADOR	220				220
62	OUJDA *	108	318	86	25	537
63	RABAT	25	234	203	43	505
64	SIDI KACEM	46	111	27	5	189
65	TANGER	142	80	25	6	253
66	TAOUNATE	9	124	67	23	223
67	TAZA	84	133	12	3	232
68	TETOUAN	62	144	50	7	263
69	LAARACHE	114	59	5	12	190
70	TANTAN	32	45	6		83
71	CASABLANCA AIN SEBAA	15	79	31	7	132
72	IFRANE	32	54	35	14	135
82	BEN MSIK-MEDIOUNA	13	207	28	4	252
83	AIN CHOK-HAY HASSANI	48	31	4		83
86	CHICHAOUA	64	35	4	3	106
99	CGED	602	2343	815	285	4 045
Total		3764	7539	2589	772	14664
En %		26	51	18	5	100

(*) Les données relatives au CPED de la province de Berkane figurent parmi celles du CPED d'Oujda

1.1.8

Délai de visa des marchés

Le délai de visa est régi par des dispositions réglementaires spécifiques. Toutefois, le respect du délai dépend des conditions de fonctionnement des services du contrôle. Il dépend également de la qualité de préparation du dossier d'engagement y afférent avant son envoi au CED. Ce délai est plus ou moins long selon le degré d'adéquation des réponses et la rapidité de réaction de l'ordonnateur aux observations formulées par le CED.

Dans l'étude de cet indicateur de la gestion budgétaire, il convient de distinguer le délai de visa qui commence à courir depuis la première date d'envoi au CED du délai de visa calculé à partir de la date d'ouverture des plis. Cette dernière approche est plus pertinente pour identifier les sources de l'allongement des délais de visa des dossiers d'engagement des marchés.

1.1.8.1

Délai de visa à partir du premier envoi au CED

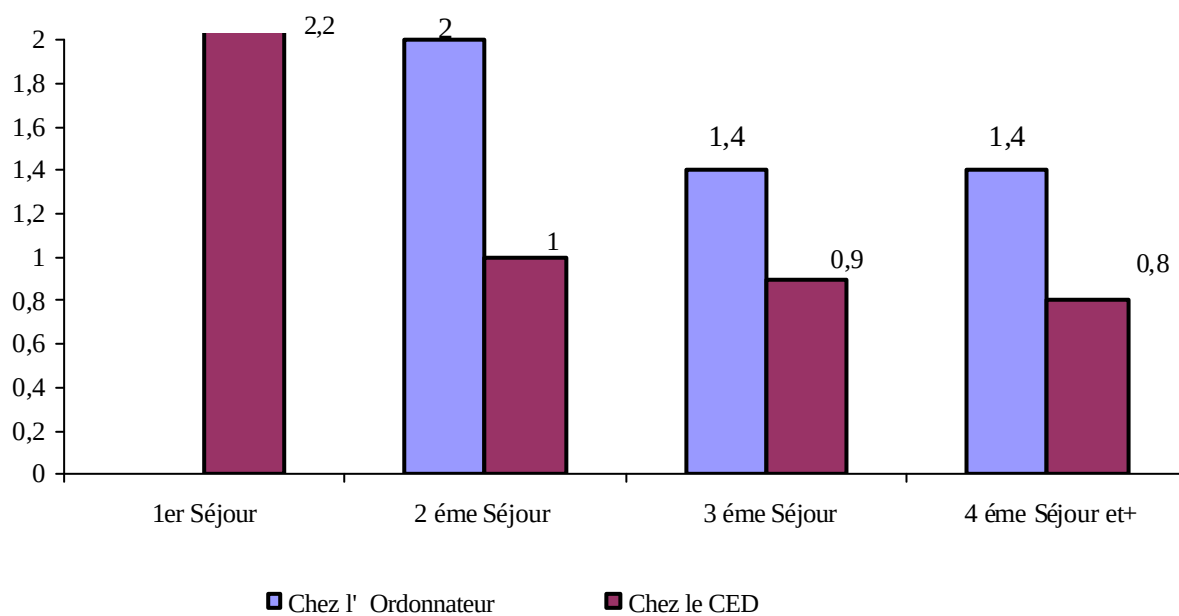
Le délai de visa des marchés, qui commence à courir à partir de la première date d'envoi du dossier d'engagement au CED, peut être analysé selon le nombre d'envois au CED, en scindant la durée de visa en deux parties : d'une part, les durées de séjour chez le CED et d'autre part, les durées de séjour au niveau de l'ordonnateur.

Le tableau et le graphique ci-après montrent les durées moyennes de séjour d'un échantillon représentatif constitué de 8.061 marchés.

*Durées moyennes de séjour des marchés visés avant le 30/6/2000,
selon le nombre d'envois au CED (En semaines)*

<i>Durée en semaines</i>	1 ^{er} Séjour	2 ^{ème} Séjour	3 ^{ème} Séjour	4 ^{ème} Séjour et +
Chez le CED	2,2	1,0	0,9	0,8
Chez l'ordonnateur	-	2,0	1,4	1,4
Nombre de marchés	8 061	5 363	1 351	353

*Durées moyennes de séjour des marchés visés avant le 30/6/2000
selon le nombre d'envois au CED
(En semaines)*



Il découle de la lecture du tableau et du graphique ci-dessus que la durée du premier séjour au CED a été en moyenne de plus de deux semaines (2,2 semaines), soit une durée très peu voisine du délai réglementaire. (Deux semaines).

Toutefois, les durées moyennes des 2ème, 3ème et 4ème séjour au CED ont été largement inférieures à celles enregistrées au niveau des services gestionnaires.

1.1.8.2

Délai de visa à partir de la date d'ouverture des plis

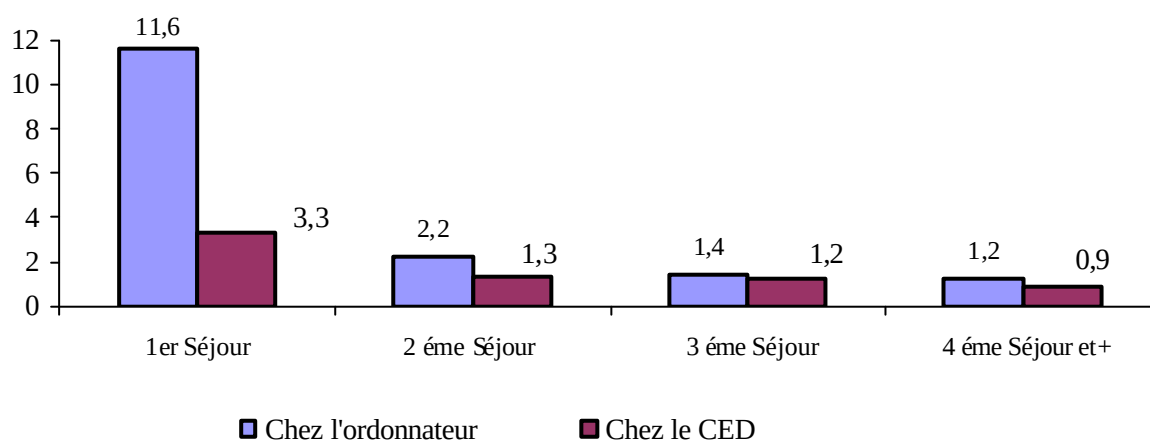
Afin d'approcher la durée globale de séjour des marchés visés chez l'ordonnateur et chez le CED, il serait plus approprié de calculer le délai de visa depuis la date d'ouverture des plis relatifs aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres et non seulement à partir de la date leur premier envoi au CED.

Le tableau et le graphique ci-après font état des durées moyennes de séjour d'un échantillon de 2551 marchés passés par appel d'offres :

*Durées moyennes de séjour des marchés chez le CED et chez les services de gestion
à partir de la date d'ouverture de plis
(En semaines)*

	1er Séjour	2ème Séjour	3ème Séjour	4ème Séjour et +
Chez l'ordonnateur	11,6	2,2	1,4	1,2
Chez le CED	3,3	1,3	1,1	0,9
Nombre de marchés	2 551	2 003	530	139

*Durées moyennes de séjour des marchés chez le CED et chez les services de gestion
à partir de la date d'ouverture de plis*



La lecture du tableau et du graphique ci dessus permet d'observer que la durée de séjour des marchés chez les services gestionnaires avant leur premier envoi au CED est en moyenne de 11 semaines. Il en découle que ces services ont la latitude pour améliorer la durée globale nécessaire pour l'octroi du visa en réduisant le temps nécessaire pour l'acheminement des dossiers d'engagement au CED.

Il en découle que des gains considérables en termes de délai peuvent être obtenus aussi en réduisant le temps nécessaire à l'acheminement des dossiers d'engagement au CED.

1.1.9

Fournisseurs attributaires des marchés

L'étude de la répartition des fournisseurs attributaires des marchés de l'Etat permet de donner des indications intéressantes sur les conditions de passation de ces marchés, notamment en ce qui concerne le jeu de la concurrence et le degré de participation des petites et moyennes entreprises à la commande publique.

Cette répartition peut être effectuée d'une part, selon le nombre de marchés contractés et d'autre part, suivant les tranches de montant de ces marchés.

1.1.9.1

Répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés

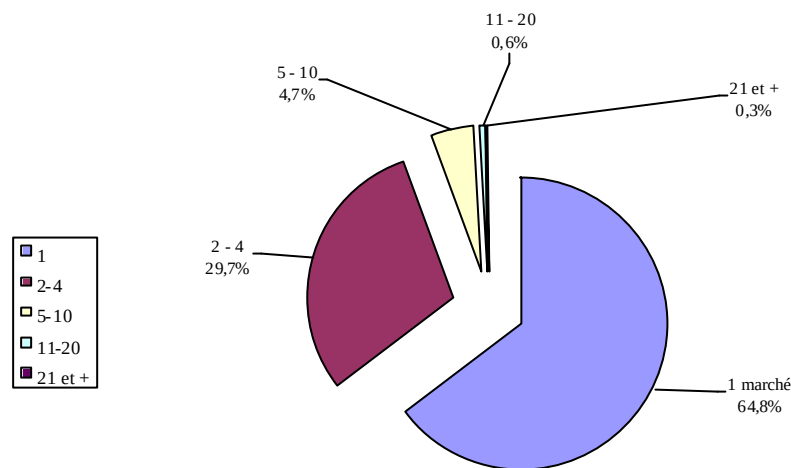
Le nombre des fournisseurs attributaires d'un ou de plusieurs marchés de l'Etat a atteint au cours de cet exercice 8.331 fournisseurs, soit une augmentation de 20,5% par rapport au nombre enregistré au cours de l'exercice 1998/1999 (6.914 fournisseurs).

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent la répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés ainsi que les montants de ces marchés :

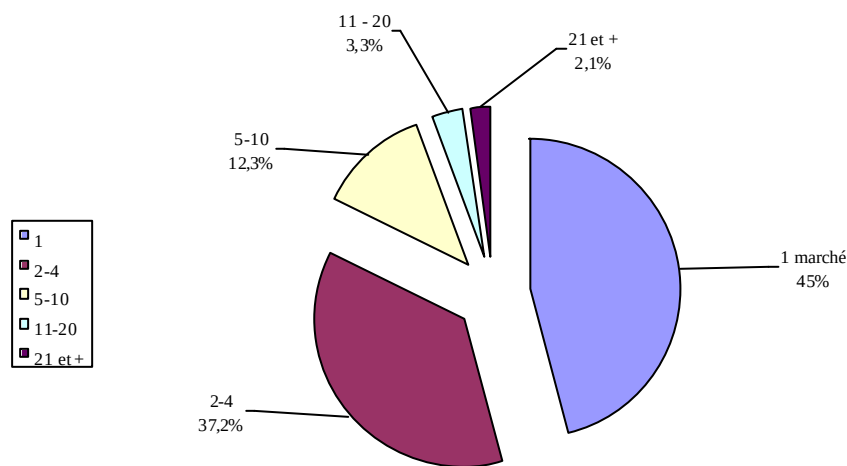
*Répartition des fournisseurs et du montant global des marchés
selon le nombre de marchés contractés par fournisseur.*

Nombre de Marchés Contractés	1	2-4	5-10	11-20	21 et +	Total
Nombre des Fournis seurs	5399	2473	388	50	21	8331
En %	64,8	29,7	4,7	0,6	0,3	100
Montant des Marchés en 1.000 dh	6 073 722	5 055 060	1 646 845	441 290	288 195	13 505 112
En %	45,0	37,4	12,2	3,3	2,1	100

la répartition des fournisseurs selon le nombre de marchés contractés(En%)



la répartition des fournisseurs selon le montant de marchés contractés(En%)



Le tableau et les graphes ci-dessus montrent notamment ce qui suit :

- ✍ près des 2/3 des fournisseurs ont contracté un seul marché pour un montant global représentant 45% de la valeur totale de l'ensemble des marchés contractés ;
- ✍ les fournisseurs ayant contracté plus de quatre marchés sont au nombre de 459 ce qui représente 5,6% du nombre total pour un montant avoisinant 18% de la valeur totale des marchés contractés.

1.1.9.2

Répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés

Le montant global de ces marchés a été en 1999/2000 de l'ordre de 13.505 millions de dhs, soit un montant supérieur de 36% à celui enregistré en 1998/1999 (9.949 millions dhs).

Le tableau ci-après montre la répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés :

Répartition des fournisseurs selon les tranches de montant des marchés

Tranches de Montant	0-100	100-1000	1000-10000	10000 et +	Total
Nbre de Fournisseurs	1624	4702	1815	190	8331
En	19,5%	56,4%	21,8%	2,3%	100%
Montant des Marchés en 1.000 dh	82 864	1 743 941	4 937 689	6 740 618	13 505 112
En	0,6%	12,9%	36,6%	49,9%	100%

Il découle de la lecture du tableau ci-dessus :

- ? une concentration très forte en faveur d'un nombre très réduit de fournisseurs. En effet, les fournisseurs attributaires des marchés compris dans la tranche de 10 millions de dirhams et plus ont bénéficié de près de la moitié de la valeur totale des marchés contractés au cours de l'exercice 1999/2000 ;
- ? les fournisseurs attributaires de marchés d'un montant inférieur ou égal à 100.000 dh n'ont bénéficié que de 0,6% du montant global des marchés contractés, alors qu'ils représentent 20% du nombre total des fournisseurs.

1.2

Les bons de commande soumis au visa du CED au cours de l'exercice 1999-2000.

Durant l'année budgétaire 1999/2000, le nombre de bons de commande soumis au visa du CED a atteint 44 543 pour un montant global de 672 millions de Dh. Ces bons de commande relèvent à raison de 69% du budget général, de 20% des CST et de 11% des SEGMA.

L'étude des bons de commande engagés au cours de cette année budgétaire a été effectuée en se référant à leur répartition par type de prestation de même nature (P.M.N), par personne habilitée, par tranche de montant , par département et par nature d'ordonnancement. Les itérations d'envoi de leurs dossiers au CED ainsi que les durées de leur visa seront également abordées dans cette section.

1.2.1

*la répartition des bons de commande par type de
prestation de même nature (PMN)*

Les bons de commande constituent un moyen approprié pour l'acquisition des biens et services en petite quantité pour des montants relativement faibles. Malgré la multiplicité des prestations de même nature (46 PMN)⁽¹⁾ susceptibles d'être acquises par le biais de bons de commande, trois P.M.N interviennent pour le quart du montant total et représentent 29% de l'ensemble du nombre des bons de commande. Il s'agit de la PMN « Entretien et réparation de matériel et de mobilier » qui arrive en première position avec 12% en termes de nombre mais seulement 5% en termes de valeur, suivie par les « Fournitures de bureau » avec 10% en nombre et 8% en valeur et la prestation « Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation de bâtiments » avec 7% en nombre et 11% en valeur. Les autres prestations de même nature représentent moins de 7% chacune aussi bien en termes de nombre qu'en termes de valeur.

Le tableau ci-après présente la répartition des bons de commande soumis au visa du CED par prestation de même nature (en %) :

Bons de commande soumis au visa du CED par prestation de même nature

Prestation de même nature	Nombre	Valeur
Entretien et réparation de matériel et de mobilier	12%	5%
Fournitures de bureau	10%	8%
Travaux d'aménagement d'entretien et réparation de bâtiments	7%	11%
Fournitures pour matériel technique et informatique	6%	4%
Matériaux de construction	5%	6%
Détergents et produits de nettoyage	5%	4%
Matériel technique	5%	6%
Outillage et quincaillerie	4%	3%
Documentation	4%	2%
Reste	42%	51%
Total	100%	100%
Total en valeur	44 543	672 006 990

Le tableau suivant présente cette répartition en nombre et en valeur :

(1) La liste des prestations de même nature a été modifiée et complétée par la Décision du Premier Ministre n°3.55.99 du 12.7.1999 prise pour l'application de l'article 72 du décret sur les marchés publics.

Répartition des bons de commande soumis au visa du CED par prestation de même nature

Libellé	Nombre	En %	Montant (en Dh)	En %
Entretien et réparation de matériel et de mobilier	5 163	11,6	31 397 066	4,7
Fournitures de bureau	4 430	9,9	56 288 190	8,4
Travaux d'aménagement d'entretien et réparation de bâtiments	3 251	7,3	72 842 526	10,8
Fournitures pour matériel technique et informatique	2 533	5,7	28 283 573	4,2
Matériaux de construction	2 261	5,1	37 063 143	5,5
Détergents et produits de nettoyage	2 141	4,8	25 649 970	3,8
Matériel technique	2 046	4,6	41 249 649	6,1
Outillage et quincaillerie	1 853	4,2	21 458 652	3,2
Documentation	1 770	4,0	15 233 071	2,3
Imprimeries, prestations d'impression, reproduction et photographe	1 600	3,6	27 743 278	4,1
Hôtellerie, hébergement, réception et restauration	1 500	3,4	30 489 553	4,5
Produits alimentaires pour usage humain	1 421	3,2	23 344 805	3,5
Fournitures électriques	1 348	3,0	15 541 499	2,3
Produits de chauffage	1 162	2,6	13 651 315	2,0
Manuels et fournitures scolaires et d'enseignement	1 036	2,3	5 680 281	0,8
Matériel informatique, pièces de rechange et logiciels	1 034	2,3	29 704 607	4,4
Pics	1 026	2,3	21 364 688	3,2
Mobilier de bureau	974	2,2	22 372 022	3,3
Articles de plomberie sanitaires	744	1,7	8 347 302	1,2
Produits chimiques et de laboratoire, pesticides insecticides	681	1,5	9 725 362	1,4
Etudes, conseil et formation	664	1,5	17 832 194	2,7
Matériel de bureau	576	1,3	14 687 690	2,2
Pièces de rechange pour matériel technique	576	1,3	6 151 210	0,9
Habillement	566	1,3	10 150 048	1,5
Carburants et lubrifiants	505	1,1	11 819 140	1,8
Matières premières pour le textile, cuir et autres	438	1,0	5 026 446	0,7
Travaux d'installation de matériels divers	434	1,0	11 022 264	1,6
Produits d'impression, de reproduction et de photographie	405	0,9	5 517 442	0,8
Pièces de rechange et pneumatiques pour véhicules et engins	325	0,7	3 711 932	0,6
Matériel et articles de sport	325	0,7	2 382 973	0,4
Trav. d'aménag. .d'entretien, de réparation d'ouvrages, voies et réseaux	316	0,7	12 592 238	1,9
Graines et plantes et aménagement des espaces verts	263	0,6	8 569 532	1,3
Médailles, effigies, drapeaux et fanions	217	0,5	2 061 302	0,3
Transport, acconage, magasinage et transit	197	0,4	4 158 723	0,6
Location de matériel et de mobilier	121	0,3	5 069 200	0,8
Produits de lutte contre l'incendie	107	0,2	1 162 131	0,2
Prestations topographiques	95	0,2	2 554 288	0,4
Produits alimentaires pour usage animal	88	0,2	2 549 766	0,4
Cartes géographiques .topographi. et géologi. et photographes .aériennes	88	0,2	1 058 866	0,2
Engrais	87	0,2	1 623 037	0,2
Organisation de manifestations culturelles et sportives	66	0,1	1 762 265	0,3
Prestations de publicité	40	0,1	1 192 581	0,2
Animaux	26	0,1	711 047	0,1
Location de salles et de stands	17	0,0	526 268	0,1
Montage et démontage du matériel hydraulique et électromécanique.	16	0,0	419 398	0,1
Matériel de transport	11	0,0	264 461	0,0
TOTAL	44 543	100,0	672 006 990	100,0

1.2.2

*Les prestations de même nature les plus utilisées selon
les personnes habilitées (P.H)*

Le nombre total de personnes habilitées ayant engagé des dépenses par voie de bons de commande s'élève à 1 309. Parmi ces personnes habilitées, 85% ont utilisé la prestation « Fournitures de bureau », 66% ont recouru à la prestation « Entretien et réparation de matériel et de mobilier » et 65% ont opté pour la prestation « Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des bâtiments ».

Le tableau ci-après illustre l'importance du nombre de personnes habilitées selon les principales prestations de même nature :

Principales PMN utilisées par les personnes habilitées

Nature de dépenses	Nombre de P.H concernées (1)	(1) / Nombre total de P.H
Fournitures de bureau	1110	85%
Entretien et réparation de matériel et de mobilier	867	66%
Travaux d'aménagement d'entretien et réparation de bâtiments	851	65%
Détergents et produits de nettoyage	803	61%
Fournitures pour matériel technique et informatique	715	55%
Imprimeries, prestations d'impression, reproduction et photographie	604	46%
Matériaux de construction	592	45%
Matériel technique	585	45%
Documentation	554	42%
Outillage et quincaillerie	513	39%

S'agissant du nombre moyen de prestations de même nature utilisées, il est de 10 prestations par personne habilitée. Par ailleurs, 34% de l'ensemble des personnes habilitées ont utilisé moins de 10 prestations.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des personnes habilitées selon le nombre de rubriques utilisées :

Personnes habilitées selon le nombre de PMN utilisées

Nombre de P.M.N par P.H	Nombre de P.H	En %
Moins de 5 rubriques	216	17
5-10	224	17
10-15	150	11
15-20	126	10
20-25	95	7
25 et plus	498	38
Total	1309	100

1.2.3

La répartition des bons de commande selon les tranches de montant

La répartition des bons de commande par tranche de montant indique que 77% ont servi à engager un montant inférieur à 20.000 Dh et que 4% des bons de commande dépassent 80.000 Dh.

Le tableau ci-après présente la répartition des bons de commande selon les tranches de montant (En %) :

Bons de commande selon les tranches de montant (en DH)

Année budgétaire	Tranche en 1000 DH	0 -20	20-40	40-60	60-80	80 et plus	Total	Total
1999/2000	En nombre	77%	12%	5%	2%	4%	100%	44 543
	En DH	30%	22%	16%	10%	22%	100%	672 006 990
1998/1999	En nombre	82%	10%	4%	2%	2%	100%	37 830
	En DH	35%	24%	16%	9%	16%	100%	455 279 531

Il ressort de la lecture de ce tableau que la part des bons de commande relevant de la tranche 80.000 dh et plus a augmenté par rapport à l'année budgétaire précédente de deux points en nombre et de six points en valeur. Ceci est principalement dû au fait que la valeur maximale cumulée des prestations de même nature exécutées par voie de bons de commande a été rehaussée pour certains départements par décision du Premier Ministre.

1.2.4

La répartition des bons de commande par département

Comme le montre le tableau ci-après, cinq départements ont participé à raison de 62% au nombre total des bons de commande. Il s'agit du Ministère de l'Education Nationale (17%), du Ministère de la Santé publique (14%), du Ministère de l'Intérieur (11%), du Ministère de l'Enseignement secondaire et technique (10%) et du Ministère de l'Agriculture (10%). En terme de valeur, ces départements interviennent pour 52% du montant global des bons de commande.

*Répartition des bons de commande soumis au visa du CED par
département en nombre et en valeur*

DEPARTEMENT	Nombre	En %	Montant (en Dh)	En %
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	7632	17,1	61 527 825	9,2
MINISTERE DE LA SANTE	6417	14,4	92 099 255	13,7
MINISTERE DE L'INTERIEUR	5065	11,4	100 656 268	15,0
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	4658	10,5	26 172 366	3,9
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES	4468	10,0	71 466 423	10,6
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	1817	4,1	36 668 208	5,5
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE	1562	3,5	38 195 308	5,7
MINISTERE DE LA JUSTICE	1495	3,4	47 117 711	7,0
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	1403	3,1	19 113 881	2,8
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1300	2,9	23 377 219	3,5
COUR ROYALE	949	2,1	20 068 954	3,0
MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	812	1,8	6 458 918	1,0
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	771	1,7	13 150 090	2,0
MINISTERE DU TOURISME	723	1,6	10 668 560	1,6
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA SOLIDARITE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	718	1,6	16 125 170	2,4
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	480	1,1	5 904 237	0,9
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES PECHEES MARITIMES	419	0,9	6 061 246	0,9
PREMIER MINISTRE	370	0,8	5 621 348	0,8
MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- HABITAT	369	0,8	5 910 661	0,9
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES PECHEES MARITIMES CHARGE DES EAUX ET FORETS	358	0,8	10 713 270	1,6
MINISTERE DE LA COMMUNICATION	331	0,7	8 975 017	1,3
MINISTERE CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME-	329	0,7	8 275 555	1,2
MINISTERE DU TRANSPORT ET DE LA MARINE MARCHANDE	322	0,7	5 243 064	0,8
MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA PREVISION ECONOMIQUE ET DU PLAN	278	0,6	4 967 430	0,7
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- ARTISANAT-	226	0,5	6 524 382	1,0
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	223	0,5	5 528 634	0,8
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT- INDUSTRIE ET COMMERCE-	209	0,5	2 221 316	0,3
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	159	0,4	998 840	0,1
AUTRES MINISTRES	680	1,5	12 195 832	1,8
TOTAL	44 543	100	672 006 990	100

1.2.5

Les bons de commande par type d'ordonnateur

Les services extérieurs ont traité 81% du nombre total des bons de commande, dont 10% relève des SEGMA, alors que le reste (19%) a été engagé par les services centraux. Néanmoins, en terme de valeur les bons de commande engagés par ces derniers services ont représentés 23% de la valeur totale des bons de commande contre 77% pour les services extérieurs.

Le tableau ci-après présente la répartition en pourcentage des bons de commande selon la type d'ordonnateur :

Bons de commande selon la nature d'ordonnancement

Nature de l'ordonnancement	nombre total d'actes%	la valeur totale%
Ordonnateurs et Sous Ordonnateurs centraux	19%	23%
SEGMA et Sous ordonnateurs déconcentrés territoriaux	81%	77%
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>

1.2.6

Les itérations d'envoi des bons de commande visés par le CED

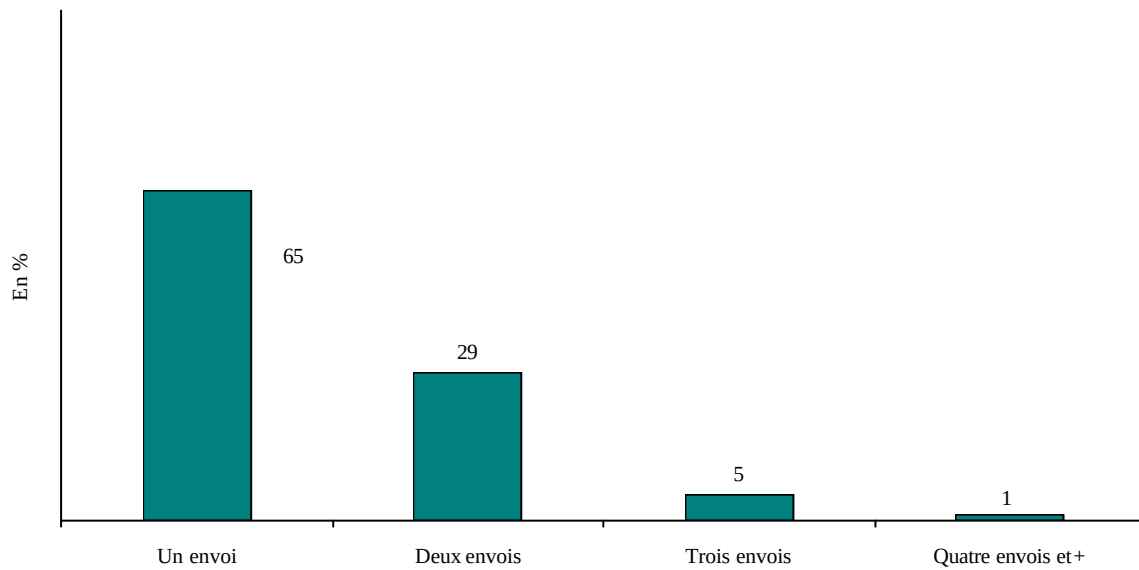
Malgré la simplicité de la procédure d'acquisition des prestations des biens et services par le biais des bons de commande, sur les 43.876 bons de commande visés au cours de cette année budgétaire, seuls 65% d'entre eux n'ont fait l'objet d'aucune observation par les services du CED. Les bons de commande restants ont été visés après le 2ème envoi à raison de 29% et, après le 3ème et le 4ème envoi et plus à raison respectivement de 5% et de 1% .

Le tableau et le graphe ci-après font état de la répartition des bons de commande selon le nombre d'itérations d'envoi au CED.

Répartition des bons de commande selon le nombre d'itérations d'envoi au CED.

	un envoi	deux envois	Trois envois	quatre envois et +	Total
Nombre de bons de commande	28 678	12 517	2 263	418	43 876
En %	65	29	5	1	100

Répartition des bons de commande selon le nombre d'itérations d'envoi au CED
(En %)



1.2.7

La durée de visa des bons de commande

La durée de visa d'un bon de commande dépend essentiellement du nombre d'itérations d'envoi de ce bon de commande entre l'ordonnateur et le CED.

En ce qui concerne les bons de commande qui n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part du CED (soit 65 % du total des bons de commande), la durée moyenne de visa, qui coïncide dans ce cas avec la durée de séjour au CED, est de l'ordre de 5 jours, ce qui correspond à la durée réglementaire fixée pour l'étude et le visa d'un bon de commande par le CED.

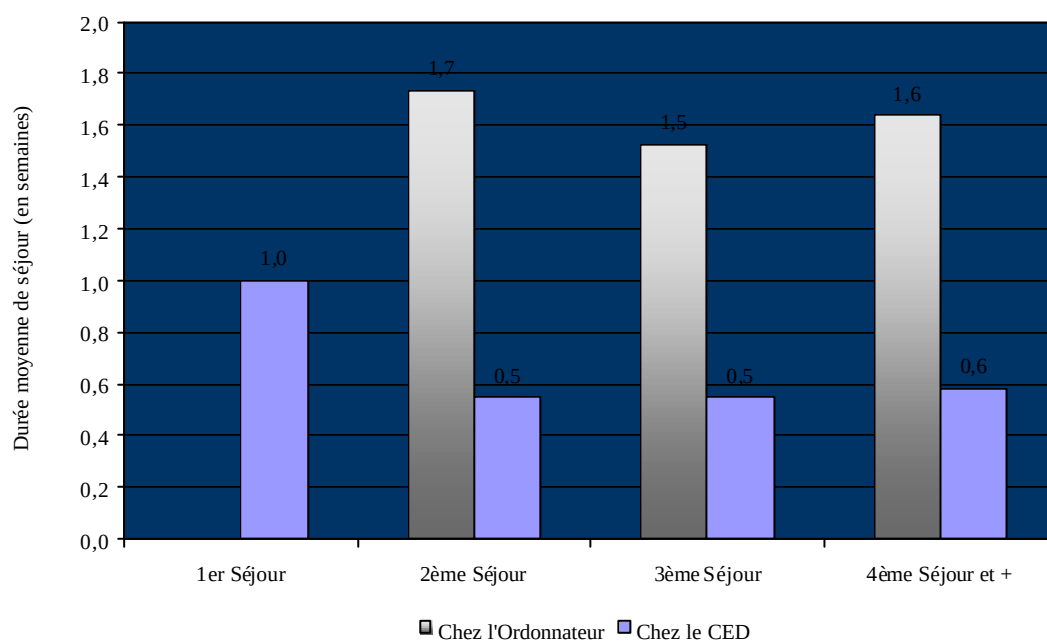
Quant aux bons de commande visés après leur deuxième envoi au CED, dont la part est de 29 %, la durée moyenne de visa est de 3,2 semaines ouvrables dont 1,5 semaine constituée par les deux séjours au CED.

Le tableau et le graphe ci-après présentent les durées moyennes de visa des bons de commande (en semaines ouvrables) et leur répartition en séjours respectivement chez le CED et chez les services gestionnaires :

Durées moyennes de visa des bons de commande

Séjour en semaines	un séjour	Deux séjours	Trois séjours	Quatre séjours et +
Chez le CED	1,0	0,5	0,5	0,66
Chez les services gestionnaires	--	1,7	1,56	1,6

Durées moyennes de visa des bons de commande



Il apparaît à travers ces données que les durées de séjour sont de loin plus élevées chez les services gestionnaires que chez le CED, ceci sans comptabiliser le temps de préparation et d'établissement des bons de commande avant leur envoi au CED pour visa.

2

Actes d'engagement relatifs aux dépenses du Personnel

Ce chapitre est consacré à la présentation des statistiques disponibles relatives aux postes budgétaires ainsi qu'à l'analyse des actes d'engagement relatifs à ce personnel.

2.1

Les postes budgétaires du personnel de l'Etat

Avec la création de 11.480 nouveaux emplois au titre de la loi de finances pour l'année budgétaire 1999/2000, le total des postes budgétaires s'élève à 798.983.

Les recrutements dont les dossiers sont parvenus pour la première fois au CED sont au nombre de 12464⁽¹⁾ et le total des postes budgétaires occupés a atteint 754 885 postes.

(1) Non compris ceux relevant de l'ADN et la Cour Royale.

Les suppressions de postes budgétaires suite à la mise à la retraite s'élèvent à 4.168⁽¹⁾ contre 3.165 enregistrés à la fin de l'exercice précédent. Trois départements ont enregistré à eux seuls 67% des postes supprimés. Il s'agit du Ministère de l'Education Nationale (43%), du Ministère de l'Intérieur (15%), et du Ministère de la Santé (9%).

Les postes vacants au 30/6/2000 ont atteints 9.163⁽²⁾. Ce chiffre est constitué par la différence entre l'effectif théorique prévu par la Loi-Cadre d'une part, et d'autre part, les postes occupés par des agents, supprimés suite à la mise à la retraite, réservés pour concours ou examen ou délégués à d'autres entités qui les gèrent directement.

Il est à noter que ces postes vacants sont susceptibles d'être occupés au titre du même exercice par des actes de régularisation des situations administratives qui n'ont pas été présentés au CED pour visa avant la fin de l'année.

2.2

Les actes d'engagement de dépenses du personnel

Les informations rendues disponibles grâce à la généralisation progressive du système GIPE ont permis de mettre en clair certains aspects de la gestion du personnel, notamment ceux relatifs aux catégories d'actes d'engagement, aux itérations d'envoi desdits actes et à la durée de leur visa.

(1) (2) Non compris ceux relevant de l'ADN et la Cour Royale.

2.2.1

Les catégories d'actes d'engagement

En se référant à l'ensemble des actes visés au cours de l'année budgétaire 1999/2000, qui sont au nombre de 81 882 actes individuels et collectifs⁽¹⁾ (comportant 202.043 mouvements) contre 90.633 actes enregistrés au cours de l'exercice précédent, on peut relever les observations suivantes :

- ? Les actes individuels représentent 88% (en nombre) et ne concernent que 31% du total des mouvements ;
- ? les actes collectifs, dont la part est de 12% (en nombre), ont concerné 69% de l'ensemble des mouvements ;
- ? les actes collectifs qui réunissent plus de 1000 mouvements regroupent 47% de l'ensemble des mouvements ;
- ? le nombre maximum de mouvements par acte s'élève à 92 935 mouvements établis par le Ministère de l'Education Nationale ;
- ? le recours de plus en plus important aux actes collectifs montre que le système GIPE a déjà apporté une valeur ajoutée substantielle dans la gestion du personnel de l'Etat.

Le tableau suivant montre la répartition des actes visés selon le nombre de mouvements qui s'y rattachent :

⁽¹⁾ un acte correspond à un visa pouvant regrouper une ou plusieurs régularisations des situations administratives (mouvements) . Un acte est dit « collectif » lorsqu'il traite plusieurs situations à la fois en un seul acte et un seul visa.

Répartition des actes visés selon le nombre de mouvements

Nombre de mouvements par acte	Total	Un mouvement	2 à 1000 mouvements	Plus de 1000 mouvements
Nombre d'actes	81 882	88%	12%	0,03%
Nombre de mouvements	202 043	30%	23%	47%

Pour mieux appréhender les différents types de mouvements traités par le système GIPE, il peut être utile de les grouper par catégories homogènes.

Le tableau suivant présente la répartition des mouvements par catégorie :

Répartition des mouvements par catégorie

Catégorie de mouvements visés	Total	En %
Titularisation et avancement d'échelon	136 745	67,7
Avancement de grade	21 623	10,7
Mutation	16 007	7,9
Recrutement	12 008	5,9
Radiation	4 790	2,4
Nomination	2 028	1,0
Congé de maladie ou de maternité	1 838	0,9
Mise à jour d'un acte administratif ou familial	1 413	0,7
Détachement	721	0,3
Stage de formation	682	0,3
Suppression de la rémunération	669	0,3
Prime d'ancienneté	635	0,3
Autres mouvements	2 884	1,4
Total	202 043	100

Il ressort de la lecture de ce tableau que :

- ? les mouvements relatifs aux avancements et aux titularisations viennent en premier lieu avec 78% du total des mouvements visés par le CED ;
- ? les mouvements relatifs aux mutations arrivent au second rang avec 8%, suivis par ceux relatifs aux recrutements dont les dossiers sont visés par le CED au cours de cet exercice, avec 6%. Les autres catégories de mouvements ne représentent ensemble que près de 8%.

2.2.2

Les itérations d'envoi des actes d'engagement pour visa au CED

Le nombre d'actes visés suite au premier envoi par l'ordonnateur sans observations du CED a atteint 60.447 actes, soit 74% de l'ensemble des actes visés. Ce pourcentage, qui est certes légèrement inférieur à celui enregistré au cours de l'exercice précédent, devrait s'améliorer davantage à moyen terme au fur et à mesure de l'évolution du degré de coordination entre les ordonnateurs et les CCED.

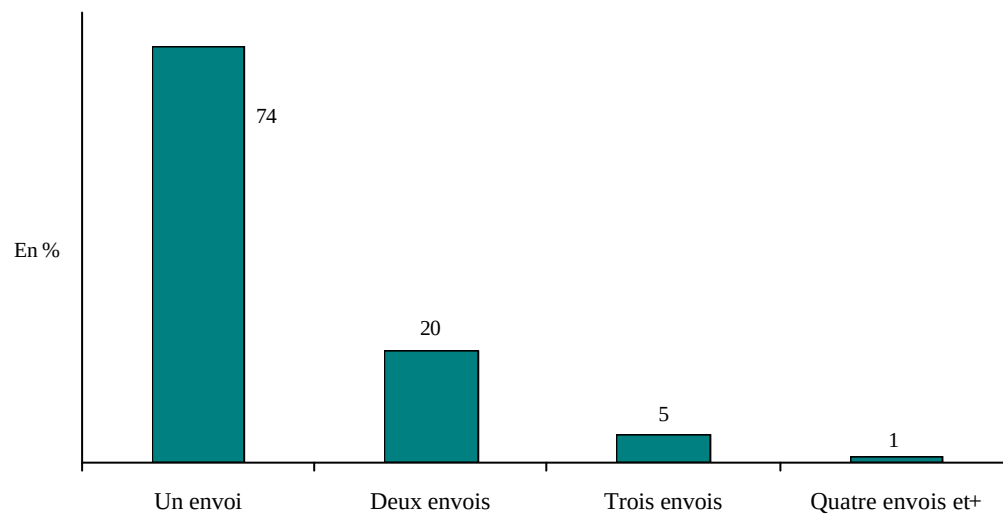
Les actes ayant fait l'objet d'un deuxième envoi représentent 20% du total des actes. Les actes restants, soit 6%, ont été visés après au moins trois envois au CED.

Le tableau et le graphique ci-après présentent l'évolution de la répartition des actes visés selon le nombre d'envois au CED (en %) :

Actes du personnel visés selon le nombre d'envois au CED

Nombre d'envois au CED	98/99	1999/2000	Evolution (points)
Un envoi	75%	74%	-1
Deux envois	19%	20%	+1
Trois envois	4%	5%	+1
Quatre envois et plus	2%	1%	-1
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	-
Nombre d'actes	90 633	81 882	-

Actes du personnel visés selon le nombre d'envois au CED



S'agissant du nombre d'envois par types de mouvements, les titularisations et avancements d'échelon, les mutations et les recrutements sont les moins concernés par les observations du CED; suivis par les avancements de grade, les radiations, les primes d'ancienneté et les congés de maladie ou de maternité.

Le tableau ci-après présente la répartition en pourcentage des mouvements par catégorie et selon le nombre d'envois des dossiers au CED :

*Mouvements par catégorie et selon le nombre d'envois
des actes du personnel au CED*

Catégorie de mouvements	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et plus
Titularisation et avancement d'échelon	88%	11%	1%	0%
Avancement de grade	73%	22%	3%	2%
Mutation	83%	14%	2%	1%
Recrutement	85%	11%	3%	1%
Radiation	74%	20%	4%	2%
Nomination	63%	26%	8%	4%
Congé de maladie ou de maternité	77%	16%	5%	2%
Mise à jour d'un acte administratif ou familial	62%	22%	9%	6%
Détachement	64%	28%	6%	2%
Stage de formation	41%	39%	11%	8%
Suppression de la rémunération	49%	30%	10%	11%
Prime d'ancienneté	74%	22%	2%	1%
Autres mouvements	62%	23%	8%	7%
<i>Total</i>	<i>84%</i>	<i>13%</i>	<i>2%</i>	<i>1%</i>

2.2.3

La durée de séjour des actes d'engagements

La durée de visa d'un dossier d'engagement relatif au personnel dépend essentiellement d'une part, de la qualité de sa préparation par l'ordonnateur et d'autre part, de la rapidité de réaction tant de l'ordonnateur que du CED.

La qualité de préparation des dossiers d'engagement se reflète inéluctablement sur le nombre d'itérations d'envoi entre l'ordonnateur et le CED et par conséquent, sur leur durée de visa.

En se référant aux durées moyennes de visa des actes d'engagement traités au cours de cet exercice, il y a lieu de constater une nette amélioration de la durée de séjour des propositions d'engagement au niveau du CED par rapport à l'exercice précédent. Par contre, les réactions des ordonnateurs aux observations formulées par les CCED se font encore avec beaucoup de retard.

Ainsi, les actes qui n'ont fait l'objet d'aucune observation de la part du CED, qui constituent les 3/4 de l'ensemble des actes visés au cours de l'année budgétaire 1999/2000, ont été visés après une durée moyenne de 6 jours contre 12 jours enregistrés au cours de l'exercice précédent.

Quant aux actes ayant fait l'objet de deux envois seulement, ils ont été visés après une durée de séjour moyenne de l'ordre de 47 jours, dont 9 chez le CED et 38 jours chez l'ordonnateur.

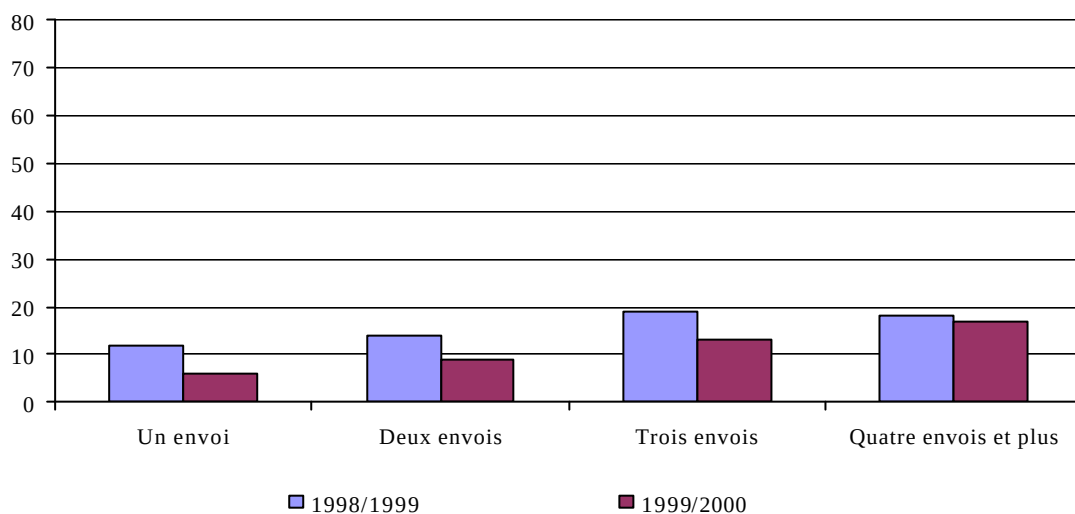
Le tableau et le graphe ci-après présentent l'évolution des durées de séjour des actes visés (en jours) respectivement chez le CED et chez les Ordonnateurs selon le nombre d'envois au CED :

*Durées moyennes de séjour des actes du personnel
chez le CED et chez les services de gestion*

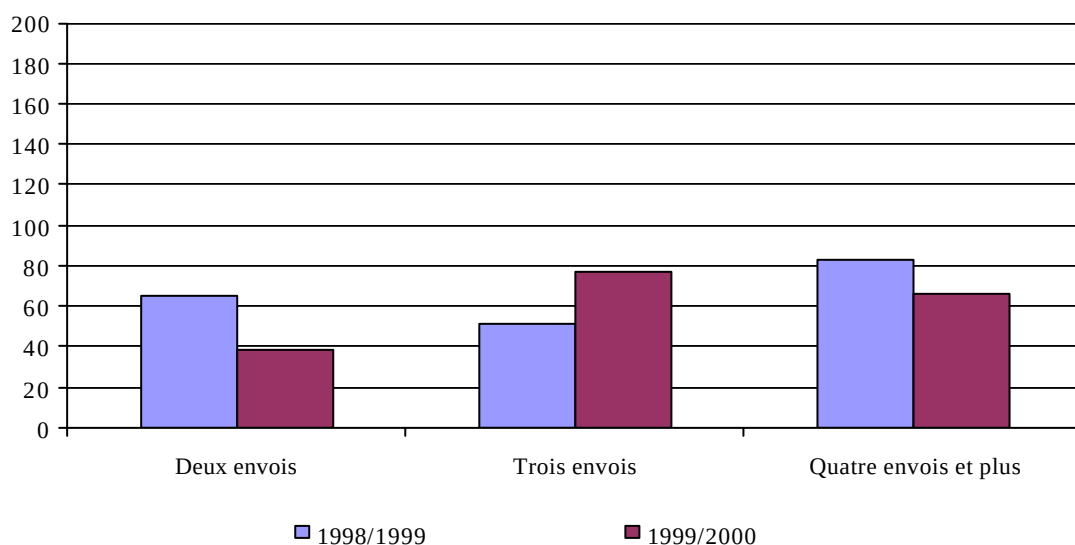
Séjour moyen des actes	Un envoi	Deux envois	Trois envois	Quatre envois et plus
<i>Séjour chez le CED</i>				
1998/1999	12	14	19	18
1999/2000	6	9	13	17
Evolution en jours	-6	-5	-6	-1
<i>Séjour chez l'Ordonnateur ou S/Ord.</i>				
1998/1999	-	65	51	83
1999/2000	-	38	77	66
Evolution en jours	-	-27	+26	-17

*Durées moyennes de séjour des actes du personnel
chez le CED et chez les services de gestion*

Séjour chez le CED (en jours)



Séjour chez les services gestionnaires



Il est à signaler que ces durées de visa sont calculées à partir de la première date d'arrivée du dossier d'engagement au CED et, par conséquent, n'incluent pas la période de sa préparation qui incombe à l'ordonnateur.

Ainsi, pour agir sur les durées de visa des actes d'engagement, il serait opportun de faire courir ces durées depuis la naissance juridique de ces actes et non seulement à partir de leur premier envoi au CED.

Cette approche permettra de mettre en clair le fait qu'il y a une grande marge de manœuvre à faire exploiter au niveau de l'ordonnateur pour agir sur les durées de visa des actes à partir de leurs dates d'effet. A cet égard, le cas des dossiers de recrutement est très édifiant.

III

Programme national de lutte contre les Effets de la sécheresse (PNLES)

1

Présentation du PNLES

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Maroc a subi pour la deuxième année consécutive une sécheresse qui a agi comme un profond stimulant sur l'ensemble de la Nation, en donnant lieu à une mobilisation exceptionnelle dont le ton et le rythme ont été donnés par Sa Majesté le Roi Mohamed VI.

En effet, SA MAJESTE LE ROI a défini l'esprit et la méthodologie de cette mobilisation dans la Lettre Royale à la Nation du 2 Avril 2000, puis en donnant ses Hautes Directives aux membres du Gouvernement afin qu'ils effectuent des visites de terrain sur l'ensemble du territoire national, dans le but d'apporter des solutions adéquates et de proximité aux problèmes du monde rural.

Prenant la tête de cette mobilisation nationale, Sa Majesté a entrepris une tournée à travers les régions et provinces du Royaume pour le lancement de chantiers vitaux pour la population rurale.

Eclairé par les Hautes Directives Royales, le Gouvernement de SA MAJESTE a élaboré un programme de lutte contre les effets de la sécheresse pour lequel a été consacrée une enveloppe de 6,5 milliards de dirhams. Il a été convenu que ce programme sera réalisé sur une période de quinze mois afin de faire face aux impacts immédiats de la sécheresse sur la campagne agricole 1999-2000 et de permettre une relance de la campagne agricole 2000-2001 dans de bonnes conditions.

A cet effet, une circulaire de Monsieur le Premier Ministre (n°3/2000 du 3 Avril 2000) a été diffusée auprès des membres du Gouvernement dans laquelle il a été souligné le caractère prioritaire de la mise en œuvre de ce programme pour venir en aide aux populations les plus touchées par le sinistre et afin d'assouplir l'ensemble des procédures de cette opération, en tenant compte de l'urgence de l'intervention et en recherchant l'efficacité dans l'exécution de ses différentes phases, tout en veillant à la mise en place d'instruments de suivi et de contrôle adéquats pour assurer à ce dispositif l'efficacité, la transparence et la célérité qui s'imposent.

Rôle du CED dans la mise en application du PNLES

S'inscrivant dans la mobilisation nationale de lutte contre les effets de la sécheresse , les services du CED n'ont épargné aucun effort pour réussir la mise en œuvre de ce programme.

A cet effet, le Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat a adressé le 31.3.2000 trois circulaires aux Contrôleurs Centraux, Préfectoraux et Provinciaux dans le but d'activer la mise en œuvre dudit programme par l'introduction d'une procédure d'urgence, afin d'accélérer le visa des propositions d'engagement de dépenses de ce programme.

Cette procédure consiste à réduire à deux jours le délai d'examen des propositions d'engagement de dépenses qui sont présentées au visa revêtues d'un cachet spécial portant la mention «*PRIORITAIRE-PROGRAMME SECHERESSE*»

De même, les dites circulaires ont invité les Contrôleurs des Engagements de Dépenses, chacun suivant ses attributions, à :

- ☞ répondre aux demandes de concertation des sous-ordonnateurs pour la préparation des dossiers des appels à la concurrence concernant les marchés lancés dans le cadre de ce programme ;
- ☞ participer effectivement aux séances d'ouverture des plis des appels à la concurrence lancés pour la passation de ces marchés ;
- ☞ signer les procès-verbaux des ouvertures des plis séance tenante, si ces procès-verbaux ne soulèvent pas d'observations ;

- ☞ communiquer au CGED, par fax et chaque fin de semaine, un état faisant apparaître, par sous-ordonnateur, la liste des propositions d'engagement qui ont été présentées au visa, leurs délais de séjour au CED et leurs dates de visa ;
- ☞ donner priorité absolue au traitement des délégations de crédits et des propositions d'engagement de dépenses relatives aux décisions de subventions ;
- ☞ procéder sans délai à la certification de la disponibilité des crédits concernant les propositions d'engagement de dépenses relevant du Contrôle Général et les transmettre immédiatement au CGED.

Par ailleurs, une réunion d'information au profit des Contrôleurs Centraux, Préfectoraux et Provinciaux a été tenue le 13 Avril 2000 en présence de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances. Cette réunion avait comme principaux objectifs de :

- ☞ présenter le Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse et les modalités de sa mise en œuvre ;
- ☞ définir le rôle du CED dans le cadre de cette mise en œuvre tel qu'il a été décrit par les circulaires de Monsieur le Contrôleur Général datées du 31 Mars 2000.

Caractéristiques des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES

L'analyse des engagements de dépenses réalisés dans le cadre du PNLES peut être effectuée à travers trois aspects : la situation provisoire des engagements au 30.06.2000, les durées de séjour des marchés et la répartition desdits marchés selon les fournisseurs attributaires

3.1

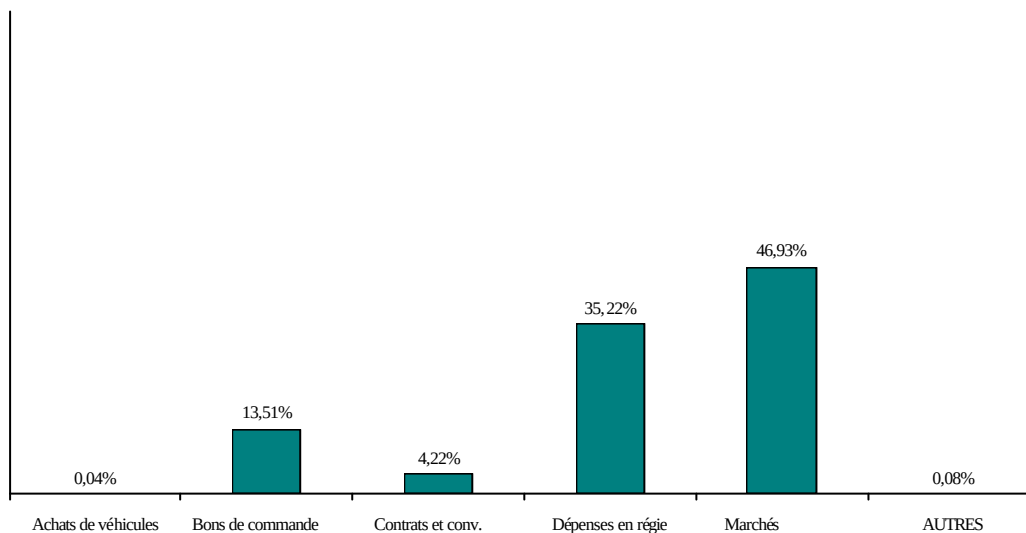
Situation des engagements visés dans le cadre du PNLES au 30.06.2000

La situation globale par type de dépense des engagements visés dans le cadre du PNLES au 30.06.2000 permet de constater que les marchés ont constitué la majorité des engagements visés par le CED, tant en nombre qu'en valeur (47% et 52%), suivis des engagements réalisés sous forme de dépenses en régie (35% et 39%).

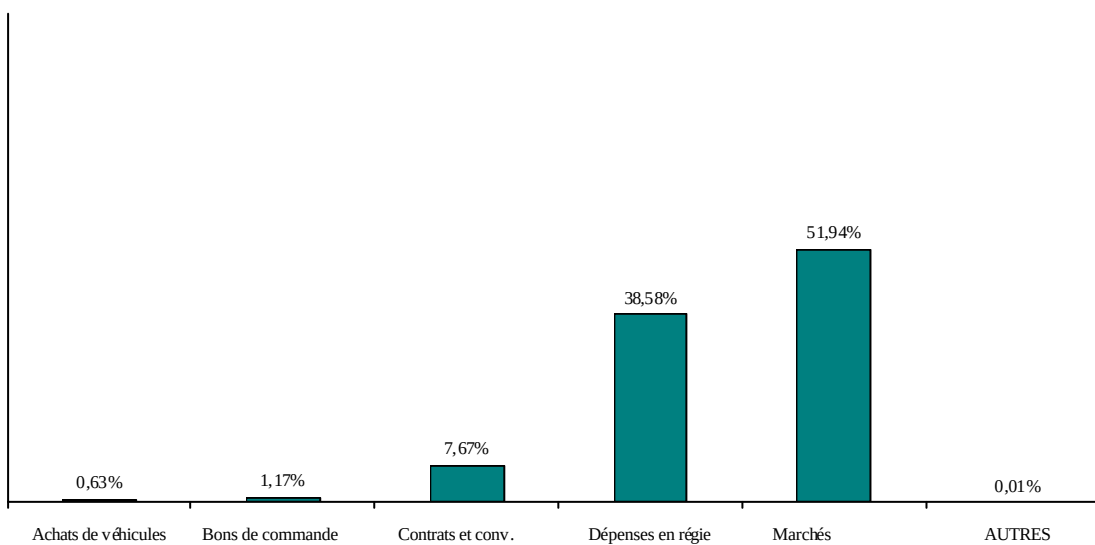
Situation des engagements visés dans le cadre du PNLES au 30.06.2000

Type d'engagement	Achats de véhicules	Bons de commande	Contrats & convention	Dépenses en régie	Marchés	Autres	Total
Nombre d'actes	1	339	106	884	1 178	2	2 510
En %	0,04	13,51	4,22	35,22	46,93	0,08	100,00
Montant en DH	5 475 246	10 080 911	66 133 927	332 557 604	447 723 652	54 100	862 025 440
En %	0,63	1,17	7,67	38,58	51,94	0,01	100,00

*Situation globale par type de propositions d'engagement du
PNLES au 30/06/2000 (Nombre en%)*



*Situation globale par type de propositions d'engagement du
PNLES au 30/06/2000 (Montant en%)*



Quant aux engagements visés par compte spécial et par type de dépense, ils se présentent comme suit (en nombre et valeur) :

*Engagements visés par compte spécial et par type de dépense
(en nombre)*

N° CST	Libellé CST	Achats de véhicule	BC	Contrats et convention	DAP	Marchés	Autres	Total
31.04.02	Fonds pour le développement rural		156	7	208	869		1 240
31.08.08	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage		49	7	65	150	2	273
31.17.02	Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales		10	5		110		125
31.20.02	Fonds national forestier		118	80	570	35		803
31.20.03	Fonds spécial de sauvegarde et de protection du cheptel	1		2	16	5		24
31.45.02	Fonds de la taxe de réfection des chemins forestiers			5	25	2		32
TOTAL COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		1	333	106	884	1 171	2	2 497
1220.08	B.G. Inv. CP. Département : Intérieur		2					2
1220.17	B.G. Inv. CP. Département : TP					3		3
1220.20	B.G. Inv. CP. Département : Agriculture		1					1
1220.45	B.G. Inv. CP. Département : Eaux et forêts		3			4		7
TOTAL SUR B.G		0	6	0	0	7	0	13
TOTAL		1	339	106	884	1 178	2	2 510

*Engagements visés par compte spécial et par type de dépense
(en dirhams)*

N° CST	Libellé CST	Achats de véhicule	Bons de commande	Contrats et convention	DAP	Marchés	Autres	Total
31.04.02	Fonds pour le développement rural		3 981 852	688 904	130 314 109	336 632 238		471 617 103
31.08.08	Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage		2 026 583	512 232	118 068 636	60 817 315	54 100	181 478 866
31.17.02	Fonds pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales		551 155	60 421 791		38 651 799		99 624 745
31.20.02	Fonds national forestier		3 391 764	1 411 000	78 319 567	6 762 907		89 885 239
31.20.03	Fonds spécial de sauvegarde et de protection du cheptel	5 475 246		3 000 000	1 013 000	1 435 152		10 923 398
31.45.02	Fonds de la taxe de réfection des chemins forestiers			100 000	4 842 292	193 743		5 136 035
TOTAL COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		5 475 246	9 951 354	66 133 927	332 557 604	444 493 155	54 100	858 665 386
1220.08	B.G. Inv. CP. Département : Intérieur		30 826					30 826
1220.17	B.G. Inv. CP. Département : TP					2 488 217		2 488 217
1220.20	B.G. Inv. CP. Département : Agriculture		97 600					97 600
1220.45	B.G. Inv. CP. Département : Eaux et forêts		1 130			742 280		743 410
TOTAL B.G		0	129 556	0	0	3 230 497	0	3 360 053
TOTAL		5 475 246	10 080 911	66 133 927	332 557 604	447 723 652	54 100	862 025 440

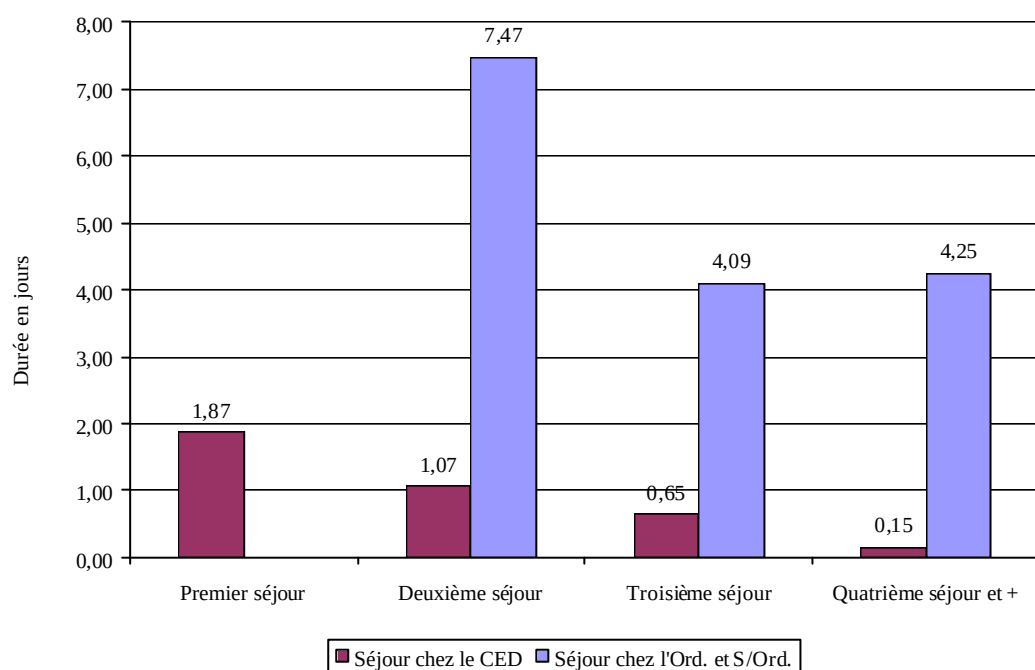
*Durée de séjour des marchés contractés dans
le cadre du PNLES au 30.6.2000*

S'inscrivant dans la mobilisation nationale de lutte contre les effets de la sécheresse, le CED a accordé la priorité aux engagements réalisés dans le cadre du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse.

L'octroi de cette priorité a été concrétisé par l'introduction d'une procédure d'urgence afin d'accélérer le visa des propositions d'engagement de dépenses de ce programme. Cette procédure consiste à réduire à deux jours le délai d'examen des propositions d'engagement de dépenses qui sont présentées au visa revêtues d'un cachet spécial portant la mention «*PRIORITAIRE-PROGRAMME SECHERESSE*»

A partir du graphique ci-après, relatif aux durées de séjour des marchés visés au 30.06.2000 dans le cadre de ce programme, il ressort que le CED a respecté le délai exceptionnel qu'il s'est assigné :

*Durées moyennes de séjour des marchés PNLES chez le CED
et chez les services gestionnaires*



*Répartition des marchés engagés dans le cadre du
PNLES selon les fournisseurs attributaires*

Le montant total des marchés visés dans le cadre du PNLES au 30.6.2000 a atteint 447.723.652 dh. Les fournisseurs attributaires de ces marchés ont été au nombre de 751.

La répartition de ces fournisseurs selon le nombre de marchés contractés se présente comme suit (en nombre) :

	Un marché	Deux marchés	Trois marchés	Quatre Marchés et +	Total
En nombre	467	172	66	46	751
%	62	23	9	6	100

A partir de ces données, on constate une assez forte concentration des marchés conclus dans le cadre du PNLES. En effet, alors que les fournisseurs attributaires de deux marchés et plus n'ont représenté que 38% du nombre total des fournisseurs, ils ont bénéficié de près de 60% de la valeur totale des marchés visés.

TROISIEME PARTIE

LES ACTIVITES DU CGED EN MATIERE DE PILOTAGE, DE MODERNISATION ET DE COOPERATION INTERNATIONALE.

Dans le cadre de ses fonctions d'animation et de coordination, le CGED exerce un grand nombre d'activités portant sur tous les domaines d'intervention du CED.

Au cours de l'année budgétaire 1999/2000, ces activités se sont inscrites essentiellement dans le cadre des missions développées par le CGED en matière de pilotage, de modernisation et de coopération internationale

I

Activités de pilotage

De par sa vocation d'Administration Centrale, le CGED est amené à remplir des missions de pilotage de toutes les entités relevant de sa compétence. C'est ainsi qu'il assure principalement les missions de gestion des ressources humaines et matérielles, d'audit et d'inspection, de réalisation d'études afférentes à l'activité du contrôle, de coordination dans le but d'assurer une unité d'application et d'interprétation des textes par les services du contrôle et de favoriser la culture de communication tant interne qu'externe.

1

Gestion des ressources humaines et matérielles

1.1

Gestion des ressources humaines

Le CED a mené au cours de cet exercice une gestion rationnelle de ses ressources humaines basée essentiellement sur le renforcement du taux d'encadrement et la formation continue.

1.1.1.

Gestion des effectifs

Le CED ne cesse de mettre l'accent sur la consolidation de la qualification de ses cadres et de leur mise à niveau à travers la gestion motivationnelle de ses ressources humaines et l'amélioration des conditions de travail.

Au terme de l'exercice 1999/2000, l'effectif global du CED s'est élevé à 952⁽¹⁾ cadres et agents relevant du Département du Ministère de l'Economie et des Finances, répartis entre le Contrôle Général, 18 Contrôles Centraux et 46 Contrôles Préfectoraux et Provinciaux. 83% de cet effectif exerce ses fonctions au niveau des services déconcentrés (CCED et CPED).

Cet effectif se répartit par échelle et par structures comme suit :

	Total	En %	1 à 7	En %	8 à 9	En %	10	En %	11	En %	Hors Ech.	En %
CGED	215	23	76	35	25	11,6	66	31	40	19	08	04
CCED	294	31	122	41,5	71	24	71	24	26	09	04	01
CPED	443	46	203	46	77	17	128	29	32	07	03	01
Total	952	100	401	42	173	18	265	28	98	10	15	02

(1) En prenant en compte le nombre des agents prêtés par les services gestionnaires au CED, l'effectif de ce dernier a atteint 1.126 au cours de l'exercice 1999-2000.

Au cours de cet exercice l'effectif du CED (non compris les agents prêtés) a évolué au rythme de 3% passant de 923 en 98/99 à 952. Cette évolution est due au recrutement de 35 cadres et agents présentant les profils suivants :

Cadres et agents recrutés au titre de l'année 1999-2000	Nombre
Inspecteurs Divisionnaires	4
Inspecteurs	15
Informatistes	3
Techniciens de 1 ^{er} grade	13
TOTAL	35

En outre il est à noter que le taux d'encadrement au niveau du CED a atteint au cours de cet exercice 40%. Ce taux qui demeure assez élevé connaît des disparités au niveau des différentes structures du CED comme il ressort du tableau suivant :

Entité	Total	Cadres	encadrement	Agents
CGED	215	114	53%	101
CCED	294	101	34%	193
CPED	443	163	37%	280
TOTAL	952	378	40%	574

1.1.2

Formation continue

Depuis plusieurs années, le CED a entrepris un programme de formation ambitieux en vue de s'aligner sur les départements ministériels les plus avancés dans ce domaine.

Pour ce faire, il a été doté de deux plans de formation continue riches et innovateurs, tenant compte de l'évolution de l'environnement et des objectifs de modernisation et d'assainissement de la gestion administrative.

Le second plan de formation continue (1998-2001) a, au cours de l'exercice 1999-2000, mis l'accent sur la déconcentration, en encourageant notamment la formation des formateurs en vue de constituer une équipe d'animateurs propre au CED et de vulgariser les connaissances techniques requises tant au niveau central que régional.

De façon générale, 16 sessions de formation ont été réalisées sur les 32 sessions prévues par le calendrier de formation, soit un taux de réalisation de 50%.

Le tableau ci-après fait ressortir les actions de formation réalisées au titre de l'année 1999-2000 et la répartition des participants :

Domaine de formation	Effectif des participants	Nombre de jours de formation / participant	Nombre cumulé de jours de formation
Formation d'insertion	21	17	357
Formation d'insertion	21	12	252
Formation d'insertion	16	14	224
Contrôle des dépenses du personnel	26	5	130
Formation des informaticiens	7	10	70
Comptabilité budgétaire	27	2	54
Présentation du système informatisé de la gestion documentaire	27	2	54
Gestion des postes budgétaires	26	2	52
Tenue manuelle et informatique du fichier	24	2	48
Application informatique (SICED+)	8	5	40
Séminaire sur les marchés publics (ENA)	32	1	32
Cycle de formation des formateurs (MEF)	5	4	20
Application informatique (GIPE)	2	7	14
Contrôle des SEGMA et tenue de leur comptabilité	14	1	14
Ingénierie de la formation (MEF)	1	2	2
Journée d'étude organisée par la CMR	2	1	2

Il est à noter qu'au niveau de la répartition des participants par sexe, la participation des femmes a fortement augmenté pour se situer à un niveau presque égal à celui des hommes, soit 44% contre 56%.

Pour ce qui est de l'évaluation globale des participants relative aux différents types de formation, il a été déduit ce qui suit :

- ☞ Les attentes des participants ont été jugées satisfaisantes pour 72% d'entre eux, soit un taux de satisfaction légèrement supérieur à celui relevé au cours de l'exercice précédent (71%) ;
- ☞ les critères de satisfaction relatifs à l'animation et au contenu des séminaires ont enregistré une nette augmentation par rapport à l'exercice écoulé, soit respectivement 92% et 77% en 1999/2000 contre 87% et 70% en 1998/1999.

1.2

Gestion des ressources matérielles

Dans le cadre de sa mission de pilotage, le CED a opté pour une politique de gestion rationnelle et équilibrée de ses ressources matérielles, visant ainsi à réduire les frais générés par le fonctionnement des ses services tant centraux qu'extérieurs tout en améliorant les conditions de travail desdits services.

1.2.1

Budget du CED au cours de l'exercice 1999/2000

Exception faite des dépenses du Personnel, les crédits délégués au CED au cours de cet exercice ont été comme suit :

- ✍ 12.122.920,93 dirhams au titre du budget de fonctionnement (dépenses de matériel et dépenses diverses) avec un taux d'engagement qui avoisine 86%;
- ✍ 7.820.200,00 dirhams au titre des dépenses d'investissement avec un taux d'engagement de 84%.

La répartition de ces crédits par type d'acte se présente comme suit :

? *Au niveau du budget de fonctionnement :*

Frais de déplacement	Indemnités Kilométrique	Bons de com.	Marchés (Réeng)	Marchés (nouv)	Demande Auto. Paiement.	Contrat Entretien	Contrat Location	Contrat Doc & Abon	Convention	Publicité & Insertion	Impôts & Taxes
12	13	32	19	7	5	2	2	3	10	5	3

? Au niveau du budget d'investissement :

Bons de commande	Marchés	D.A.P
17	7	2

1.2.2

Rationalisation des frais de fonctionnement des services du CED

Au cours de cet exercice, un grand effort de rationalisation des frais de fonctionnement des services du CED a été fourni et ce, comme le montre le tableau ci-après :

Frais	Montants 98/1999	Montants 99/2000	Variation en %
Redevance Eau	187.229,55	181.243,00	-3
Redevance Electricité	645.600,76	603.851,00	-6
Téléphone	1.752.274,98	1.544.923,00	-12
Carburant	88.192,00	77.170,00	-12
Réparation & entretien des véhicules	102.877,00	67.112,00	-35

1.2.3

Constructions et aménagement des sites du CED

Au cours de cet exercice, le CED a entamé les opérations de construction suivantes :

Site	Coût	Observation
Siège du CGED	30.500.000	Opération en cours
CPED de Berkane	3.500.000	Opération en cours
CPED de Sefrou	4.500.000	Nouvelle opération
CPED de Sala El Jadida	4.500.000	Nouvelle opération
CPED de Boujdour	4.500.000	Nouvelle opération

S'agissant des travaux achevés au cours de cet exercice, ils se présentent comme suit :

Site	Réception provisoire	Montants en dh
CPED d'El Hoceima	6.8.99	210.000
CPED de Larache	8.7.99	150.000
CPED de Kénitra 2ème tranche	2.12.99	100.000
CPED de Taza	15.12.99	133.210
CPED de Nador	6.9.99	300.000

Pour ce qui est des travaux en cours, ils concernent les CPED de Guélmim, de Figuig, de Tan-Tan, de Khénifra, de Béni-Melal et d'Oujda.

2

Inspection et audit

Les activités d'inspection et d'audit au titre de l'exercice 1999-2000 ont porté principalement sur quatre missions d'inspection et cinq enquêtes.

Ces activités ont consisté également en la réalisation de trois études inscrites au programme d'action stratégique du CED, à savoir :

- ? L'étude relative à la gestion des postes budgétaires (diagnostic et plan d'action) ;
- ? le système d'évaluation des performances du CED ;
- ? le manuel des procédures du service de l'inspection ;
- ? par ailleurs, il y a lieu de citer la participation du CGED aux travaux de chantiers, de séminaires et de commissions ministérielles ou interministérielles :

- ✍ le comité de pilotage du projet G.I.D ;
- ✍ la commission chargée du secteur mutualiste ;
- ✍ le sous-pôle chargé des contrôles internes du Ministère des Finances ;
- ✍ les travaux relatifs à l'étude sur le contrôle administratif des dépenses de l'Etat.

L'objectif fondamental recherché à travers toutes ces activités est la contribution au renforcement des performances de gestion des services, en vue d'améliorer la qualité des prestations du CED et d'asseoir une image de marque positive auprès des partenaires et des citoyens.

Cette contribution se fait notamment à travers l'aide apportée aux structures auditées pour remédier aux insuffisances de gestion et pour améliorer les procédures de contrôle et de suivi des actes d'engagement soumis au visa du CED.

Elle consiste également dans l'encouragement des structures de contrôle à prodiguer conseil et assistance aux services ordonnateurs et sous-ordonnateurs et à développer avec eux des relations privilégiées de partenariat.

A ce propos, les missions d'inspection et d'audit intègrent dans leurs programmes, dans la mesure du possible, des visites de courtoisie et de travail aux principaux partenaires des structures auditées du CED. Le but en est le maintien et le renforcement des bonnes relations, à travers l'écoute mutuelle des critiques et l'échange fructueux des idées et des propositions d'amélioration de la gestion quotidienne des services concernés.

3

E t u d e s

Les études réalisées durant l'année budgétaire 1999/2000 ont concerné plusieurs domaines d'activité du CED. Les plus importantes d'entre elles ont porté sur :

- ✍ la gestion des postes budgétaires ;
- ✍ la nomenclature des observations du CED en matière des dépenses du personnel ;
- ✍ l'analyse comparative des coûts en matière des commandes publiques ;
- ✍ la mission d'assistance et de conseil ;
- ✍ le système budgétaire des Internats scolaires ;
- ✍ le diagnostic du système de gestion intégrée du personnel de l'Etat (SGIPE).

Etude relative à la gestion des postes budgétaires

Le CGED a réalisé au cours de l'exercice 1999-2000 une importante étude relative à la gestion des postes budgétaires, dans le but de décrire le système actuel, de faire ressortir ses dysfonctionnements et de formuler des propositions d'amélioration.

Avant de présenter les résultats de l'étude, il convient d'en expliciter le contexte.

3.1.1

Le contexte de l'étude

La gestion des postes budgétaires a toujours constitué un thème majeur pour les intervenants dans le circuit d'élaboration, d'exécution et de contrôle des lois de finances. Elle occupe une place centrale dans toute gestion dynamique valorisante des ressources humaines et dans tout projet de réforme de la politique de rémunération du personnel de l'Etat.

Mais l'avènement du PAS au début des années 80 a eu des conséquences notables sur la gestion des postes budgétaires, en raison de l'amenuisement sensible des créations d'emplois. En effet, devant la rareté de ces créations, l'administration a dû recourir à des pratiques à la limite de l'illégalité (notamment au niveau de la gestion des errata) et ce, pour faire face aux besoins incontournables de promotion et de mobilité internes de ses effectifs.

les multiples missions d'audit de la gestion des postes budgétaires réalisées par le CGED au cours des exercices antérieurs, ont permis de relever plusieurs insuffisances et anomalies de gestion tant au niveau des CCED que de leurs partenaires, notamment les ordonnateurs et la direction du budget.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique des finances et de son décret d'application a rendu nécessaire la recherche d'un système qui tient compte d'une part, des impératifs de légalité et d'autre part des contraintes de gestion.

3.1.2

Résultats de l'étude

Cette étude a permis de réaliser un diagnostic global de la gestion des postes budgétaires, de proposer des mesures d'amélioration et d'élaborer un plan d'action à court et à moyen termes.

3.1.2.1

D i a g n o s t i c

Le diagnostic réalisé a fait ressortir les sources de dysfonctionnement suivantes :

- ✍ L'insuffisance et l'éparpillement des textes existants ainsi que l'absence d'un texte spécifique qui englobe tous les aspects relatifs à la gestion des postes budgétaires (supports, modalités de suivi, quota, etc..) et qui intègre une vision dynamique de la gestion des ressources humaines (motivation, plan de carrière, formation, etc...).
- ✍ L'établissement tardif de la loi-cadre rend impossible l'élaboration de situations fiables et actualisées des postes budgétaires, notamment dans les premiers mois de l'exercice. En conséquence, ces situations sont souvent provisoires.
- ✍ Les responsabilités respectives des ordonnateurs et des CCED ne sont pas délimitées en ce qui concerne l'opération de prise en charge de la loi-cadre. En effet, aucune procédure normalisée n'est établie entre les deux partenaires pour l'identification des différents mouvements inscrits dans la loi-cadre, ce qui entraîne des retards considérables dans le visa des actes d'engagement concrétisant lesdits mouvements .
- ✍ L'existence au niveau du CGED de deux circuits parallèles de prise en charge de la loi-cadre (manuel et informatique) sans aucune communication ni coordination entre les services chargés des tâches correspondantes .
- ✍ Les canaux de communication entre les services du CGED et les CCED ne sont pas bien établis. En effet, la multitude des interlocuteurs au sein du CGED, ainsi que la prédominance de la communication informelle influent négativement sur le niveau de coordination entre les différentes structures du CED.
- ✍ Les situations mensuelles des postes budgétaires produites par les CCED ne permettent pas de donner une image réelle des vacances d'emplois et des besoins d'occupation et ce, même à court terme.

- ✍ L'ordonnateur ne procède souvent pas, au cours de la même année, à la concrétisation de toutes les transformations demandées. En outre, la prise en charge et le suivi des errata sont rendus difficiles, tant au niveau du CED qu'au niveau de l'ordonnateur, par la multiplication des errata touchant le grade plusieurs fois au cours de la même année budgétaire. Ce qui dénote de l'absence d'une gestion prévisionnelle des postes budgétaires chez l'ordonnateur .
- ✍ L'absence d'un suivi rigoureux par l'ordonnateur des mentions budgétaires demandées mais non utilisées, ce qui laisse apparaître des régularisations erronées au niveau de la loi-cadre de l'année suivante. Il en découle des discordances entre cette dernière et les fichiers des CCED .

3.1.2.2

Actions d'amélioration

Les principales actions proposées concernent notamment trois volets : le volet réglementaire, le volet procédural et le volet relationnel.

Volet réglementaire :

- ☞ Modifier et compléter l'article 07 du SGFP et l'article 15 du décret relatif à l'élaboration et à l'exécution des lois de finances, en vue d'adapter la législation et la réglementation en vigueur à l'évolution de la gestion des postes budgétaires, notamment en autorisant la transformation des postes budgétaires occupés pour la promotion de grade.
- ☞ Elaborer un texte réglementaire englobant tous les aspects relatifs à la gestion des postes budgétaires et fixant les attributions des différents intervenants dans le processus.

Volet procédural :

- ☞ Ventiler les créations de postes budgétaires par direction et par grade, avant l'adoption de la loi de finances.
- ☞ Elaborer des manuels de procédures pour chacun des départements concernés.
- ☞ Institutionnaliser les opérations d'identification/individualisation des postes budgétaires.
- ☞ Simplifier les supports de suivi des postes budgétaires, uniformiser leur contexture au niveau de tous les CCED et assurer à tous les agents du fichier une formation pratique dans le domaine.
- ☞ Instaurer un système rigoureux de suivi des mentions budgétaires.
- ☞ Simplifier le circuit d'élaboration des errata en assouplissant le contrôle de la direction du budget et en fixant un délai pour le visa des errata.

Volet relationnel :

- ☞ Développer le SGIPE et l'élargir à tous les intervenants dans le processus de gestion des postes budgétaires;
- ☞ améliorer les circuits de communication entre les différents intervenants dans ce processus.

3.2

*Elaboration d'une nomenclature des observations du
CED en matière du personnel*

L'élaboration de cette nomenclature permettra d'uniformiser et de simplifier le contrôle des propositions d'engagement relatives au personnel de l'Etat.

3.2.1

Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet de nomenclature sont les suivants :

- ✍ l'uniformisation et la normalisation des pièces exigées par le CED par type d'acte de gestion (consolidation de la tendance de normalisation de la gestion au niveau du C.E.D) ;
- ✍ l'élaboration de données statistiques sur les différents types d'observations de fond et de forme et ce par nature d'acte, par type de statut et par département ;
- ✍ l'information du Ministre chargé des Finances sur l'évolution de la performance des services gestionnaires du personnel de l'Etat dans le cadre du rapport d'activité du C.E.D ;
- ✍ l'information des ordonnateurs sur la typologie des observations formulées par les contrôleurs sur les dossiers soumis au visa ;
- ✍ l'identification des dispositions législatives et réglementaires sources de litiges entre le C.E.D. et les services ordonnateurs.

3.2.2

Etat d'avancement du projet

L'état d'avancement de la réalisation de ladite nomenclature se présente comme suit :

- ✍ le document de base de travail de la nomenclature des observations a été élaboré. Il est constitué par les quatre actes suivants: le recrutement, l'avancement d'échelon, la titularisation et la nomination dans un emploi supérieur ;
- ✍ un comité projet chargé de la validation et du suivi dudit projet a été constitué le 15/11/1999 ;
- ✍ le document de base a été affiné et validé par les membres dudit comité ;
- ✍ la rédaction d'un cahier des charges pour l'informatisation de la formulation des observations du CED est achevée ;
- ✍ la réalisation du module informatique (par intégration avec l'application du système GIPE) est en cours ;
- ✍ la généralisation de cette nomenclature pour couvrir les autres actes de gestion du personnel (32 actes de gestion selon la base de données du système GIPE) est en cours.

3.3

Etude comparative des coûts en matière des commandes publiques

Le CED en tant qu'intervenant dans le circuit de la dépense publique, a entamé des investigations dans le domaine des marchés relatifs au secteur des constructions publiques en vue de procéder à une étude comparative des coûts des prestations relatives à ce secteur.

Dans ce cadre et afin d'évaluer la faisabilité de ce projet, il a été procédé à l'étude d'un échantillon pilote des marchés de construction en vue d'analyser les données disponibles en matière de coûts de construction pour le compte de l'Etat.

3.3.1

Objectifs du projet

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la rationalisation des dépenses de l'Etat qui cadre bien avec la mission d'assistance et de conseil du CED aux services ordonnateurs. Elle vise également les deux objectifs suivants :

- ✍ sensibiliser les services ordonnateurs à la nécessité de la normalisation des coûts des constructions administratives en tenant compte de la nature de la construction (scolaire, hospitalière...), du standing et de la région ;
- ✍ informer le Ministre chargé des Finances ainsi que les ordonnateurs sur les coûts relatifs aux commandes publiques.

3.3.2

Phases de l'étude

Cette étude comprend deux phases :

- ✍ la première phase de l'étude a concerné les constructions administratives des départements de la Justice et du MEN ;
- ✍ la deuxième sera consacrée aux constructions administratives des autres départements.

*Evaluation et amélioration de la mission d'assistance et
de conseil du CED aux services ordonnateurs*

La mission d'assistance et de conseil aux services ordonnateurs s'exerce par le CED sans qu'elle soit valorisée, organisée et formalisée . Dans ce cadre, une étude est engagée afin d'atteindre les objectifs suivants :

- ✍ donner une définition claire et normalisée à la mission d 'assistance et de conseil ;
- ✍ faire le diagnostic de l'exercice de cette mission au sein des services du CED et auprès des services gestionnaires ;
- ✍ améliorer et organiser la mission d'assistance et de conseil sur la base des résultats de ce diagnostic.

Cette étude a connu les réalisations suivantes :

- ✍ un comité de suivi de l'étude a été constitué et a tenu plusieurs réunions ;
- ✍ la lettre d'introduction, la fiche de présentation ainsi que les questionnaires destinés aux contrôleurs, aux contrôleurs adjoints et à un échantillon de cadres du CED ont été envoyés ;
- ✍ l'exploitation et le dépouillement des questionnaires sont en cours.

A l'issue de cette phase, une autre évaluation de la mission d'assistance et de conseil sera effectuée auprès des services gestionnaires (ordonnateurs et sous ordonnateurs). Il s'agit d'avoir une idée complète sur les conditions de l'exercice de cette mission par les services du CED et son impact sur la qualité de gestion des services dépensiers.

3.5

*Réforme du système budgétaire des internats au
niveau des établissements scolaires du MEN*

Dans l'objectif d'améliorer la gestion budgétaire des internats scolaires du Ministère de l'Education Nationale (MEN), une commission mixte Ministère de l'Economie et des Finances - Ministère de l'Education Nationale a été chargée de la réforme des modalités d'engagement et d'exécution des dépenses de ces établissements.

La réforme du système de gestion budgétaire des internats adopté par la commission consiste à créer un service de l'Etat géré de manière autonome (SEGMA) au niveau de chaque délégation préfectorale ou provinciale du Ministère de l'Education Nationale. Ce système de SEGMA permet :

- ✍ la désignation du délégué du MEN en tant qu'ordonnateur ;
- ✍ la désignation du chef de l'établissement sous-ordonnateur du SEGMA si l'importance des crédits l'exige ;
- ✍ la désignation, auprès du délégué du MEN, des chefs d'établissements des internats dont les montants annuels des dépenses ne sont pas très importants, en tant que personnes habilitées pour bénéficier de la procédure des bons de commande ;
- ✍ l'institution des régies de dépenses et de recettes, notamment au niveau des établissements éloignés du siège de la délégation ;

- ✍ la prise en charge et la programmation de toutes les recettes des internats dans le cadre du budget du SEGMA (bourses d'études, subventions, élèves payants, dons ...);
- ✍ l'inscription et la programmation de toute nature de dépense des internats dans le budget du SEGMA (alimentation, entretien et petites réparations, habits de travail, combustibles....);
- ✍ l'utilisation de justificatifs simplifiés adaptés à l'exécution au niveau local de certaines menues dépenses des internats.

3.6

Diagnostic du SGIPE

Le CED a engagé au cours de cette année 1999/2000 une évaluation du SGIPE et ce, après plus de dix années de mise en œuvre. Cette évaluation vise à faire ressortir les points forts et les points faibles du système ainsi que les contraintes auxquelles il est confronté et les opportunités qui lui sont offertes.

Elle vise également à cerner les apports tant quantitatifs que qualitatifs qui sont à sauvegarder et à renforcer et, les limites tant internes qu'externes qui sont à pallier.

La démarche qui a été adoptée pour cette évaluation est la suivante :

- ✍ faire participer tous les intervenants dans le processus de la GIPE (utilisateurs, contrôleurs, ordonnateurs, Budget, DRPP.....) ;
- ✍ élaborer des outils d'intervention selon les populations cibles (questionnaires, guides d'entretien individuel et collectif.....);
- ✍ traitement des données recueillies et établissement du rapport final.

Au 30.6.2000, 300 questionnaires ont été envoyés aux utilisateurs du SGIPE au niveau des CCED et leur dépouillement a été réalisé en quasi-totalité. En outre, le contenu des entretiens, effectués notamment avec les responsables des sites informatiques des CCED, a fait l'objet d'une analyse préliminaire.

4

Conseil et assistance

Le développement de la mission d'assistance et de conseil aux services gestionnaires, en tant que l'un des objectifs stratégiques du CED, est entré dans une nouvelle phase marquée notamment par la promotion de l'esprit de partenariat.

L'exercice de cette mission s'étend de la formulation pertinente par le CED des observations relatives aux propositions d'engagement, au rôle de conseil assuré autant par les CCED et les CPED que par les services centraux de conseil et d'arbitrage.

A cet effet, les services du CED réservent une part importante de leur temps de travail à la mission de conseil et d'assistance au profit des services ordonnateurs et ce, aussi bien lors de la constitution des dossiers d'engagement qu'après leur soumission au visa du CED.

Dans ce cadre, les services de contrôle fournissent aux services gestionnaires tous les documents et informations susceptibles de les aider pour la préparation adéquate des propositions d'engagement.

L'objectif recherché à travers ces efforts est la capitalisation par les services gestionnaires des observations formulées par le CED, tant sur les propositions d'engagement que lors des réunions de concertation tenues avec ces services.

C o m m u n i c a t i o n

Dans le cadre des efforts consentis afin de consolider la communication au sein du CED, plusieurs actions et mesures ont été entreprises au cours de l'exercice 1999/2000, telles que le renforcement du rôle joué par le Comité de Direction du CED, la participation active au niveau des comités locaux de coordination (CLC), la publication et la diffusion interne de bulletins de liaison et la mise en place d'un site WEB-CED.

5.1

Comité de Direction du CED

Le Comité de Direction du CED a tenu plusieurs réunions au cours de l'exercice 1999-2000 . Les principaux thèmes inscrits à l'ordre du jour de ces réunions ont été les suivants :

- ✍ actualisation du plan d'action stratégique du CED ;
- ✍ arabisation des correspondances administratives ;
- ✍ mise en place d'une cellule de communication ;
- ✍ évaluation de la déconcentration ;
- ✍ adaptation de l'administration publique marocaine aux techniques du commerce électronique.

5.1.1

Actualisation du plan d'action stratégique

Le Comité de Direction a décidé d'intégrer deux nouvelles actions au plan d'action stratégique du CED, à savoir :

- ✍ L'organisation des archives du CED ;
- ✍ La nomenclature des observations relatives au contrôle des actes de gestion du personnel titulaire de l'Etat.

Par ailleurs, il a été recommandé de diffuser les travaux inscrits au PAS auprès de l'ensemble du personnel du CED, dans le but de recueillir ses appréciations et partant de nouvelles actions et projets susceptibles d'enrichir le PAS.

5.1.2

Arabisation des correspondances administratives

Faisant suite à la circulaire de Monsieur le Premier Ministre n° 98/53 en date du 11 décembre 1998 relative à l'arabisation des correspondances administratives, le Comité de Direction a institué une commission chargée de l'élaboration et de l'édition d'un lexique contenant les principaux concepts utilisés tant au CED qu'entre celui-ci et ses partenaires.

S'agissant de son contenu, le Comité de Direction a convenu notamment de ce qui suit :

- ✍ limiter le lexique aux concepts relatifs aux engagements ;
- ✍ diffuser ledit lexique à l'ensemble des CCED, CPED et services centraux pour l'incorporation de nouveaux concepts et procéder ensuite à une centralisation et à la validation dudit lexique ;
- ✍ adopter une démarche d'élaboration du lexique de type mixte (traduction des concepts et intégration des phrases types) ;
- ✍ établir un lexique propre aux concepts informatiques dans l'objectif d'harmonisation et d'uniformisation de ces concepts.

5.1.3

Mise en place d'une cellule de communication

Conformément aux circulaires respectives de Messieurs le Premier Ministre et le Ministre de l'Economie et des Finances, le CED a décidé la mise en place d'une cellule de communication.

Il a été convenu que ladite cellule de communication sera compétente uniquement pour la centralisation et le suivi des requêtes et doléances émanant des citoyens, les dossiers d'arbitrage restant du ressort des services du conseil et de l'arbitrage.

5.1.4

Evaluation de la déconcentration

Ce thème a fait l'objet d'un exposé devant les membres du Comité de Direction, comportant les trois axes suivants :

- ✍ déconcentration de la gestion des ressources humaines ;
- ✍ déconcentration de la gestion du matériel ;
- ✍ formation continue (bureautique, gestion documentaire et formation des formateurs).

L'évaluation de la déconcentration a été faite tant au niveau des actes qu'au niveau des réalisations chiffrées dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion budgétaire et logistique.

A cette occasion, il a été procédé à la présentation de la charte coordonnée des ressources humaines, ressources matérielles et logistiques, qui définit les prérogatives dévolues aux directions à réseaux et celles qui restent à la charge de la DAAG et de la direction des ressources humaines.

5.1.5

Adaptation de l'administration publique marocaine aux techniques du commerce électronique

Ce thème a fait également l'objet d'un exposé devant les membres du Comité de Direction, s'articulant autour des six points suivants :

- ✍ de la transaction commerciale classique à la transaction commerciale électronique ;
- ✍ le décalage entre le droit et le commerce électronique ;
- ✍ l'administration en tant qu'acteur concerné par la nouvelle donne du commerce électronique ;
- ✍ l'adaptation des achats publics au e-business (cas des marchés publics);
- ✍ la politique d'adaptation des marchés publics en France ;
- ✍ les mesures à entreprendre pour l'adaptation des marchés publics au Maroc.

L'accent a été mis dans cet exposé sur la nécessité de combler le décalage qui existe entre le droit marocain et le commerce électronique, en rappelant les efforts d'adaptation qui ont été fournis dans ce domaine au niveau international (CNUDCI, UE, OMC, OMPI...). Une telle adaptation requiert évidemment non seulement des préalables juridiques, mais également techniques. Il a été souligné en effet que l'Internet élargit le champs de la concurrence et permet à l'acheteur public de choisir entre une gamme très variée de produits et de services. Il offre aussi à l'administration publique la possibilité d'informer les concurrents et de télécharger les dossiers d'appel d'offres via le net.

Le Comité de Direction a décidé à la fin de ses travaux d'engager une réflexion sur le commerce électronique et la dématérialisation des procédures, notamment au niveau de la publicité en matière des marchés et du téléchargement des CPS, en prospectant dans quelle mesure de telles techniques peuvent être mises en œuvre au CED.

5.2

Site WEB - CED (www.ced.mfie.gov.ma)

Conscient de l'utilité des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de leur rôle sans cesse croissant dans l'amélioration des performances des organisations, le CED a mis en place en 1999/2000 un serveur Intranet/Internet.

Cet outil privilégié de communication va ouvrir davantage le CED sur son environnement et partant, consolider un de ses objectifs stratégiques, à savoir l'ouverture sur les clients.

Aussi, le caractère diversifié et exhaustif des rubriques que contient le site WEB-CED va enrichir à n'en pas douter notre paysage informationnel et par conséquent y créer un véritable réseau de communication capable de renforcer l'adhésion des uns et des autres.

Pour atteindre les objectifs de mise en place de ce site, il a été procédé à :

- ✍ La désignation d'une équipe qui tient le rôle de rédacteur en chef nommée comité de publication;
- ✍ La mise en place d'une norme de présentation et d'accès à l'information appelée charte graphique;
- ✍ L'institution d'une méthodologie de publication et de mise à jour des informations.

5.3

Bulletin de liaison

Afin de créer un espace de communication interne au profit de son personnel, le CED a continué à publier le Bulletin de Liaison du CED. Au cours de l'exercice 1999/2000, deux numéros (N°8 & N°9) ont été édités et diffusés auprès de l'ensemble des structures du CED.

Ce support est un moyen adéquat pour véhiculer les informations concernant les activités saillantes du CED, les travaux du Comité de Direction, le mouvement et la promotion du personnel, le développement de l'informatisation des structures et des données statistiques.

5.4

Comités Locaux de Coordination (CLC)

Dans le cadre des réunions des CLC institués par la note ministérielle du 3.7.1997, le CED ne cesse de déployer des efforts tant au niveau des quatorze CLC qu'il préside qu'au niveau des CLC où il assiste comme membre. Ces efforts visent essentiellement :

- ✍ une plus grande harmonisation dans l'interprétation des textes ;
- ✍ une meilleure circulation de l'information entre les représentants locaux du Ministère ;
- ✍ un développement accru de la coordination et de la concertation entre les représentants du Trésor et ceux du CED.

II

Activités de modernisation

L'année 1999/2000 a été pour le CED non seulement une année de mise à niveau de ses outils de gestion, mais aussi l'année de refonte du décret du 30.12.1975 relatif au CED et de la préparation du nouveau schéma directeur informatique 2000-2005.

Elle a été également caractérisée par la participation active du CED au processus de modernisation de l'administration marocaine, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'action stratégique ainsi que par sa contribution aux actions de réforme menées tant au niveau ministériel qu'au niveau interministériel.

*Refonte du décret relatif au contrôle des
engagements de dépenses de l'Etat.*

Le Contrôle des Engagements de Dépenses est une mission primordiale de l'Etat. Il assure la régularité des propositions d'engagement de dépenses telle que définie par les lois et règlements relatifs à la dépense publique. Ce faisant, il permet de contribuer à assurer l'intégrité de l'utilisation des deniers publics et à fiabiliser l'action de l'Etat.

En considération de ce rôle, le contrôle de l'engagement, tant dans sa pratique que dans sa doctrine, se doit d'être un acteur de changement et de réforme dans le cadre de la politique de modernisation qu'entreprend le Gouvernement. C'est dans ce cadre que s'inscrit la refonte du décret du 30/12/1975 relatif au Contrôle des Engagements de Dépenses de l'Etat.

1.1

Objectifs de la réforme

✍ La mise en place d'une telle réforme du Contrôle des Engagements de Dépenses de l'Etat s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des prestations de l'Administration. Dans ce domaine, la réforme s'attachera à introduire un «contrôle de substance». Cette nouvelle approche permettra au niveau technique de mettre en œuvre davantage de célérité, d'assouplissement et de rationalisation de la dépense. Sur le plan éthique, l'objectif recherché réside dans une responsabilisation accrue de l'ordonnateur et une moralisation effective des relations entre l'Administration et ses fournisseurs.

✍ L'adaptation des dispositions relatives aux attributions des contrôleurs et à l'organisation du CED aux réformes législatives et réglementaires et, plus particulièrement, à la loi organique des finances et à la loi relative à la région.

✍ La mise à niveau du texte actuel organisant le contrôle : en effet celui-ci, entré en vigueur depuis vingt cinq ans, appelle une actualisation et une mise à niveau par les actions suivantes :

- ? consécration de «la Région» dans l'organisation des services déconcentrés ;
- ? redéfinition et assouplissement des conditions de nomination et d'affectation des contrôleurs ;
- ? précision des attributions en matière de la tenue et de la centralisation de la comptabilité des engagements de dépenses ;
- ? suppression des dispositions qui étaient transitoires au moment de l'adoption du décret en 1975 et qui sont devenues sans objet à l'heure actuelle ;
- ? intégration du contrôle exercé par le CED sur les propositions d'engagement de dépenses des services gérés de manière autonome.

1.2

Réforme de la doctrine

Le contrôle préalable de type administratif est considéré, à juste titre, comme une étape importante et incontournable dans le processus de la dépense publique. L'intégrité des dépenses publiques suppose la mise en place d'un contrôle efficient garant du bon usage des deniers publics. A ce titre, le contrôle tout en cherchant à assurer cette obligation se doit de s'engager dans une démarche novatrice. C'est dans ce sens qu'il est proposé de mettre en œuvre les dispositifs suivants :

- *Le visa avec observations* : ce dispositif consiste à apposer le visa sur les propositions d'engagement en l'accompagnant d'observations ; l'ordonnateur étant tenu, tantôt de les satisfaire, tantôt d'en tenir compte à l'avenir.

- *L'introduction de la notification du visa* : à l'instar des objectifs recherchés par le texte relatif aux marchés publics, ce mécanisme vise à établir davantage d'équilibre dans les relations entre l'Administration et ses partenaires privés. En vertu de cette disposition aucune prestation ne peut être entamée ni aucune fourniture ne peut être livrée par le cocontractant de l'Administration en l'absence du visa du contrôle sur les propositions d'engagement.

- *L'adoption du mécanisme du visa comptable simplifié* : pour les dépenses dont le montant par engagement ne dépasse pas le seuil de deux mille dirhams lorsqu'elles concernent la rémunération et les indemnités servies au personnel, et cinq milles dirhams pour les autres catégories de dépenses. Dans ce cas, le contrôleur des engagements de dépenses ne doit désormais vérifier pour ces dépenses que la disponibilité des crédits et l'imputation budgétaire. Son visa doit être délivré dans un délai ne dépassant pas deux (2) jours ouvrables.

- *L'extension du mécanisme du visa collectif* : prévu pour toutes les dépenses permanentes et répétitives dont l'engagement se fait une seule fois dès le début de l'année budgétaire.

Ainsi, pour les dépenses permanentes créées au moyen d'actes visés auparavant par le CED ne comportant aucune limitation de durée et dont l'effet ne peut cesser qu'à partir d'un acte y mettant fin, les ordonnateurs ou les sous-ordonnateurs sont tenus de procéder à leur engagement dès le début de l'année budgétaire.

A cet effet, ils doivent soumettre au visa un état récapitulatif d'engagement regroupant l'ensemble des actes en cours de validité imputés par rubrique budgétaire. Les contrôleurs des engagements de dépenses doivent se prononcer sur cette proposition d'engagement au début de chaque année budgétaire par un visa collectif.

1.3

Adaptation des dispositions permettant l'information sur l'exécution du budget

Ces adaptations concernent essentiellement :

- ✍ La tenue au niveau des Contrôles Centraux d'une double comptabilité aussi bien pour les crédits gérés directement par l'ordonnateur que pour les crédits délégués à des sous-ordonnateurs relevant de l'administration ayant compétence sur l'ensemble du territoire national et dont le nombre commence à augmenter de plus en plus (cas des Départements de l'Équipement, de l'Agriculture et de la Santé).

- ✍ La tenue de la comptabilité des engagements de dépenses au niveau des CRED et des CPED aussi bien pour les crédits délégués dans le cadre du budget de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor que pour les crédits ouverts dans les budgets des SEGMA.

✍

2

Elaboration du schéma directeur informatique du CED 2000/2005

L'année 1999/2000 a été caractérisée par le lancement d'une étude pour :

- ✍ faire ressortir les points forts et les points faibles de son système d'organisation et d'information ;
- ✍ proposer les différents scénarios d'évolution pour atteindre les objectifs et orientations du CED ;
- ✍ élaborer le schéma directeur informatique 2000/2005.

L'étude comporte trois phases fermes et une phase optionnelle :

- ✍ *phase I* : Analyse et évaluation du système d'information ;
- ✍ *phase II* : Elaboration des scénarios du système d'information ;
- ✍ *phase III* : Elaboration du nouveau schéma directeur informatique (SDI) du CED ;
- ✍ *phase optionnelle*: Conseil et assistance lors de la réalisation du SDI.

Au 30.6.2000, un diagnostic a été établi faisant ressortir les points forts et les points faibles du système d'information du CED.

Les points forts peuvent être résumés comme suit :

- ✍ Un bon niveau de déconcentration des activités du CED.
- ✍ Des compétences certaines au niveau des responsables et des cadres.
- ✍ Une forte implication des managers en dépit de la modestie des moyens.
- ✍ Une diversité des cultures et des formations.
- ✍ Des systèmes informatiques opérationnels (SGIPE &SICED).

Quant aux points faibles qui ont été relevés, ils sont les suivants :

- ✍ Une organisation peu adaptée au contexte actuel du CED.
- ✍ Un déficit en communication interne.
- ✍ Une faiblesse dans la gestion des ressources humaines.
- ✍ Une faiblesse de la formation des cadres aux techniques de management et aux nouvelles technologies.
- ✍ Une absence de normalisation dans la conception et le développement des applications informatiques.
- ✍ Un déficit dans la documentation technique des systèmes informatiques.
- ✍ Un parc informatique vieillissant et très coûteux en maintenance.
- ✍ Un faible ratio d'équipement en micro-informatique et en bureautique.
- ✍ Un réseau téléinformatique qui ne répond pas aux besoins du CED.

A l'issue de cette première phase, il a été recommandé de procéder à une réorganisation tant des structures du CED que de l'informatique.

Concernant la réorganisation des structures du CED, il a été souligné qu'il serait nécessaire de :

- ✍ Créer des structures régionales pour les CPED.
- ✍ Créer des structures sectorielles pour les CCED.
- ✍ Réorganiser le CGED autour des activités fonctionnelles et d'appui (Audit, Arbitrage, Etudes, Formation, GRH, Gestion du système informatique...) et des nouvelles fonctions (Programmation, Organisations et méthodes, Communication...).

S'agissant de l'organisation de l'informatique, il a été recommandé de la fonder autour des processus de conception, de développement, de maintenance et d'exploitation, ainsi que sur les nouvelles fonctions relatives aux normes et méthodes informatiques, à la veille technologique et à la formation technique.

3

Amélioration des outils de travail

Le CED a accordé au cours de cet exercice un intérêt particulier à l'amélioration de ses outils de travail qui se basent principalement sur le principe de l'intégration et de l'informatisation, à savoir la gestion intégrée du personnel, le SICED et le système de gestion du fonds documentaire.

3.1

Gestion intégrée du personnel.

Les actions menées à ce niveau ont porté d'une part, sur la poursuite de la mise en œuvre du système de gestion intégrée du personnel de l'Etat (SGIPE) et d'autre part, sur le développement du Progiciel GIPE/Ordonnateurs.

3.1.1

S G I P E

L'activité dans ce domaine a porté sur trois aspects : les travaux du comité de coordination GIPE, la conception du système GIPE et les actions de mise en œuvre et de partenariat.

3.1.1.1

Travaux du comité de coordination GIPE

Les principales actions entreprises au niveau du comité de coordination peuvent être résumées comme suit :

- ☞ La généralisation du SGIPE à l'ensemble des départements ministériels.
- ☞ La mise en œuvre auprès de l'Administration de la Défense Nationale.
- ☞ La communication par réseaux entre les Directions du Ministère et avec les partenaires extérieurs.
- ☞ L'installation du progiciel GIPE/Ordonnateur dans les départements ministériels avec envoi des actes de gestion aux CCED concernés.
- ☞ La mise en œuvre de l'intégration de la CMR dans le circuit GIPE.
- ☞ La signature des conventions de partenariat.

3.1.1.2

Activité de conception

Cette activité a pour objectif d'assurer la maintenance du système GIPE en l'adaptant à l'évolution de la réglementation et des statuts régissant le personnel de l'Etat. Durant cet exercice, cette activité a englobé principalement :

- ☞ L'installation d'une nouvelle version GIPE au niveau de l'ensemble des CCED.
- ☞ La mise en conformité des applications GIPE avec le passage 2000.
- ☞ Le redéploiement des bases de données.

3.1.1.3

Actions de mise en œuvre et de partenariat

Action de mise en œuvre du SGIPE auprès des Ordonnateurs :

Les principales actions entreprises à ce niveau ont traité des modalités d'application du statut particulier du corps interministériel des médecins pharmaciens et chirurgiens dentistes, de l'examen de cas relatifs aux actes de gestion, du traitement collectif de quelques procédures et de la séparation de bases de données.

Trois conventions de partenariat ont été signées avec le Ministère de l'Enseignement Secondaire et Technique, la Cour des Comptes, et le département du Tourisme. Trois autres conventions sont en cours avec le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires Générales de Gouvernement, du Ministère de la Justice et du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Par ailleurs, des sessions de formation ont été organisées dans ce domaine au profit de 158 agents relevant des services ordonnateurs.

Travaux de partenariat avec la DRPP :

Ces travaux ont concerné:

- ☞ Le reversement du corps interministériel des médecins, pharmaciens et chirurgiens dentistes.
- ☞ L'application du projet relatif à la promotion interne qui est en cours d'affinement au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.
- ☞ La transmission des actes de gestion selon la procédure GIPE. En effet, le Premier Ministre a donné ses instructions pour adopter le SGIFE dans tous les départements et ce, dans les plus brefs délais (circulaire n° 5/2000 en date du 23/5/2000).
- ☞ La confrontation des bases de données entre le CED et la DRPP.

Travaux de partenariat avec la CMR :

En vue de la concrétisation de l'intégration de la CMR dans le circuit GIPE, le transfert des bases de données des personnels civils a été réalisé ainsi que le transfert des mouvements relatifs aux actes de gestion.

3.1.2

Progiciel GIPE/Ordonnateur

Afin d'accélérer l'adhésion de certains ordonnateurs au système GIPE, le CED a développé un progiciel appelé GIPE/Ordonnateur en vue de le mettre à leur disposition.

Au cours de l'exercice 1999-2000, ledit Progiciel a été installé et mis en œuvre auprès de 18 départements ministériels et de 3 directions centrales du Ministère de l'Economie et des Finances.

A cet effet, le CED a mis en place un plan de formation des formateurs au profit des responsables chargés de cette mission au niveau des entités concernées. Ont bénéficié de cette formation 71 participants appartenant au différentes administrations dans lesquelles le Progiciel a été mis en œuvre.

Les modules de formation sont les suivants :

- ☞ gestion des actes ;
- ☞ dernière situation ;
- ☞ gestion de la loi-cadre.

De même, le CED a procédé au chargement et à l'administration des bases de données y afférentes ainsi qu'à l'offre de son assistance technique en la matière au différents départements en question.

Les installations effectuées au cours de cet exercice sont les suivantes :

Entité	Date d'installation
H.C.R.A.L	1.9.1999
Ministère des Pêches	1.11.1999
Ministère de la Jeunesse & Sports	4.11.1999
Département de l'Artisanat	3.2.2000
Ministère de l'Enseignement Secondaire & technique	18.4.2000
Cour des Comptes	13.4.2000
Direction des Domaines	2.11.1999
Direction des Impôts	10.4.2000

Dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du système informatique de contrôle des engagements de dépenses (SICED), plusieurs actions ont été entreprises au cours de l'exercice 1999/2000. Parmi celles-ci, il y ' a lieu de citer :

✍ *La certification An 2000 du système <SICED> et des outils de développement et élaboration d'un plan de continuité.*

A ce niveau, il a été procédé aux tests des outils de développement et du système <SICED> quant au passage à l'an 2000. Toutes les précautions ont été prises afin d'éviter tout problème lié à cette transition et même en cas d'incident non prévu, un plan de continuité a été conçu et réalisé pour éviter toute interruption.

✍ *La centralisation des budgets relatifs aux CST et aux SEGMA :*

En attendant que la transmission sur support magnétique des budgets relatifs aux SEGMA et aux CST soit effectuée par la Direction du Budget selon le même procédé que le budget général et les budgets annexes et afin de pouvoir centraliser la situation des engagements relatifs aux SEGMA et aux CST, le CED a réalisé des modules de centralisation et de contrôle des budgets en question.

✍ *La migration du sous système relatif à la centralisation de la situation des engagements et des fiches y afférentes :*

Le sous système relatif à la centralisation de la situation des engagements et des fiches de dépenses au niveau du CGED a été migré vers Dev2000, tout en lui apportant des améliorations telles que le chargement des situations envoyées par réseau et le chargement des situations relatives aux CST et aux SEGMA ...etc.

✍ *Le suivi du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse :*

A ce niveau, il a été procédé à la réalisation des modules permettant de centraliser toutes les informations provenant des sites extérieurs et d'assurer un suivi et une évaluation efficace des engagements relevant du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse.

✍ *La conception d'un sous système des missions à l'étranger :*

Ce sous-système a été conçu et réalisé afin de pouvoir informer le Premier Ministre sur les différentes missions à l'étranger effectuées aussi bien par les membres du Gouvernement que par les fonctionnaires de l'Etat. Il permettra également d'assister les contrôleurs dans la tenue de leurs comptabilités auxiliaires.

3.3

Documentation et archivage

Conscient de l'importance que revêt la fonction de documentation pour l'exercice de la mission de contrôle, le CED développe d'année en année la gestion de son fonds documentaire notamment par le biais de l'outil informatique.

En parallèle à cette activité essentielle de documentation, le CED a décidé le lancement d'un projet dénommé PRACED, pour la mise en place d'un système d'archivage moderne.

3.3.1

Gestion du fonds documentaire.

La mission de documentation consiste principalement dans l'organisation du fonds documentaire en tant qu'outil de travail du CED. Cette organisation s'étend de l'informatisation des méthodes de gestion et de mise à jour documentaire à la dotation de tous les CCED, CPED et services centraux d'un fonds documentaire identique, sur support papier et sur support informatique.

Ce fonds documentaire comprend deux volets : un volet « dépenses du matériel » et un autre relatif aux « dépenses du personnel ».

Le premier volet a fait l'objet au cours de l'exercice 1999/2000 d'une réorganisation au niveau des sections « marchés publics » et « finances publiques », suite à la publication de la nouvelle réglementation en la matière.

Pour ce qui est du volet "dépenses du personnel", il a été procédé à la validation et à la sélection des dossiers prioritaires à traiter.

Par ailleurs, le CGED a réalisé le transfert et la diffusion du fonds documentaire et des mises à jour sur Internet/Intranet. Cette opération s'est déroulée en trois étapes :

- ☞ transfert de la partie qui est déjà traitée et diffusée sur papier du fonds documentaire « dépenses du personnel » ;
- ☞ transfert de l'arriéré du fonds documentaire ;
- ☞ diffusion instantanée des mises à jour de l'ensemble du fonds documentaire.

Enfin, deux sessions de formation ont été réalisées dans le but de faciliter l'accès à ce fonds documentaire et de familiariser les utilisateurs avec les méthodes et les techniques de recherche documentaire.

3.3.2

Projet des Archives du CED (PRACED)

Le projet des archives du CED (PRACED), dont le lancement a été décidé lors de la réunion du comité de direction du CED tenue le 25/05/1999, a pour finalité de doter le CED d'une politique et d'un système d'archivage modernes.

Dans ce but, le service de la documentation a réalisé une étude préliminaire pour définir le cadre général et les objectifs du projet. Ceux-ci se résument comme suit:

- ✍ Etablir la liste des documents à archiver.
- ✍ Inventorier les différents supports existants.
- ✍ Etablir un cadre de classement et de classification des archives.
- ✍ Identifier et améliorer les conditions de conservation des documents.
- ✍ Optimiser l'utilisation de l'espace, des moyens humains et matériels.
- ✍ Informatiser éventuellement la fonction archives.
- ✍ Intégrer la fonction archives dans le système d'information du CED.

Les étapes réalisées par l'équipe projet au cours de l'exercice 1999-2000 sont les suivantes :

- ✍ Conception de l'approche métrologique.
- ✍ Elaboration d'un questionnaire test.
- ✍ Visite d'un échantillon de services du CED.
- ✍ Elaboration du questionnaire final et de la lettre d'accompagnement.
- ✍ Constitution d'un comité des archives regroupant différentes entités du CED.
- ✍ Tenue des réunions du comité des archives.
- ✍ Diffusion du questionnaire à l'ensemble des entités du CED (94 entités).
- ✍ Récupération des questionnaires remplis (73 questionnaires).
- ✍ Exploitation du questionnaire par le dépouillement automatique à l'aide d'un programme spécifique élaboré par l'équipe projet .

4

Contribution au processus de modernisation de l'administration publique

L'année 1999/2000 a été caractérisée par la participation active du CED au processus de modernisation de l'administration marocaine, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'action stratégique ainsi que par sa contribution aux actions de réforme menées tant au niveau ministériel qu'au niveau interministériel.

4.1

Programme d'Action Stratégique du CED.

Au cours de l'exercice budgétaire 1999/2000, le CED a pu réaliser plusieurs actions inscrites dans le Plan d'Action Stratégique (PAS) de la direction.

Réparties par structure du CED, ces actions se présentent comme suit :

Division ou service	Nombre d'actions
Division du contrôle des SEGMA et de l'inspection	02
Division informatique	08
Division des études, des statistiques et de la documentation	08
Division des ressources humaines	08
Service du conseil et de l'arbitrage en matière de dépenses de matériel	04
Service de la conception et de la mise en œuvre du SGIPE	02
Total	32

Sur les 32 actions inscrites, 13 ont été achevées et 19 sont en cours de réalisation.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité et de célérité dans la réalisation des actions, le CED a procédé à l'actualisation de son PAS en :

- ✍ regroupant d'une manière rationnelle les différentes actions ;
- ✍ harmonisant les actions en cours pour plus d'efficacité et de rentabilité ;
- ✍ inscrivant dix nouvelles actions touchant, notamment le domaine des nouvelles technologies de l'information notamment :
 - ☞ la refonte du système informatique Siced ;
 - ☞ la refonte du système informatique de la gestion documentaire ;
 - ☞ la mise en place d'un système informatique de gestion des ressources humaines ;
 - ☞ la mise en place d'un système informatique d'audit et d'inspection ;
 - ☞ la mise en place d'un système décisionnel stratégique du CED.

Parmi les actions achevées il y a lieu de citer:

- ✍ l'organisation de la gestion du fonds documentaire du CED ;
- ✍ la réalisation et la mise en œuvre du progiciel GIPE/Ordonnateurs;
- ✍ l'extension de la gestion intégrée du personnel de l'Etat à la Caisse Marocaine des Retraites;
- ✍ la mise en place du serveur Intranet du CED capable de relier les différents services au réseau du CGED et permettant aux partenaires de disposer de la documentation et des statistiques en utilisant les techniques de l'Internet ;
- ✍ l'élaboration et l'informatisation de la nomenclature des observations relatives au contrôle des dépenses de matériel.

Parallèlement à ces actions, le CED a réalisé dans le cadre de son PAS, en étroite collaboration avec d'autres directions du Ministère, les opérations suivantes :

- ✍ décret fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ;
- ✍ textes d'accompagnement du décret sur les marchés ;
- ✍ cahier des clauses administratives générales.

Ces actions rentrent dans le cadre des réformes de la réglementation des marchés publics visant à rapprocher la réglementation marocaine des pratiques et normes internationales en matière de gestion des marchés publics, notamment la consolidation du libre jeu de la concurrence et de la transparence.

4.2

Participation du CED aux actions de modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

La participation du CED aux actions de modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances s'est illustrée principalement dans les projets suivants:

- ? la vision intégrée du contrôle des finances publiques ;
- ? le contrôle interne ;
- ? la gestion Intégrée de la dépense (GID) ;
- ? la gestion intégrée des archives du personnel de l'Etat (GIAPE).

4.2.1

La vision intégrée du contrôle des finances publiques

Le chantier de la réforme du contrôle des finances publiques a prévu un certain nombre de mesures dans le cadre du pôle 3 relatif au système de contrôle/sous-pôle 1 (vision intégrée du contrôle).

L'état d'avancement des mesures prévues dans le cadre de la vision intégrée du contrôle des finances publiques, dont le CED est chef de file, se présente comme suit :

? *Les mesures 5, 6 et 7* relatives respectivement à l'institution d'un plafond de dépenses en deçà duquel les contrôles d'engagement ne seraient plus effectués, à l'extension de la procédure du visa global à d'autres catégories de dépenses publiques et à l'institution d'une procédure de contrôle préalable donnant lieu à un visa avec observations, sont prises en compte dans le projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-75-839 du 27 hijra 1395 (du 30 décembre 1975) relatif au Contrôle des Engagements de Dépenses de l'Etat (projet soumis au SGG);

? *La mesure 21* relative à l'intégration par métier ou par fonction des systèmes de contrôle a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission chargée de cette mesure (présidée par l'IGF). Le rapport la concernant a été examiné et validé par le CGED;

? *La mesure 25* relative au recensement des actes budgétaires soumis au visa, accord ou autorisation du Ministère chargé des Finances, a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission chargée de cette mesure (présidée par l'IGF). Le rapport la concernant est en cours de validation par les directions concernées.

4.2.2

Contrôle interne

Dans le cadre du plan d'action stratégique du Ministère de l'Economie et des Finances, une commission regroupant les représentants des directions du CED, de la TGR, de la DEPP, de l'IGF, des Domaines, des Douanes et des Impôts a été chargée des travaux du sous-pôle II relatif aux contrôles internes au sein du Ministère. L'Inspection Générale des Finances a été désignée comme chef de file de ce chantier.

L'objectif primordial que s'est fixée cette commission consiste à améliorer l'efficacité des contrôles et à renforcer la communication, la coordination et la concertation entre les différentes structures d'inspection du Ministère.

Les principaux travaux réalisés par cette commission, depuis sa création, peuvent être résumés comme suit :

- ✍ L'établissement d'un canevas pour les rapports de diagnostic des inspections internes du M.E.F.
- ✍ L'élaboration d'un rapport de synthèse relatif à l'aspect organisationnel et fonctionnel des différentes inspections du M.E.F, ainsi que les contraintes qui pèsent sur ces structures.
- ✍ L'élaboration d'un plan d'action portant sur l'organisation et le fonctionnement des inspections, la communication et les Conditions de travail.

- ✍ L'élaboration et la validation d'un code déontologique de l'inspecteur vérificateur.
- ✍ Le lancement et le suivi d'un cycle de formation au profit de l'ensemble des inspecteurs-vérificateurs des différentes structures d'inspection du MEF. Ce cycle de formation, d'une durée de 13 jours pour chacun des vingt groupes constitués à cet effet, englobe plusieurs modules relatifs aux techniques d'audit, au contrôle de gestion, à l'audit stratégique, à l'audit organisationnel, à l'audit opérationnel et au contrôle interne...

Par ailleurs, la commission a remis au Comité des Directeurs un plan d'action regroupant les mesures suivantes :

- ☞ La consolidation de la position de l'inspection et son rattachement direct au Directeur Général.
- ☞ La réorganisation des structures d'inspection pour les adapter à l'évolution institutionnelle (la régionalisation).
- ☞ La dynamisation de la coordination entre les inspections internes.
- ☞ Le renforcement des moyens humains et matériels des inspections.

4.2.3

Projet GID

Au cours de l'exercice 1999/2000, le CED a participé activement au projet GID et à l'élaboration du premier rapport relatif à l'analyse de l'existant.

Cette participation, qui revêt une grande importance au vu de l'expérience capitalisée par le CED dans ce domaine, notamment à travers le SICED, a porté sur les volets suivants :

- ☞ présentation du système SICED et de la structure des bases de données existantes au CED ;
- ☞ description de chaque fonction du système SICED et des structures des enregistrements de communication intra-CED et avec les partenaires externes (Budget, TGR) ;
- ☞ analyse des problèmes qui entravent la fluidité de la dépense publique ainsi que les améliorations souhaitées.

Il est à signaler que le CED a été représenté à la commission de suivi élargi aux experts de chaque direction dans le domaine des systèmes d'information de la dépense publique. De ce fait il a procédé à l'étude et à la validation des différents rapports de la première étape de l'étude.

4.2.4

G I A P E

Dans le cadre de la coopération inter-directions au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, le CED a été représenté dans le comité d'étude ayant pour mission de réfléchir sur les modalités de mise en place d'un système de gestion intégrée des archives du personnel de l'Etat (GIAPE). Ce comité comprend les représentants du CED, de la DRPP et de la CMR.

L'étude réalisée à ce sujet a débouché sur la proposition de solutions quant à l'archivage aussi bien sur support papier que sur support électronique, ainsi que sur l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre du projet GIAPE.

L'objectif final arrêté est la création d'un centre national des archives du personnel de l'Etat. A cet effet, il a été proposé d'adopter la même approche que pour la GIPE et d'intégrer les deux ordonnateurs pilotes de celle-ci, à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et celui de l'Equipeement.

4.3

Contribution du CED aux travaux du Comité Interministériel pour le Développement et la Promotion du Commerce Electronique

Le CGED a présidé au cours de l'exercice 1999/2000, au nom du Ministère de l'Economie et des Finances, le groupe n° 4 issu du Comité Interministériel pour le Développement et la Promotion du Commerce Electronique.

Ce groupe avait pour thème : « l'administration publique marocaine en tant qu'acteur du commerce électronique ». Ses travaux ont porté sur les trois axes fondamentaux suivants :

- ✍ adaptation des achats publics ;
- ✍ adaptation des prestations publiques ;
- ✍ sensibilisation et formation en matière du commerce électronique.

Concernant l'adaptation des achats publics, il a été recommandé de créer un site Web fédérateur des marchés publics, de permettre le téléchargement des dossiers d'appels d'offres et d'autoriser la communication entre l'acheteur public et les concurrents ainsi que leur information sur les achats publics et les textes y afférents.

Il a été également recommandé de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics ainsi que celles de leur contrôle et des paiements y afférents.

S'agissant de l'adaptation des prestations publiques au e-commerce, il a été proposé de mettre en ligne les informations relatives à ces prestations, les dématérialiser, créer des centres électroniques d'information, de mettre en place un mécanisme d'identification des usagers, d'instituer le paiement électronique des prestations publiques.

Quant à la sensibilisation et la formation en matière du e-commerce, il a été souligné la nécessité d'impliquer les services administratifs chargés des achats publics et d'organiser des sessions de formation au profit de ces services et des usagers.

III.

COOPERATION INTERNATIONALE

Le CED a développé au cours de l'exercice 1999/2000 une politique de coopération internationale qui a revêtu deux caractères : une coopération à caractère spécialisé auprès des institutions internationales et une coopération à caractère bilatéral avec les instances de contrôle de pays étrangers.

Coopération avec les institutions internationales

Cette coopération a porté notamment sur l'organisation de la Conférence Maghrébine sur les marchés publics, la gestion du don IDF pour la réforme de la réglementation régissant les marchés publics et la participation au groupe de travail de transparence de l'OMC.

1.1

La Conférence Maghrébine sur les marchés publics

Le Maroc a organisé les 21 et 22 février 2000 une conférence sur les marchés publics en coordination avec le Centre du Commerce International dépendant de la CNUCED et de l'OMC. Les cinq pays du Maghreb ont participé à cette manifestation.

Les travaux de la conférence ont visé globalement à permettre aux pays participants de prendre connaissance de la situation des différents systèmes nationaux et d'étudier le contexte de préparation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des marchés publics. De même, les systèmes de financement des marchés publics ont été examinés au sein des ateliers. Enfin, la conférence a exploré les possibilités de l'harmonisation des législations et a recherché les voies et moyens pour mettre en commun certaines potentialités, notamment en matière de formation.

Trois ateliers de travail ont été constitués :

✍ *Atelier n° 1* : Réglementation des pays du Maghreb et systèmes de passation des marchés publics présidé par M^r Mohamed Moumen, Contrôleur Général des Engagements de Dépense de l'Etat du Maroc.

✍ *Atelier n° 2* : Techniques et pratiques en matière de gestion des marchés publics présidé par M^r Abdelkrim Lahouel, Président de la Commission Supérieure des Marchés auprès du Premier Ministre de Tunisie.

✍ *Atelier n° 3* : Financement des marchés publics dans les pays du Maghreb présidé par M^r Mohamed Aarsalane Bachetarzi, Directeur de la Caisse de Garantie des Marchés Publics en Algérie.

Une note de synthèse des recommandations des trois ateliers a été élaborée et adressée à Monsieur le Premier Ministre.

1.2

*La gestion du don IDF pour la réforme de la réglementation
régissant la passation des marchés publics*

La Banque Mondiale a procédé, en septembre 1999, à l'élaboration d'un rapport analytique sur la passation des marchés publics au Maroc. Suite aux conclusions de ce rapport validé par un comité national présidé par le Contrôle Général des Engagements de Dépenses (CGED), la Banque a décidé de mettre à la disposition du Maroc, par le biais du CGED (agence d'exécution du don), un don IDF de 150.000 \$US pour la réforme de la réglementation régissant la passation des marchés publics. Le don IDF est sous le numéro TF 027286 et son accord a été signé le 03 mars 2000.

Les actions à financer dans le cadre du don IDF ont été déterminées, en commun accord avec la Banque Mondiale, par le comité désigné au CGED pour gérer ce don. Il s'agit des actions suivantes :

- ✍ formation des formateurs ;
- ✍ voyages d'études ;
- ✍ étude de faisabilité et mise en œuvre d'une banque de données des marchés publics ;
- ✍ mise en place d'un serveur Internet sur les marchés ;
- ✍ achat de micro-ordinateurs et vidéo projecteurs.

Chacune de ces actions à financer dans le cadre du don a fait l'objet d'une fiche de présentation concernant son objet, ses objectifs et son contenu.

Le Groupe de Travail de transparence des marchés publics (OMC)

Le Groupe de travail de la transparence des marchés publics a été établi par une décision prise à la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en décembre 1996, avec pour mission «d'effectuer une étude sur la transparence des pratiques de passation des marchés publics, en tenant compte des politiques nationales et, sur la base de cette étude, d'élaborer des éléments à inclure dans un accord approprié ».

A sa réunion des 6 et 7 octobre 1999, le Groupe de travail est revenu sur les questions qu'il devait examiner sur la base d'une nouvelle version révisée de la note informelle du Président, intitulée « Liste des questions qui ont été soulevées et des propositions qui ont été avancées ». Le Groupe disposait également de notes informelles présentées par les délégations de la Communauté Européenne ; de la Hongrie, de la Corée, des Etats-Unis ; du Japon et de l'Australie, contenant des projets de textes pour un accord sur la transparence des marchés publics.

Le Maroc, représenté par M. MOUMEN, Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat, s'est félicité des travaux réalisés par le Groupe de travail, étant donné que ceux-ci devraient permettre aux gouvernements d'élaborer des systèmes de passation des marchés publics plus transparents et de contribuer à une allocation plus efficiente des ressources, favorisant ainsi la croissance économique.

De l'avis de tous les participants, y compris celui des experts de la Banque Mondiale, la nouvelle réglementation des marchés publics adoptée par le Maroc à partir de 1998, s'inscrit dans les normes de transparence et d'ouverture prônées au niveau international et ce, notamment en consacrant la concurrence, la motivation des décisions de l'autorité adjudicatrice, la moralisation de la gestion des achats publics et la garantie des droits des entreprises.

Ainsi, le décret du 30/12/1998 relatif aux conditions de passation et de gestion des marchés publics et les textes d'accompagnement s'inscrivent dans l'esprit de transparence et d'ouverture sur les concurrents étrangers tel que prôné par l'accord multilatéral sur les marchés publics, présenté par la délégation des USA dans le cadre du Groupe de travail de l'OMC.

2

Coopération avec les instances de contrôle des pays étrangers

Dans le cadre des relations de coopération entretenues avec diverses instances de contrôle de pays étrangers, le CED a établi des rapports privilégiés avec un certain nombre d'organismes, notamment d'Egypte, du Liban et de France.

Cette coopération concerne divers domaines intéressant le CED, particulièrement la nature et l'évolution du contrôle, l'échange d'expériences en matière de contrôle des dépenses et la réglementation régissant les dépenses de l'Etat et spécialement celle des marchés publics.

2.1

Coopération Maroco-Egyptienne

Sur invitation de l'"Administratif Contrôle Authority" (ACA) de l'Egypte, une délégation représentant le Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat et l'Inspection Générale des Finances s'est rendue au Caire dans la période du 17 au 23 avril 2000.

La visite visait à prospector les possibilités et les domaines de coopération entre les organismes de contrôle des finances publiques dans les deux pays et l'échange des expériences en vue d'améliorer l'exercice du contrôle au Maroc et en Egypte.

Au cours de cette visite, la délégation marocaine a été reçue par M. Ahmed TANTAOUI GHANIME, président de l'ACA (grade de ministre), qui a présenté un aperçu général sur l'organisme égyptien de contrôle (ses attributions, son organisation, sa saisine, ses sanctions et ses relations de coopération avec d'autres organes de contrôle similaires dans divers pays).

Ensuite, M. MOUMEN, Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat, a présenté un exposé relatif à l'expérience marocaine en matière de contrôle des dépenses publiques, notamment les attributions, les compétences, l'organisation et l'activité du Contrôle des Engagements de Dépenses comme organe de contrôle préalable des dépenses de l'Etat. Il a présenté également un dossier relatif à la documentation qui organise le domaine du contrôle des finances publiques, de la comptabilité publique et des marchés publics au Maroc.

De son côté, M. BENBRIK, Inspecteur Général des Finances, a fait un exposé portant sur les activités de l'Inspection Générale des Finances en tant qu'organe supérieur de contrôle des finances publiques au Maroc, ses attributions, les conclusions de ses vérifications et enquêtes et le mode de ses interventions auprès des ordonnateurs, contrôleurs, comptables et autres gestionnaires des recettes et des dépenses publiques.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu durant cette visite au siège de l'ACA au Caire. Elles ont été consacrées principalement à la présentation, sous forme d'exposés et de films vidéo, de plusieurs affaires qui ont été instruites par cet organe de contrôle dans le cadre de ses enquêtes notamment sur la qualité de la gestion des finances publiques.

A l'issue de cette visite, un procès verbal d'accord a été signé au Caire par le président de l'ACA pour la partie égyptienne, le Contrôleur Général et l'Inspecteur Général pour la partie marocaine, portant sur les possibilités de coopération entre les deux pays en matière de contrôle des finances publiques.

2.2

Coopération Maroco-Libanaise

Le Ministère d'Etat Libanais chargé de la Réforme Administrative a organisé à Beyrouth, en collaboration avec la Banque Mondiale, un séminaire sur le thème de la modernisation du système de passation des marchés au Liban qui a duré deux jours, les 6 & 7 décembre 1999.

Sur proposition de la Banque Mondiale, Monsieur le Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat du Maroc a été invité par le Gouvernement Libanais pour prendre part aux travaux de ce séminaire et présenter l'expérience marocaine dans le domaine de la réforme des marchés publics.

2.3

Coopération Maroc-Française

Dans le cadre de la coopération entre le CED et les instances de contrôle en France, le Contrôleur Général des Engagements de Dépenses de l'Etat a effectué en juin 2000 une visite de travail dans ce pays.

Cette visite a permis d'identifier les domaines de coopération avec les instances françaises concernées, notamment les services du contrôle financier, la direction des Affaires Juridiques et les services du Trésor au niveau central et déconcentré.

Les axes de coopération identifiés portent sur le contrôle de la dépense publique au niveau des marchés publics et du personnel de l'Etat, la réforme de la réglementation des marchés, l'introduction des nouvelles technologies de l'information dans le domaine de la gestion (gestion intégrée) et enfin, la gestion de la documentation.

*CONCLUSION
&
RECOMMANDATIONS*

En guise de conclusion de ce rapport d'activité, qui a présenté les conditions d'exécution de la loi de finances de l'année 1999/2000 ainsi que les différentes activités menées par le CED, il y a lieu de noter que plusieurs aspects positifs ont été enregistrés, notamment :

- ✍ l'implication de tous les services tant de contrôle que de gestion dans la mise en oeuvre de la première tranche du Programme National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse ;
- ✍ l'entrée en vigueur, à partir du 1.7.1999, du nouveau décret sur les marchés publics qui a consacré la représentation du CED dans les commissions d'ouverture des plis en tant que membre de droit ;
- ✍ l'envoi des crédits délégués aux sous ordonnateurs déconcentrés dans des délais convenables;
- ✍ l'augmentation du taux des propositions d'engagement visées par le CED dès leur premier envoi ;
- ✍ le recours majoritaire à la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation des marchés publics ;
- ✍ l'augmentation du nombre de personnes physiques et morales ayant contracté des marchés avec les administrations publiques ;
- ✍ le développement des canaux de communication entre le CED et ses partenaires, notamment à travers la mission de conseil et d'assistance ;
- ✍ l'élaboration du projet de refonte du texte régissant le CED visant l'institution d'un contrôle efficace et de substance ;

- ✍ l'amélioration des outils de travail du CED fondés sur le principe de la gestion intégrée ;
- ✍ la participation active du CED au processus de modernisation de l'administration publique en général et du Ministère de l'Economie et des Finances en particulier.

Toutefois, l'exécution de la loi de finances 1999/20000 n'a pas échappé à quelques insuffisances et contraintes qui peuvent être résumées comme suit :

- ✍ Le retard dans l'établissement des reports de crédits notamment au niveau des ordonnateurs.
- ✍ L'insuffisance de la déconcentration des crédits au profit des sous ordonnateurs territoriaux.
- ✍ La concentration encore plus élevée que l'exercice précédent des propositions d'engagement envoyées au visa du CED durant le dernier trimestre de l'année budgétaire, notamment en ce qui concerne les marchés publics.
- ✍ L'augmentation considérable de la part des marchés passés selon le mode de la procédure négociée.
- ✍ Le long séjour chez la plupart des services gestionnaires des propositions d'engagement de dépenses et la non capitalisation des observations formulées par le CED.
- ✍ L'insuffisance des moyens humains et matériels mis à la disposition des services du CED pour l'accomplissement de la nouvelle mission de représentation au sein des commissions d'ouverture des plis.

Afin de consolider les aspects positifs relevés au niveau de l'exécution de la loi de finances 1999/2000 et pour pallier les insuffisances et contraintes sus-visées, il est souhaitable de mettre en oeuvre les recommandations d'ordre juridique, fonctionnel et relationnel suivantes:

- ✍ L'accélération de l'adoption du décret relatif au CED et des modifications proposées au niveau des textes régissant les finances publiques.
- ✍ Le développement du niveau de déconcentration des crédits au bénéfice des sous ordonnateurs territoriaux.
- ✍ La responsabilisation des services gestionnaires en ce qui concerne la célérité dans la préparation et le traitement des propositions d'engagement.
- ✍ Le renforcement de la transparence et la garantie du libre jeu de la concurrence dans le domaine de la gestion des marchés publics.
- ✍ La mise à la disposition des structures du CED des moyens nécessaires pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.
- ✍ La consolidation des liens de communication entre les services de contrôle et leurs partenaires.

GLOSSAIRE

AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
BC	Bon de commande
PPN	Prestation de même nature
CC	Contrat et convention
Doc et Abon	Documentation et abonnement
DAP	Demande d'autorisation du paiement
PB	Poste budgétaire
ADN	Administration de la Défense Nationale
MVTS	Mouvements (SGIPE)
SGFP	Statut général de la fonction publique
CLC	Comités locaux de coordination
PAS	Programme d'action stratégique
DAAG	Direction des Affaires Administratives et Générales
CNUDCI	Conseil des Nations Unies du Droit Commercial International
UE	Union Européenne
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle
CCI	Centre de Commerce International
CPS	Cahier des prescriptions spéciales
CCAG	Cahier des clauses administratives générales
GRH	Gestion des ressources humaines
CMR	Caisse marocaine de retraites
HCAR	Haut Commissariat des Anciens Résistants
PRACED	Projet des archives du CED
GIAPE	Gestion intégrée des archives du personne de l'Etat
GID	Gestion intégrée de la dépense.
IGF	Inspection générale des finances
SGG	Secrétariat général du gouvernement
TGR	Trésorerie générale du royaume

DEPP	Direction des établissements publics et des participations
CIDPCE	Comité interministériel pour le développement et la promotion du commerce électronique
BG	Budget général
LFA	Loi de finances de l'année
CST	Comptes spéciaux du trésor
CGED	Contrôle général des engagements de dépenses
CCED	Contrôle central des engagements de dépenses
CED	Contrôle des engagements de dépenses
CPPED	Contrôle préfectoral ou provincial des engagements de dépenses
PNLES	Programme national de lutte contre les effets de la sécheresse
SGIPE	Système de gestion intégrée du personnel de l'Etat
SICED	Système informatique de la comptabilité des engagements de dépenses
DRPP	Direction de la rémunération et du paiement des pensions
FON	Fonctionnement
INV	Investissement
CP	Crédits de paiement
CE	Crédits d'engagement
SEGMA	Services de l'Etat géré de manière autonome
ORMVA	Office régional de la mise en valeur agricole
MEN	Ministère de l'éducation nationale